

**RÉPONSE DU CANADA  
AU QUESTIONNAIRE  
DES NATIONS UNIES  
SUR LA MISE EN OEUVRE  
DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

En juin 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies convoquera une session spéciale pour examiner et évaluer les progrès réalisés au titre de la mise en oeuvre du *Programme d'action* de Beijing, cinq ans après son adoption. Dans le cadre de ce processus d'examen et d'évaluation, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de mettre au point un questionnaire uniformisé devant servir de cadre de travail pour relever et évaluer les tendances régionales et internationales ainsi que les pratiques exemplaires pour la mise en oeuvre du *Programme d'action*.

Le présent document constitue la réponse du Canada au questionnaire. Il comporte trois sections qui reprennent la présentation du questionnaire et suivent la succession des questions. La partie I met en lumière les principales réalisations et les grands obstacles rencontrés pour promouvoir l'égalité entre les sexes au Canada depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995; la partie II met l'accent sur la mise en oeuvre globale du *Programme d'action* à la lumière des mesures financières et institutionnelles; enfin, la partie III donne un aperçu des mesures qui ont été prises dans les douze domaines de préoccupations critiques signalés dans le *Programme d'action*. De plus, à la fin du document, on trouve des données pertinentes rattachées au questionnaire, fournies individuellement par des gouvernements provinciaux. Chaque partie met en évidence les pratiques exemplaires, les programmes et les politiques d'avant-garde mis de l'avant par le gouvernement du Canada pour concrétiser le *Programme d'action*.

Les données recueillies grâce au questionnaire serviront à rédiger un rapport résumant les tendances et les pratiques exemplaires liées à la mise en oeuvre du *Programme d'action*. On trouvera aussi de l'information provenant d'autres sources, notamment les rapports du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les conclusions adoptées par la Commission de la condition de la femme depuis 1995, des données ainsi que des statistiques recueillies par les Nations Unies, les organismes spécialisés et commissions régionales qui y sont liés. Le Secrétaire général remettra le rapport final à la Commission de la condition de la femme à sa quarante-quatrième session en l'an 2000 et à l'occasion de la session spéciale en juin 2000.

## **PARTIE I**

### **Examen des tendances<sup>1</sup>**

#### **Introduction**

En plus de célébrer l'arrivée du nouveau millénaire, le Canada soulignera aussi le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'audacieux *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada* et le 15<sup>e</sup> anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui institutionnalisait les droits et l'égalité des femmes dans la Constitution canadienne.

Au cours des 30 années qui ont suivi la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, le Canada a réalisé d'importants progrès sur le plan de la promotion de la femme. Les efforts déployés à cette fin par des personnes, des gouvernements et des organisations non gouvernementales ont permis au Canada de retirer de nombreux avantages sociaux et économiques dont ont profité l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Les femmes, et plus particulièrement les groupes de femmes, ont largement contribué à ces progrès.

Malgré nos progrès, il reste beaucoup à faire. Il subsiste des écarts importants entre les sexes et de nombreux dossiers requièrent toujours notre attention, alors que de nouveaux enjeux ne cessent d'apparaître.

#### **Contexte**

Le Canada est un État fédéral qui compte 10 provinces et trois territoires, le plus récent étant le Nunavut, qui a vu le jour le 1<sup>er</sup> avril 1999. Le pays s'étend sur un territoire qui en fait l'un des plus vastes du monde. En dépit de la taille du Canada, la majorité de la population vit dans le sud du pays, près de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

La dimension physique du pays, la distribution et la diversité de la population ainsi que la répartition des pouvoirs constitutionnels entre les provinces et le gouvernement fédéral représentent des défis, pour le gouvernement, lorsqu'il s'agit d'adopter des stratégies en faveur de l'égalité des femmes.

En vertu de la division des pouvoirs au Canada, la compétence dans certains domaines qui ont une incidence sur la vie des femmes est partagée entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires. Dans d'autres cas, certains aspects relèvent uniquement des administrations provinciales ou territoriales, telle la prestation des services sociaux, alors que d'autres questions sont exclusivement de compétence fédérale, comme le droit pénal. Les

---

<sup>1</sup> Le contenu du présent document représente la réponse du gouvernement du Canada au questionnaire des Nations Unies sur l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du *Programme d'action* de Beijing. Sauf indication contraire, les initiatives décrites dans le présent rapport ont été entreprises par le gouvernement fédéral. Les réponses des gouvernements provinciaux qui ont répondu au questionnaire sont jointes au rapport du gouvernement fédéral.

efforts en vue de promouvoir l'égalité des femmes exigent donc un engagement de tous les paliers de gouvernement et l'établissement de partenariats.

La transformation complexe et rapide de la société canadienne, attribuable à des changements démographiques, sociaux, économiques, technologiques et politiques aux niveaux national et international, représente un autre défi à la réalisation de l'égalité entre les sexes.

À l'aube du prochain siècle, les gouvernements au Canada doivent, afin de relever ces défis, examiner de nouvelles façons de faire la promotion de l'égalité des femmes, notamment au moyen de partenariats renouvelés avec des intervenantes et des intervenants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement — aux échelons communautaire, régional, national et international.

### **L'engagement du Canada envers l'égalité des sexes**

Les lois, les politiques et les programmes canadiens sont assujettis à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les articles 15 et 28 de la *Charte* stipulent que les droits et libertés sont garantis également aux personnes des deux sexes. L'article 15 interdit la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou une incapacité mentale ou physique. L'article 28 prévoit que les droits et libertés mentionnés dans la *Charte* sont garantis également aux hommes et aux femmes. En général, les droits et libertés mentionnés dans la *Charte* s'appliquent aux liens entre une personne et le gouvernement (fédéral, provincial ou territorial) plutôt qu'à ceux entre les individus.

Le Canada s'est engagé à promouvoir l'égalité et les droits fondamentaux des femmes par le biais d'activités nationales et internationales. La promotion par le Canada de l'égalité des sexes repose sur la conviction que des droits égaux pour les femmes sont essentiels au progrès des droits de la personne et au développement démocratique, et qu'un développement viable et équitable n'est possible que si les femmes, en plus d'en bénéficier, sont en mesure d'y participer en tant que partenaires égales et décisionnaires.

Avec tous les États membres des Nations Unies, le Canada a été invité à mettre au point un plan national en vue de faire la promotion de la femme à l'intérieur de ses frontières et à l'échelle mondiale. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, document présenté à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, est la réponse du Canada à cette demande. Le *Plan fédéral*, qui représente à la fois un engagement formel et un cadre pour l'avenir, est le fruit d'une concertation entre 24 ministères et organismes fédéraux, sous l'égide de Condition féminine Canada (CFC)<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Condition féminine Canada, ministère fédéral, a été créé en 1976 afin de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent. Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité entre les sexes et assure la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Le *Plan fédéral* tient compte des grandes questions qui se posent à l'échelle nationale et mondiale afin d'assurer la pleine égalité des Canadiennes et des Canadiens. Les orientations générales des futures initiatives fédérales se dessinent en fonction de huit grands objectifs qui tiennent pleinement compte des 12 domaines de préoccupation critique énoncés dans le *Programme d'action* (PA) de Beijing. Il s'agit :

- d'instaurer l'analyse comparative entre les sexes dans tous les ministères et organismes fédéraux;
- d'améliorer l'autonomie et le mieux-être économiques des femmes;
- d'améliorer le mieux-être physique et psychologique des femmes;
- de réduire la violence dans la société, et en particulier la violence faite aux femmes et aux enfants;
- de promouvoir l'égalité entre les sexes dans toutes les facettes de la vie culturelle canadienne;
- d'intégrer les perspectives des femmes aux affaires publiques;
- de promouvoir et d'appuyer l'égalité entre les sexes à l'échelle mondiale;
- de promouvoir l'égalité entre les sexes pour les employées et les employés des ministères et organismes fédéraux.

Outre le *Plan fédéral*, plusieurs provinces et territoires ont aussi établi des plans d'action afin de mettre en oeuvre le PA dans leur administration.

Un grand nombre des mesures précises mises en place par le Canada afin de réaliser ces objectifs seront présentées de façon plus détaillée à la partie III du présent rapport. Voici les grandes lignes des principales mesures prises par le gouvernement :

- un nouveau Régime national de prestations pour enfants (RNPE) a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 1998 — il s'agit d'une initiative concertée des administrations fédérale, provinciales et territoriales. Environ la moitié des bénéficiaires sont des familles monoparentales dirigées par des femmes;
- le budget fédéral de 1998 prévoyait des fonds additionnels pour la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le budget de 1999 consolide les initiatives en haussant le seuil de revenu à compter duquel les prestations sont versées;
- le budget fédéral de 1998 introduisait un crédit d'impôt aux aidants naturels qui reconnaît en partie le travail non rémunéré, qui est essentiellement fait par les femmes;
- l'inclusion de questions sur le travail non rémunéré dans le recensement de 1996;
- une initiative fédérale-provinciale-territoriale conjointe en vue d'élaborer des indicateurs des différences entre les sexes. En 1997, les **Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes** étaient lancés par les ministres responsables de la condition féminine;
- la création des centres d'excellence pour la santé des femmes en 1996;
- le lancement de la Stratégie pour la santé des femmes du gouvernement du Canada, cadre qui orientera Santé Canada afin de contrer les préjugés et les iniquités du système de santé;

- l'adoption de mesures législatives sur la mutilation des organes génitaux des filles et des femmes, le harcèlement criminel, la prostitution infantine et le tourisme sexuel impliquant des enfants;
- la consolidation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du gouvernement fédéral;
- l'ajout de l'orientation sexuelle en tant que motif illicite de discrimination en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Cette loi s'applique à l'emploi dans le contexte de la prestation de biens et de services par le gouvernement fédéral et les entreprises sous réglementation fédérale comme les banques et les transporteurs aériens;
- le renouvellement de l'engagement de réduire la violence familiale par le lancement, en 1997, de la troisième Initiative de lutte contre la violence familiale;
- un programme d'amélioration de maisons d'hébergement de 4,3 millions de dollars a permis d'améliorer des maisons d'hébergement existantes pour des femmes victimes de violence afin qu'elles répondent à des normes acceptables ainsi qu'aux besoins des enfants, des clientes plus âgées et des personnes handicapées. Depuis 1995, 3 000 logements ont été améliorés dans le cadre de ce programme;
- les conditions de détention de délinquantes sous responsabilité fédérale ont été améliorées;
- la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances assure une accessibilité plus grande aux études postsecondaires aux personnes qui ont des personnes à charge et aux personnes handicapées;
- en réponse au rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones, le gouvernement fédéral a rendu public *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, qui comprenait de nombreuses initiatives touchant les femmes autochtones.

Depuis Beijing, les progrès rapides de la technologie, qui s'inscrivent dans la croissance de l'économie et de la société axées sur le savoir, ont donné lieu à de nouveaux défis et à de nouvelles possibilités pour les Canadiennes et les Canadiens. Ces progrès, particulièrement l'importance accrue d'Internet, sont essentiels pour les groupes de femmes. Pour faire face à ce nouvel enjeu, le gouvernement fédéral a formé le Réseau du secteur du bénévolat (VolNet), qui accroîtra la capacité du secteur du bénévolat à assurer la participation des Canadiennes et des Canadiens en reliant 2 500 groupes bénévoles par année à Internet et entre eux. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès à l'équipement informatique et sur le soutien aux réseaux et à la formation.

Statistique Canada publiera en juin 2000 la quatrième édition de la publication intitulée *Portrait statistique des femmes au Canada*, qui fournira des statistiques à jour sur la situation des Canadiennes et des Canadiens.

### **Analyse comparative entre les sexes et intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes**

La pierre d'assise du *Plan fédéral* est une politique qui prévoit que les ministères et organismes fédéraux procéderont à une analyse comparative entre les sexes des futures politiques et mesures législatives. L'analyse comparative entre les sexes est une méthodologie de premier plan qui permet d'intégrer le point de vue sur les différences entre les sexes.

Au sein du gouvernement fédéral, CFC dirige la mise en oeuvre de la politique d'analyse comparative entre les sexes de 1995, bien que les différents ministères et organismes doivent chacun en assurer le suivi.

Bon nombre des gouvernements provinciaux et territoriaux se sont aussi engagés à intégrer l'analyse comparative entre les sexes à leurs politiques et programmes. À l'occasion de leur rencontre annuelle de 1995, les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont appuyé une démarche d'élaboration des politiques axée sur l'analyse comparative entre les sexes.

### **Principales réalisations – intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes**

Bien que la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans les politiques gouvernementales en soit à ses premiers pas, le Canada a réalisé des gains importants. Voici des exemples de certaines des principales réalisations à cet égard :

- la mise au point d'outils et de méthodes en vue de procéder à l'analyse comparative entre les sexes, dont un guide et un dépliant à l'intention des décisionnaires;
- des séances d'information sur l'analyse comparative entre les sexes à l'intention des gestionnaires et des fonctionnaires;
- des discussions stratégiques sur l'analyse comparative entre les sexes au moyen de dialogues, de tables rondes, d'ateliers, de symposiums et de conférences avec les gouvernements, des groupes de femmes et d'autres intervenantes et intervenants non gouvernementaux;
- le développement de statistiques et d'indicateurs afin d'appuyer l'analyse comparative entre les sexes ainsi que l'attestent les publications *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes*, *À la recherche de données sur les femmes : Les principales sources à Statistique Canada* et *Guide des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes* (avec manuel d'accompagnement);
- le lancement d'une recherche en matière de politiques fondée sur les rapports sociaux entre les sexes au sein du gouvernement canadien et avec des homologues d'autres administrations et d'organismes internationaux.

Plusieurs ministères fédéraux ont entrepris des activités précises afin de promouvoir l'analyse comparative entre les sexes des politiques et des programmes relevant d'eux, notamment :

- Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a lancé plusieurs initiatives afin d'intégrer le point de vue des femmes à ses politiques et programmes, grâce à l'analyse comparative entre les sexes. Le Fonds des bourses du millénaire, les ajouts au Programme canadien de prêts aux étudiants (c.-à-d. des bourses aux étudiantes et aux étudiants qui ont des enfants) et les projets visant à faciliter la participation de femmes à des programmes d'alphabétisation contribuent à favoriser l'accès des femmes à l'éducation et à l'éducation

permanente. L'assurance-emploi prévoit des prestations régulières et parentales ou de maternité et une période d'admissibilité prolongée pour les femmes qui réintègrent le marché du travail après avoir consacré du temps à l'éducation de leurs enfants. Le Ministère a appuyé des projets de recherche et d'évaluation sur les services de garde d'enfants et procédé à une étude sectorielle. Des programmes de soutien du revenu, offerts par l'entremise du Régime de pensions du Canada, ont largement contribué à réduire le pourcentage de femmes âgées vivant dans la pauvreté.

- Le ministère de la Justice a créé le Bureau de la conseillère principale en matière d'égalité des sexes. Ses principales activités comprennent la conception d'outils analytiques pour procéder à des analyses en matière d'égalité des sexes pour ce qui est des procédures, des avis juridiques, de la rédaction de textes législatifs, de l'élaboration de politiques et de programmes ainsi que l'établissement de pratiques et de politiques de gestion de même que la mise au point et la présentation de modules de formation sur l'application des principes d'égalité entre les sexes en droit.
- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a procédé à des activités afin de voir à ce que ses documents concernant ses stratégies et ses politiques reflètent, dans la foulée de Beijing, les priorités et les résultats touchant à l'égalité entre les sexes. Cette démarche vise notamment la Politique de l'ACDI en matière de réduction de la pauvreté, sa Stratégie de santé, sa Politique en matière de satisfaction des besoins humains fondamentaux et sa Stratégie concernant les enfants.
- Par exemple, la Stratégie de santé de l'ACDI reconnaît les liens cruciaux qui existent entre la santé et la promotion de l'égalité entre les sexes et établit des objectifs précis afin d'améliorer la santé des femmes (y compris la santé génésique), d'axer des programmes sur les filles et de contrer les traumatismes et la violence, particulièrement la violence faite aux femmes. L'ACDI a aussi mis au point un cours de formation informatique (cédérom) sur l'égalité entre les sexes à l'intention de ses partenaires.
- L'intégration de l'égalité des sexes à Santé Canada est au coeur de la récente Stratégie pour la santé des femmes. Le Bureau pour la santé des femmes du Ministère prépare des documents et un programme d'ateliers relativement à la formation en analyse comparative entre les sexes au sein du Ministère. Le Bureau travaille avec une équipe de spécialistes de l'égalité entre les sexes afin d'examiner les documents existants sur l'analyse comparative entre les sexes et de préparer un cadre qui permettra d'élaborer des outils spécialisés pour le secteur de la santé.

### **Recherche en matière de politiques fondée sur les rapports sociaux entre les sexes**

De nouvelles initiatives importantes dans le domaine de la recherche comparative entre les sexes sont aussi mises en oeuvre afin d'appuyer l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes. CFC, par exemple, a lancé son Fonds de recherche en matière de politiques après de vastes consultations nationales qui ont eu lieu entre mars et mai 1996. L'objectif premier du Fonds est de soutenir la recherche en matière de politiques sur les questions liés à l'égalité des

sexes qui soit prospective, indépendante et pertinente sur le plan national. Le Fonds de recherche en matière de politiques appuie la recherche qui relève les lacunes, les tendances et les nouveaux enjeux en matière de politiques et fournit des recommandations concrètes et des solutions de rechange aux politiques et programmes qui ont une incidence sur les femmes. Un petit comité externe non gouvernemental, dont les membres sont nommées par les publics cibles, joue un rôle de premier plan en déterminant les priorités et les thèmes des recherches, en choisissant les propositions à financer et en évaluant la qualité des recherches. Les thèmes des projets de recherche en matière de politiques abordés jusqu'à présent comprennent l'accès des femmes à la justice, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes, la vulnérabilité des femmes à la pauvreté et l'intégration des femmes, dans toute leur diversité, à la recherche en matière de politiques ainsi qu'à l'élaboration et à l'analyse des politiques.

D'autres exemples d'initiatives de recherche entreprises par l'administration fédérale et qui tiennent largement compte du point de vue sur les différences entre les sexes comprennent :

- Le projet Metropolis, dont le financement de base provient d'un groupement de ministères et d'organismes fédéraux, examine l'intégration des immigrantes et des immigrants et les effets de la migration internationale sur les centres urbains. Une perspective qui tient compte des différences entre les sexes sera intégrée à toutes les recherches entreprises et appliquée à toute politique élaborée.
- Le Projet de recherche sur les politiques, lancé en juillet 1996, doit établir une base solide de recherche horizontale sur laquelle les futures décisions en matière de politiques gouvernementales seront basées. Le Projet réunit plus de 30 ministères et organismes fédéraux, dont CFC qui joue un rôle actif afin que le point de vue sur les différences entre les sexes soit intégré à toutes les activités de recherche.
- En réponse à une étude menée en 1994 par le Conseil de recherches médicales du Canada, le gouvernement fédéral a établi, en 1996, cinq centres d'excellence chargés de promouvoir une recherche grandement nécessaire sur la santé des femmes au Canada et d'accorder plus d'attention aux principales préoccupations des femmes relativement à la santé.

### **Défis ou leçons à tirer relativement à l'analyse comparative entre les sexes**

La décentralisation du gouvernement et le transfert des responsabilités concernant les programmes et services fédéraux vers les paliers provinciaux et territoriaux ont posé un défi à l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des activités gouvernementales au Canada.

De plus, les secteurs et les milieux qui ont joué un rôle de premier plan en vue de réaliser l'égalité entre les sexes ont des perspectives des plus diversifiées et leurs niveaux de connaissances, d'efforts et de ressources sont très différents, ce qui rend difficile la mise en oeuvre systématique de l'analyse comparative entre les sexes. Ces partenaires comprennent les autres ministères et organismes fédéraux, les parlementaires, les gouvernements des provinces et des territoires, les groupes de femmes et les autres organismes voués à l'égalité, le secteur



privé, les établissements d'enseignement, les syndicats et d'autres institutions et secteurs clés de la société.

En dépit des progrès réalisés par le Canada par rapport à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes et à l'élaboration d'outils et de méthodologies, il reste beaucoup à faire pour assurer l'intégration complète de l'analyse comparative entre les sexes aux champs d'activité gouvernementaux. Voici des exemples d'activités où d'autres améliorations seraient nécessaires :

- un processus de responsabilisation amélioré relativement à l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental;
- de meilleurs liens stratégiques entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG), notamment par un recours accru à des symposiums et à des groupes de réflexion;
- un renforcement des mécanismes sous-tendant l'établissement des rapports et la responsabilisation, y compris une mise à jour des **Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes** et la communication de rapports sur le *Plan fédéral*, ainsi qu'un partage continu et amélioré de l'information avec les autres paliers de gouvernement.

## **PARTIE II**

### **Mesures financières et institutionnelles**

#### **Budget national**

L'engagement du gouvernement fédéral par rapport à l'analyse comparative entre les sexes des politiques et programmes fédéraux comprend tout ce qui se rattache à ses politiques macroéconomiques.

Bien que le Canada ne procède pas à une analyse spécifique des pourcentages des sommes du budget fédéral affectées aux activités qui favorisent l'égalité des sexes, le budget demeure un mécanisme d'annonce important d'initiatives intéressantes pour les femmes. Voici des initiatives annoncées dans les budgets fédéraux depuis Beijing et qui favorisent l'égalité des femmes :

- dans le budget de 1998, le gouvernement fédéral a affecté une somme de 350 millions de dollars à une stratégie de ressourcement pour les Autochtones et de 126 millions de dollars à des programmes autochtones nouveaux ou élargis. En 1999, des fonds supplémentaires étaient accordés, dans le budget fédéral, afin de renforcer les collectivités autochtones en améliorant les services de santé dispensés aux Premières Nations et aux Inuits et en accordant un financement accru pour les soins communautaires et à domicile à l'intention des femmes autochtones du Nord;
- les femmes sont les principales utilisatrices et dispensatrices de soins de santé au Canada. L'augmentation des transferts fédéraux et des paiements de péréquation, ainsi que d'autres initiatives appuyant les soins de santé, permettront à chaque province et territoire de mieux répondre aux besoins des femmes du pays;
- dans le cadre du budget fédéral de 1999, une somme de 65 millions de dollars était consacrée aux nouveaux instituts canadiens de recherche en santé; un de ceux-ci s'intéressera à la santé des femmes;
- dans le budget de 1999, le gouvernement a prévu une somme de 25 millions de dollars pour appuyer le Fonds de recherche et d'évaluation des services pour le personnel infirmier (Fonds RESPI), un programme de recherche ayant pour but de relever les défis inhérents à l'évolution du rôle et des besoins du personnel infirmier, qui compte surtout des femmes;
- dans le budget de 1997, une somme de 75 millions de dollars sur trois ans était prévue pour le Programme canadien de nutrition prénatale, afin d'aider les femmes ayant des grossesses à risque élevé à donner naissance à des enfants en meilleure santé;
- des allègements fiscaux pour les personnes à faible revenu, dont la hausse de l'exemption personnelle de base et de la surtaxe générale ont tout particulièrement profité aux femmes dont les revenus ont tendance à être inférieurs à ceux des hommes;
- des fonds supplémentaires ont été consentis à la Banque de développement du Canada pour lui permettre d'accroître son travail innovateur et d'offrir plus de possibilités aux femmes entrepreneures;

- la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances offre de l'aide afin d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour obtenir de meilleures possibilités d'emploi et un niveau de vie plus élevé. L'investissement stratégique qui est fait afin d'offrir de l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, d'améliorer les compétences des Canadiennes et des Canadiens et de les relier à l'information et aux connaissances profitera tout particulièrement aux femmes qui souhaitent être compétitives dans l'économie axée sur le savoir. Dans le cadre de cette stratégie, une somme de 14 millions de dollars a été prévue pour l'octroi de subventions à des étudiantes et à des étudiants handicapés. Les femmes handicapées, qui connaissent un fort taux de pauvreté et qui sont généralement moins bien représentées sur le marché du travail que les hommes, en profiteront;
- les Bourses d'études canadiennes du millénaire, annoncées dans le budget fédéral de 1998, fourniront à 100 000 étudiantes et étudiants à temps plein et partiel, qui ont besoin d'aide financière et qui démontrent leur mérite, une somme de 15 000 \$ sur quatre ans, à compter de l'an 2000. Ce programme aidera les femmes, particulièrement les femmes monoparentales, à avoir accès aux connaissances et aux compétences nécessaires pour occuper les emplois du XXI<sup>e</sup> siècle;
- en 1997, le gouvernement fédéral a porté le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants de 6 000 \$ à 7 000 \$ pour les enfants de moins de sept ans, et de 3 000 \$ à 4 000 \$ pour les enfants de 7 à 16 ans. Cette mesure tient davantage compte des coûts des services de garde d'enfants pour les parents qui ont recours à des services de garde à temps plein et non subventionnés, en accordant un allègement fiscal supplémentaire à environ 65 000 familles qui travaillent. Cette mesure profitera tout particulièrement aux femmes monoparentales qui font partie de la population active.

### **Société civile**

Des groupes de femmes participent aux consultations publiques annuelles sur le budget fédéral du ministère des Finances ou rencontrent le ministre des Finances et d'autres ministres importants du Cabinet, dont la Secrétaire d'État (Situation de la femme), pour leur faire part de leurs observations.

Outre le processus budgétaire officiel, une coalition d'ONG, qui comprend des groupes de femmes, prépare une alternative budgétaire, à l'intention du gouvernement fédéral, dans laquelle on trouve les enjeux que la coalition souhaiterait voir aborder dans le cadre du budget fédéral.

### **Structures et mécanismes de suivi du PA**

#### ***Plan fédéral***

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, avec ses huit objectifs, fournit au gouvernement du Canada un cadre global qui permet de favoriser l'égalité entre les sexes. Les engagements du *Plan fédéral* en faveur de l'égalité des sexes, qui sont décrits à la partie I du présent rapport, couvrent un large éventail de domaines et la responsabilité, relativement à leur mise en oeuvre, est partagée entre plusieurs ministères. Un bilan, à

l'intention du public, des mesures prises par le Canada afin d'assurer la réalisation du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* sera publié en 1999.

Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont aussi élaboré des plans d'action pour orienter leur mise en oeuvre du PA.

Bien que les engagements du *Plan fédéral* soient de compétence fédérale, le Plan fait état de l'importance du partenariat avec les provinces et les territoires dans de nombreux domaines. Le gouvernement fédéral s'est d'ailleurs engagé à travailler en étroite collaboration avec ces administrations sur des questions comme la violence faite aux femmes et la réforme de la sécurité sociale.

La collaboration entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales se fait par un mécanisme fédéral-provincial-territorial de promotion de l'égalité des femmes. Depuis 1982, un partenariat productif et une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a favorisé la promotion de l'égalité des femmes, grâce aux efforts des ministres responsables de la condition féminine. Les ministres, qui se rencontrent tous les ans, ont travaillé ensemble sur des questions de politiques et ont sensibilisé le public à divers sujets de préoccupation touchant les femmes.

### **Participation de la société civile**

CFC a appuyé de nombreuses initiatives entreprises par des ONG, au pays, afin d'assurer le suivi et la mise en oeuvre du PA. Un exemple en est la publication, en 1996, d'un document de suivi à Beijing intitulé *Agissez en faveur de l'égalité, du développement et de la paix*, un outil que les groupes de femmes et d'autres organismes voués à l'égalité peuvent utiliser afin d'assurer le suivi et la mise en oeuvre du PA. Treize organismes nationaux ont assumé la direction et collaboré avec 35 groupes de femmes nationaux afin de produire le document. Des centaines d'organisations au pays ont fourni leur apport. Plus de 1 700 exemplaires du document ont été vendus.

CFC a aussi financé des rencontres nationales de suivi à Beijing, organisées par l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF) à Ottawa en 1997, 1998 et 1999. L'objectif de ces rencontres est d'évaluer comment les enjeux du PA ont été traités et de mettre au point des stratégies et des processus pour permettre aux ONG canadiennes de passer en revue le PA de Beijing. À la rencontre de février 1999, un comité directeur permanent a été formé. Ce dernier, qui est composé de représentantes de groupes de femmes nationaux constitués en ONG, supervisera toutes les activités préparatoires des ONG canadiennes en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des ONG font partie de la délégation officielle du Canada à de nombreux événements internationaux. Depuis Beijing, des ONG ont notamment été invitées à faire partie des délégations du Canada aux rencontres annuelles de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, aux réunions des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, ainsi qu'à d'autres conférences mondiales et séances d'étude. Dans le cadre du processus de sélection, la diversité des femmes canadiennes et des groupes de femmes est tout

particulièrement prise en compte. Par exemple, des femmes autochtones ont régulièrement fait partie de plusieurs délégations, dont celles du Groupe de travail des Nations Unies chargé du projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones en 1996, de la Commission du développement durable des Nations Unies et de l'Atelier de Madrid sur la Convention sur la diversité biologique et les savoirs traditionnels en 1997.

## **PARTIE III**

### **Mise en oeuvre des sujets d'intérêt de première importance du Programme d'action de Beijing**

#### **1. Les femmes et la pauvreté**

La pauvreté des femmes est inextricablement liée à leur situation globale au sein de l'économie — et plus particulièrement à la répartition du travail d'après les sexes, les femmes s'acquittant de la majeure partie du travail non rémunéré, notamment auprès des enfants et d'autres personnes à charge, et occupant des emplois dans des secteurs moins bien rémunérés et qui offrent moins de sécurité que ceux des hommes. Les initiatives décrites dans la section intitulée « Les femmes et l'économie » visent à promouvoir l'égalité économique globale et à réduire, par conséquent, l'incidence et l'ampleur du phénomène de la pauvreté chez les femmes et les enfants.

Au Canada, en 1995, les femmes représentaient 51 p. 100 de la population, mais 58 p. 100 des personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR), tel que l'évalue Statistique Canada. Les SFR sont des mesures relatives du revenu, qui tiennent compte de la taille de la famille et de la collectivité. Ces seuils sont communément appelés seuils de pauvreté et sont utilisés pour déterminer les taux de pauvreté. En 1995, 19,5 p. 100 des femmes vivaient sous le SFR.

Les types de familles et l'âge sont deux des principaux déterminants de la pauvreté des femmes au Canada. Les parents seuls, particulièrement les mères adolescentes et les femmes âgées qui ont consacré une bonne partie de leur vie adulte à dispenser des soins à leur famille, risquent le plus de connaître la pauvreté. Le taux de pauvreté des familles dirigées par des mères seules est passé de 57,2 p. 100 en 1995, à 61,4 p. 100 en 1996, la diminution de l'emploi étant un facteur déterminant<sup>3</sup>. Par ailleurs, même si les taux de pauvreté des femmes et des hommes de plus de 65 ans ont connu une diminution marquée depuis 1980 (de 68,7 p. 100 à 45,4 p. 100 pour les femmes et de 57,8 p. 100 à 29,3 p. 100 pour les hommes), le risque pour les femmes âgées demeure considérable. Les femmes autochtones, immigrantes, membres de minorités visibles, handicapées ou victimes de violence font face à des facteurs de risque supplémentaires.

Même si le taux de participation des femmes à la population active rémunérée est maintenant très près de celui des hommes, l'accès des femmes à des secteurs de l'économie mieux rémunérés, hautement spécialisés et en croissance demeure plus limité. Il est donc impératif que les femmes aient accès à de l'éducation et à de la formation, notamment dans des domaines non traditionnels et en expansion, afin de pouvoir être compétitives dans un marché du travail qui évolue rapidement et ainsi accroître leur autonomie économique. Pour une description détaillée des initiatives mises de l'avant par le gouvernement fédéral afin de favoriser l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, voir la section intitulée « L'éducation et la formation » ainsi que les initiatives mentionnées à la partie II sous « Budget national ».

---

<sup>3</sup>Sources statistiques : Conseil national du bien-être, *Profil de la pauvreté, 1996*; Statistique Canada, *Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1995*.

Le gouvernement du Canada reconnaît le lien inextricable qui existe entre le mieux-être économique des femmes et celui des enfants. Il considère donc prioritaire l'aide aux familles qui ont des enfants et d'autres personnes à charge, particulièrement les familles à faible revenu. Un certain nombre d'initiatives récentes, qui favorisent l'atteinte de cet objectif, sont présentées ci-après.

### **Réformes des pensions alimentaires pour enfants**

Depuis mai 1997, le nouveau régime d'aide aux familles à la suite d'une séparation ou d'un divorce comprend : 1) des lignes directrices pour assurer des pensions alimentaires pour enfants justes et cohérentes; 2) des changements au traitement fiscal des pensions alimentaires pour enfants — une demande de longue date des groupes de femmes; 3) l'amélioration de l'application des ordonnances alimentaires. Ces mesures sont tout particulièrement importantes pour les femmes qui ont en grande partie la garde des enfants.

Un quatrième élément du train de réformes tout particulièrement important pour les parents seuls est l'augmentation du supplément du revenu dont peuvent bénéficier les parents à faible revenu dans le cadre du régime de prestations pour enfants. Dans l'ensemble, les données globales pour 1997 démontrent que même si la situation des familles biparentales est demeurée relativement inchangée par rapport à 1996, les familles monoparentales dirigées par des femmes ont vu leurs revenus augmenter de 4,1 p. 100, les gains provenant d'un emploi plus élevés étant accompagnés d'une hausse des prestations pour enfants. Le niveau de la pauvreté des familles monoparentales pauvres dirigées par une femme s'est aussi atténué quelque peu.

### **Engagement à l'égard de nouvelles mesures ou initiatives**

- Un examen du régime de pensions alimentaires pour enfants est prévu pour 2001.

### **Régime national de prestations pour enfants (RNPE)**

Établi en juillet 1998, le RNPE est une initiative fédérale-provinciale-territoriale conçue pour aider les familles à faible revenu et réduire la pauvreté chez les enfants. Le gouvernement fédéral fournit un soutien du revenu accru à ces familles par l'entremise de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), tandis que les provinces et territoires mettent au point des programmes et des services qui ciblent les parents à faible revenu qui travaillent et leurs enfants. Ces programmes et services comprennent des services de garde d'enfants, des prestations d'assurance-maladie, etc. Environ la moitié des bénéficiaires du RNPE sont des familles monoparentales dirigées par une femme, l'autre moitié étant des familles biparentales. Le budget fédéral de 1999 propose de bonifier le RNPE en haussant le seuil de revenu à compter duquel les prestations commencent à être réduites de 25 921 \$ à 29 590 \$, à un coût de 300 millions de dollars.

Les objectifs de l'initiative sont de :

- contribuer à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation des parents à la population active rémunérée;

- réduire les chevauchements et les doubles emplois entre les programmes canadiens et provinciaux ou territoriaux.

Dans le cadre du régime antérieur, la situation de certaines familles se détériorait lorsque le revenu d'emploi des parents augmentait. Les familles ne touchaient plus d'aide sociale et perdaient certaines formes de soutien à l'emploi comme des soins dentaires et d'autres services pour leurs enfants.

Le RNPE s'attaque à cette situation en partie en restructurant les programmes et les services pour permettre à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants de recevoir un soutien du revenu, des prestations et des services comparables. Lorsque les familles quittent l'aide sociale pour occuper un emploi rémunéré, elles continuent de recevoir de l'aide financière pour couvrir les coûts liés aux enfants et les coûts d'emploi en relation avec les enfants. Dans l'ensemble, le soutien du revenu accordé aux familles bénéficiaires d'aide sociale correspond au moins à ce qu'il était avant la mise en place du RNPE.

Comme les fonds fédéraux consacrés au soutien du revenu des familles qui ont des enfants augmentent, les provinces et les territoires ont convenu de réinvestir les économies réalisées dans des programmes complémentaires dans le but d'améliorer la participation au marché du travail rémunéré ainsi que les prestations et les services aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Les provinces et les territoires ont annoncé des programmes de prestations pour enfants innovateurs, qui réduisent l'écart entre ce que touchent les bénéficiaires d'aide sociale et les parents qui ont un emploi. Il s'agit notamment de programmes de soutien du revenu, de supplément du revenu gagné, de prestations non financières (p. ex. des prestations d'assurance-maladie ou de soins dentaires) ainsi que de services de garde et de programmes pour les familles ou les enfants à risque. Comme il y a de nombreuses familles qui passent de l'aide sociale au marché de l'emploi, ces mesures assureront une plus grande sécurité à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants.

Les populations autochtones qui vivent dans les réserves bénéficieront aussi du réinvestissement des économies dans le cadre du RNPE et des travaux sont en cours en vue d'améliorer l'accès des familles des Premières Nations à la PFCE.

#### Exemples d'obstacles ou de leçons à tirer

- Un des plus grands défis consistait à mieux harmoniser le RNPE du gouvernement fédéral avec les programmes des provinces et territoires. Des discussions ont permis au gouvernement fédéral et aux provinces ou territoires de mieux comprendre leurs systèmes respectifs et d'apporter les correctifs nécessaires.

#### Engagement à l'égard de nouvelles mesures ou initiatives

- La deuxième phase du RNPE sera mise en place en juillet 1999 et en juillet 2000. Le gouvernement fédéral augmentera encore l'aide fournie aux familles à faible revenu d'une somme supplémentaire de 850 millions de dollars (en plus des 300 millions de dollars alloués à la hausse du seuil du revenu à compter duquel les prestations commencent à être



réduites), portant ainsi les augmentations récentes à un total de 2 milliards de dollars. Les provinces et les territoires amélioreront les programmes existants ou en élaboreront de nouveaux.

### **Mesures d'aide aux prestataires de soins**

De nombreuses Canadiennes fournissent des soins et de l'aide à des membres âgés ou handicapés de la famille. Le régime fiscal prévoit diverses mesures pour aider les prestataires de soins et les personnes assumant les frais de subsistance, dont un crédit d'impôt pour personnes handicapées, le crédit d'impôt pour frais médicaux et le crédit d'impôt pour personne atteinte d'incapacité. En 1998, un nouveau crédit aux prestataires de soins a été introduit afin de fournir de l'aide fiscale aux personnes qui habitent avec un parent, un grand-parent ou une personne atteinte d'incapacité à faible revenu et qui leur dispensent des soins. Cette nouvelle mesure fournira environ 120 millions de dollars en aide fiscale à environ 450 000 prestataires de soins.

### **Aide aux femmes âgées**

Le gouvernement reconnaît que les pensions de l'État ont été essentielles en vue de réduire la pauvreté chez les femmes âgées.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) en témoigne par des dispositions comme la clause d'exclusion pour élever des enfants, le partage des droits et l'indexation intégrale des prestations. Ces caractéristiques, qui sont rarement offertes par les régimes de retraite privés, reconnaissent que les régimes de travail non rémunéré, d'emploi, de chômage et de rémunération des femmes diffèrent sensiblement de ceux des hommes. Ces caractéristiques ont été maintenues pendant les examens du régime, tout comme les hausses des taux nécessaires pour assurer la viabilité financière du RPC. Ces éléments font présentement l'objet d'un examen dans le cadre de la deuxième étape de la révision pour s'assurer que le RPC continue de répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens dans le contexte actuel.

Les autres composantes clés du système de revenu de retraite au Canada, la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation au conjoint (AC) ont aussi été maintenues. Le SRG et l'AC aident les personnes qui ont peu, voire aucun autre revenu de retraite, et sont tout particulièrement importants pour les femmes qui représentent 65 p. 100 des bénéficiaires du SRG et 91 p. 100 des bénéficiaires de l'AC.

### **Aide aux femmes autochtones**

- En janvier 1998, le gouvernement du Canada lançait *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, un plan global à long terme ayant pour but de favoriser le développement de collectivités autochtones plus autonomes et viables sur le plan économique.
- *Rassembler nos forces* énonce les engagements pris sous quatre thèmes : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière ainsi que renforcer les collectivités et les économies et appuyer les gens.

L'objectif de ce programme intégré est d'améliorer les conditions de vie, de développer des compétences liées à l'emploi, de favoriser le développement économique et d'instaurer une saine gestion publique ainsi que la responsabilisation.

- Les femmes autochtones pauvres bénéficient des nombreuses initiatives intégrées de *Rassembler nos forces*, et plus particulièrement :
  - de l'élaboration d'un cadre pour la réforme de l'aide sociale axé sur le développement économique et la création d'emplois;
  - d'une stratégie de développement des ressources humaines autochtones qui comprend des programmes relatifs au marché du travail et des services de garde d'enfants;
  - d'une initiative de participation des Autochtones au marché du travail afin d'accroître le recrutement, l'emploi, le recyclage et la promotion des populations autochtones;
  - de l'augmentation des fonds accordés pour les logements dans les réserves, les services d'aqueduc et d'égouts.
- Le Canada fait de la recherche et met au point des programmes d'aide pour les entrepreneures et entrepreneurs autochtones, ce qui comprend Entreprise autochtone Canada, le Fonds pour la création de possibilités économiques, le Centre de développement des entreprises autochtones, la Stratégie pour les jeunes Autochtones et le Répertoire du commerce et des exportations autochtones. Ceux-ci profitent tout particulièrement aux femmes autochtones, le nombre de travailleuses autonomes dans leurs rangs augmentant deux fois plus rapidement que chez les femmes en général (Industrie Canada, *Les entrepreneurs autochtones du Canada : Progrès et perspectives*, 1998).

### **Recherche et enrichissement des données**

Le gouvernement du Canada a soutenu financièrement la recherche en matière de politiques fondée sur les rapports sociaux entre les sexes en ce qui concerne la pauvreté des femmes. Le Fonds de recherche en matière de politiques de CFC a appuyé un certain nombre de projets de recherche qui ont examiné la question de la pauvreté des femmes. Mentionnons entre autres :

- ***La politique sociale, l'inégalité entre les sexes et la pauvreté***, Lorraine Davies, Julie Ann McMullin et William R. Avison;
- ***La nature changeante des soins à domicile et son incidence sur la vulnérabilité des femmes à la pauvreté***, Institut canadien de recherches sur les femmes – Lise Martin et Marika Morris;
- ***Réduire la pauvreté chez les femmes : Options, orientations et cadres stratégiques en matière de politiques***, Centre canadien de politiques alternatives – E. Jane Pulkingham et Gordon W. Ternowetsky;
- ***Réduire la pauvreté chez les femmes âgées : Les possibilités offertes par les politiques en matière de revenu de retraite***, Monica Townson;
- ***La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada, Conseil canadien de développement social*** – Katherine Scott, Jean Kunz et Spyridoula Tsoukalas.

Statistique Canada produit toujours des rapports sur les écarts entre les revenus des femmes et des hommes. En outre, la plupart des extraits liés au revenu comprennent, lorsqu'il y a lieu,

des données ventilées selon le sexe. L'accent est en outre fortement mis sur les familles monoparentales dirigées par des femmes dans les analyses faites sur les faibles revenus ou la répartition des revenus.

### **Activités internationales**

Le Canada a aidé financièrement l'Atelier interaméricain sur les droits de propriété intellectuelle des femmes autochtones, qui a eu lieu à Ottawa, du 21 au 24 avril 1999, et auquel participaient des femmes autochtones de 20 pays. L'Atelier a été organisé par les Femmes autochtones des Amériques, une organisation internationale établie à l'initiative de groupes de femmes autochtones du Canada, dans le but d'améliorer la situation socio-économique et juridique des femmes autochtones d'Amérique du Nord et du Sud.

Un des principaux objectifs canadiens du Sommet mondial de l'alimentation, en 1996, était l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes à l'ensemble des activités économiques et de développement. Un accès égal à l'éducation, au crédit et à la propriété de terres est essentiel pour permettre aux femmes de contribuer pleinement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Au Cameroun, un programme de microcrédit, qui est offert par l'entremise de l'ACDI et qui s'adresse à des groupes de femmes de régions rurales travaillant dans les domaines de la production ou de la transformation agricoles et de la pisciculture, permet de développer un esprit d'entreprise en plus d'obtenir du crédit. En Colombie, la Calmeadow Foundation of Canada a offert des ateliers de formation et offre un fonds renouvelable afin de venir en aide à de microentreprises de collectivités à faible revenu. Les femmes représentent 60 p. 100 des emprunteurs de ce programme et elles sont encouragées à y participer davantage.

## **2. L'éducation et la formation**

L'éducation est essentielle pour assurer l'égalité des femmes et a une forte incidence sur l'accès des femmes à l'emploi et sur leur autonomie économique. En raison de l'évolution du milieu de l'emploi au Canada et ailleurs, les Canadiennes et les Canadiens doivent être prêts à vivre plusieurs changements professionnels au cours de leur vie. En outre, vu l'émergence de l'économie et de la société axées sur le savoir au Canada, il est encore plus impératif que les femmes aient accès à de l'éducation et à de la formation, les domaines techniques et scientifiques devenant des secteurs clés de croissance.

Au cours des 15 dernières années, les niveaux d'instruction des Canadiennes ont connu une évolution marquée : la proportion de femmes de 20 à 29 ans détentrices de diplômes postsecondaires est passée de 37 p. 100 en 1981 à 51 p. 100 en 1996, comparativement à une augmentation de 37 p. 100 à 42 p. 100 pour les hommes. Plus de femmes obtiennent un diplôme universitaire, tant dans les programmes à prédominance féminine (60 p. 100 ou plus de femmes inscrites) que dans les programmes à prédominance masculine (60 p. 100 ou plus d'hommes inscrits). En outre, la proportion de femmes n'ayant pas au moins un diplôme d'études secondaires est passée de 28 p. 100 en 1981 à 16 p. 100 en 1996 (données du recensement de 1996).

Il reste tout de même beaucoup à faire. Les femmes ne représentent qu'environ 28 p. 100 des étudiants universitaires en mathématiques et en sciences et 18 p. 100 des étudiants en génie et en sciences appliquées, des secteurs clés de croissance de l'économie et de la société axées sur le savoir. En outre, bien que les femmes et les hommes participent à peu près également aux programmes de formation, les femmes reçoivent sensiblement moins d'heures de formation que les hommes, tendance qui ne cesse de croître.

Au Canada, les gouvernements provinciaux sont essentiellement responsables de l'éducation. Tous les paliers de gouvernement reconnaissent qu'il est important d'améliorer les possibilités d'instruction et de formation des femmes afin de créer des possibilités d'emploi et, ainsi, assurer leur bien-être économique. Dans le *Plan fédéral*, le gouvernement du Canada a présenté une stratégie qui, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes de femmes, est axée sur l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation permanente, qui appuie et encourage la participation des femmes dans les domaines des sciences et de la technologie et qui prévoit l'élaboration de documents et de programmes de formation pertinents pour les femmes. Voici des exemples d'initiatives entreprises à cette fin :

### **Études postsecondaires**

La **Stratégie canadienne pour l'égalité des chances** (annoncée dans le budget de 1998) sera tout particulièrement importante afin d'aider les femmes à avoir accès aux connaissances et aux compétences. Les femmes représentent plus de 50 p. 100 des étudiantes et des étudiants inscrits dans les universités et collèges communautaires. Au nombre des initiatives de la Stratégie canadienne, il y a :

- des mesures qui tiennent compte du revenu afin d'aider les étudiantes et les étudiants à gérer les dettes accumulées dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants;
- des déductions pour les frais de garde d'enfants et des crédits d'impôt pour études pour les étudiants à temps partiels, dont beaucoup sont des femmes.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre de l'aide aux étudiantes et aux étudiants admissibles qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaires. Un certain nombre de dispositions intéressent tout particulièrement les femmes. Cinquante-cinq pour cent des personnes qui étudient à temps plein au Canada et qui empruntent de l'argent sont des femmes et il n'y a pas d'âge maximal d'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants.

- Les bourses d'études canadiennes, qui s'adressent aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel dans le besoin, sont conçues pour aider les étudiantes et les étudiants à faible revenu, comme les mères seules soutien de famille, qui doivent étudier à temps partiel.
- Les bourses d'études canadiennes pour les étudiantes inscrites au doctorat sont conçues pour aider les femmes qui étudient dans certains programmes de doctorat, où elles sont habituellement sous-représentées.
- Les nouvelles bourses d'études canadiennes pour les étudiantes et les étudiants qui ont des personnes à charge ont été mises en place le 1<sup>er</sup> août 1998. Cette initiative favorisera l'accessibilité aux études postsecondaires en permettant aux étudiantes et aux étudiants d'avoir davantage les moyens de poursuivre leurs études.
- Dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, l'évaluation des besoins permet de tenir compte des frais de garde d'enfants en ce qui concerne les prêts pour études à temps plein ainsi qu'à temps partiel.

### **Bourses d'études canadiennes du millénaire**

Grâce à un fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars, le gouvernement fédéral remettra à compter de l'an 2000 des bourses d'études à 100 000 étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel qui ont besoin d'aide financière et qui démontrent leur mérite. Cette initiative permettra à des étudiantes et à des étudiants à faible revenu d'avoir accès à des études postsecondaires. Ce programme aidera tout particulièrement les femmes monoparentales, dont les revenus sont inférieurs à la moyenne, à poursuivre des études postsecondaires.

### **Technologies d'apprentissage**

Par l'entremise du Bureau des technologies d'apprentissage (BTA), le gouvernement du Canada a appuyé la conférence pancanadienne Les femmes et l'Internet, à l'automne 1997. La conférence a surtout porté sur les façons de se familiariser avec les enjeux liés à l'égalité des femmes à l'aide d'Internet. Le BTA a commandité l'atelier sur les modes d'apprentissage des femmes, où le travail de femmes et de groupes de femmes qui se penchent sur ces questions a été souligné.

Une autre initiative du BTA, le **projet Janus**, a permis de faire prendre conscience des défis et possibilités que les technologies d'apprentissage offrent aux femmes. Des chercheuses et des

chercheurs ont recueilli des données, publié un document de travail et organisé un atelier sur les technologies et l'apprentissage des femmes. Les conclusions ont pris la forme d'une vaste analyse socio-économique de l'incidence des technologies sur l'apprentissage des femmes. Elles ont été intégrées à un document de travail qui décrit les tendances, les enjeux et les secteurs nécessitant un examen plus approfondi. Ce document a servi de point de départ pour organiser un atelier, au printemps de 1997, qui a réuni une centaine de représentantes et de représentants de groupes qui s'occupent de l'alphabétisation des femmes et de l'éducation des adultes, de syndicats, de l'industrie et des gouvernements.

### **Les femmes dans les sciences et la technologie**

Le gouvernement fédéral s'est aussi engagé à appuyer et à encourager les étudiants canadiens, particulièrement les femmes, à exceller dans les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques et à opter pour une carrière dans les sciences. En 1996, les femmes représentaient 34 p. 100 des diplômés universitaires en sciences et technologie au Canada, comparativement à 28 p. 100 dix ans auparavant. Des études menées au début des années 1990 ont permis de recenser un grand nombre des obstacles à l'avancement des femmes dans ces carrières et de recommander des mesures à prendre pour les surmonter.

Le gouvernement fédéral et le secteur privé ont annoncé en 1996 l'octroi de fonds afin d'établir cinq chaires des femmes en sciences et en génie à différentes universités canadiennes au pays. Le rôle des chaires est notamment d'encourager les étudiantes des niveaux élémentaire et secondaire à envisager des carrières en science ou en génie et de favoriser l'intégration des étudiantes dans les universités.

### **Alphabétisation**

Le **Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)** s'assure que les Canadiennes et les Canadiens sont en mesure d'apprendre à lire et à écrire afin de pouvoir fonctionner dans la vie de tous les jours. Le SNA soutient des projets dans cinq domaines qui relèvent de son mandat : la mise au point de matériel didactique, la sensibilisation du public, la recherche en matière d'alphabétisation, une concertation et une mise en commun de l'information améliorées ainsi qu'un meilleur accès aux programmes d'alphabétisation. Dans le cadre de ce mandat, le SNA appuie des projets qui facilitent la participation des femmes aux programmes d'alphabétisation. Voici des exemples de projets entrepris depuis 1995 :

- Le **YMCA-YWCA de Montréal** a reçu des fonds pour faire de la recherche et mettre au point un programme d'alphabétisation bilingue pour les apprenantes.
- Le **Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme** a reçu de l'aide dans le cadre d'un projet visant à examiner et à évaluer les avantages respectifs de différentes approches pour répondre aux besoins des femmes dans le contexte d'un programme d'alphabétisation. Il procède à une recherche sur les effets de la violence sur les apprenantes analphabètes et examine comment établir des méthodes d'apprentissage plus appropriées pour les survivantes d'actes violents.

- La section locale de Regina des **Immigrant Women of Saskatchewan** a reçu des fonds pour procéder à des recherches et mettre au point un modèle de programme d'alphabétisation lié aux compétences en gestion ainsi qu'un programme d'études pour les femmes immigrantes.
- Le **Women's Network Inc. de l'Île-du-Prince-Édouard** préparera des documents d'éducation sur la santé en langage clair à l'intention des apprenantes adultes, des programmes d'études sur le même sujet pour les andragogues ainsi qu'un guide de ressources en langage clair sur l'information en matière de santé à l'intention des apprenantes adultes.
- Le **Réseau national d'action-éducation femmes** mettra au point et présentera des cahiers d'exercices qui répondent aux besoins des femmes francophones. Les cahiers seront distribués aux praticiennes et aux praticiens des collectivités francophones du pays afin qu'ils soient intégrés aux programmes d'alphabétisation.
- L'**Edmonton John Howard Society** a reçu de l'aide pour l'étape de la recherche relativement à un projet ayant pour but de déterminer l'efficacité de programmes d'alphabétisation et d'intégration des connaissances de base à l'intention des femmes en conflit avec la loi.
- La **Canadian African Women's Organization** a obtenu de l'aide pour élaborer des activités d'alphabétisation permettant aux femmes originaires d'Afrique et du Moyen-Orient d'acquérir les compétences nécessaires pour contrer leur marginalisation sociale et économique.
- La **Provincial Association Against Family Violence** a reçu de l'aide afin de mettre au point et d'organiser une série d'ateliers sur l'alphabétisation des familles à l'intention des mères qui résident ou qui ont résidé dans des maisons de transition de Terre-Neuve. Les ateliers enseignaient aux mères comment aider leurs enfants à apprendre à lire et à écrire. Un guide de formation des monitrices ainsi qu'un programme ont été élaborés pour les femmes qui souhaitent former des cercles de lecture familiaux dans leurs collectivités.

### **Appui à la société civile**

Le gouvernement du Canada a fourni de l'aide à un large éventail d'ONG pour leur permettre d'entreprendre des initiatives dans les domaines de l'éducation et de la formation :

- le **Women's Inventors Project Inc.** a organisé une série d'ateliers pour les femmes qui ont des enfants et les leaders d'ONG ainsi qu'une campagne de sensibilisation pour faire savoir et comprendre pourquoi des activités et des carrières dans les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques sont importantes pour les jeunes filles et les jeunes femmes;
- Les **Scientifines** ont présenté un projet s'adressant à des filles de 9 à 12 ans, à leurs mères et au personnel enseignant de cinq écoles de Montréal dans le but de stimuler l'intérêt pour les professions et les carrières non traditionnelles en sciences et en technologie;

- en Saskatchewan, des fonds ont été accordés en appui à une conférence intitulée **Women and Other Faces in Science** (les femmes et les autres figures de la science) et à un projet connexe, **A Day of Science for Girls** (une journée de sciences pour les filles). Ce projet à facettes multiples comprenait aussi un concours de rédaction à l'intention des jeunes filles et la production d'une vidéo sur la conférence;
- **Working for Women in Saskatoon Incorporated** a reçu des fonds afin de préparer des documents et une présentation relativement à un atelier sur le libertel ou sur Internet pour permettre aux femmes d'accéder à l'information et ainsi améliorer leur possibilité de faire valoir leurs compétences dans le contexte d'un milieu de travail en évolution en plus de favoriser leur autonomie économique;
- le **Réseau-Femmes Colombie-Britannique**, en collaboration avec le nouveau conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, est en train d'élaborer un guide d'enseignement en français qui tient compte des différences entre les sexes afin de favoriser un cadre d'apprentissage non sexiste dans le système de langue française. Le conseil scolaire présentera au conseil d'administration une politique en vertu de laquelle les méthodes décrites dans le guide seront appliquées à l'enseignement;
- au Québec, des fonds ont été octroyés au **Centre d'intégration au marché de l'emploi**, en 1998-1999, pour réaliser un projet qui favorise l'accès des femmes aux études dans les domaines non traditionnels des sciences et de la technologie. Les ateliers permettront de sensibiliser jusqu'à 2 000 jeunes femmes de l'Estrie et profiteront également aux conseillères et aux conseillers en orientation, aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux associations de parents.

### **Activités internationales**

À la réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, qui s'est tenue à Genève en juillet 1998, trois enseignantes autochtones du Canada, qui faisaient partie de la délégation officielle du Canada, ont organisé et animé un atelier sur l'éducation et la formation des populations autochtones grâce à l'aide financière et stratégique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). À l'atelier canadien, on s'est montré favorable à l'utilisation du thème désigné pour le Groupe de travail de 1998, soit l'éducation, comme l'un des principaux thèmes de la Décennie internationale des populations autochtones.

Le MAECI assure la coordination du Programme international de stages pour les jeunes (PISJ), conçu pour fournir aux jeunes des expériences de travail internationales en relation avec leur carrière. Depuis 1997, 55 p. 100 des participants ont été des femmes. Dans le cadre du programme, des centaines de femmes, y compris de jeunes femmes autochtones et membres de minorités visibles de toutes les régions du Canada, ont reçu de la formation et fait des stages dans des organismes multilatéraux, régionaux et des secteurs public et privé dans le monde. Dans les critères de sélection, une attention particulière est accordée au recrutement des femmes, des jeunes autochtones et des jeunes provenant de minorités visibles. Des stages auprès d'organismes qui s'intéressent aux questions autochtones et ethniques ont aussi été accordés dans le cadre du programme.



L'ACDI appuie le Fonds de formation des Tanzaniennes qui vise à augmenter le nombre de femmes qualifiées en mesure d'assumer des responsabilités et de prendre des décisions dans les secteurs public, privé et les ONG de Tanzanie.

### **3. Les femmes et la santé**

Il est essentiel, pour assurer l'égalité des femmes, qu'elles bénéficient d'un bien-être physique, émotif et social à toutes les étapes de leur vie. Même si l'espérance de vie des Canadiennes demeure élevée, cet indicateur favorable est contré par d'autres réalités : la violence à leur endroit et les besoins de soins croissants d'une population vieillissante. L'espérance de vie plus longue des femmes signifie qu'elles consacrent souvent les années de vieillesse où elles sont relativement en santé à s'occuper d'un conjoint plus âgé.

#### **Réforme de la santé**

Le renouvellement du système de santé du Canada est une priorité du gouvernement canadien. La société civile ainsi que des représentantes et des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont participé à trois conférences au début de 1998 afin d'examiner les questions des soins à domicile, de l'assurance-médicaments et de l'infrastructure du système de santé.

Un groupe de référence sur la réforme de la santé, comptant des membres de chacun des cinq centres d'excellence pour la santé des femmes, a commencé à documenter comment les réformes dans le domaine de la santé, particulièrement sur le plan de la privatisation, ont été mises en oeuvre dans diverses régions du pays. Le groupe de référence concentre ses efforts sur les effets de ces réformes sur les femmes en tant qu'utilisatrices et prestataires (rémunérées et non rémunérées) de soins de santé. Le groupe souhaite tout particulièrement s'assurer que des stratégies permettent de documenter et de surveiller la réforme de la santé et ses conséquences sur les femmes.

#### **Programme des centres d'excellence pour la santé des femmes**

En 1996, le gouvernement du Canada a lancé le Programme des centres d'excellence pour la santé des femmes. Cinq centres de recherche ont reçu le mandat de procéder, sur une période de six ans, à des recherches sur la santé des femmes articulées autour des politiques. Au moyen de groupes de discussions, les femmes ont formulé les questions de santé importantes pour elles. En plus de se concentrer sur des projets qui examinent et favorisent le renforcement de l'autonomie des femmes, chacun des centres constitue en fait un partenariat entre des groupes universitaires et communautaires, ce qui favorise directement l'efficacité des collectivités locales, où de nombreux services de santé sont dispensés. Dans le cadre du Programme, le Réseau canadien pour la santé des femmes, ONG financée par le gouvernement fédéral, doit diffuser de l'information sur la santé des femmes, dont les nouvelles connaissances générées par les centres, et favoriser les débats critiques.

#### **Stratégie pour la santé des femmes**

Le 8 mars 1999, le ministre de la Santé lançait la **Stratégie pour la santé des femmes** de Santé Canada, un cadre d'orientation qui permettra à Santé Canada de contrer les préjugés et les iniquités du système de santé. Afin d'atteindre ses objectifs, la Stratégie s'articule autour de quatre grands objectifs :

- faire en sorte que les politiques et les programmes de Santé Canada tiennent compte des différences entre les sexes et répondent aux besoins des femmes en matière de santé;
- accroître la connaissance et la compréhension de la santé des femmes et des besoins des femmes en matière de santé;
- soutenir la prestation, à l'endroit des femmes, de services de santé appropriés et efficaces;
- favoriser la bonne santé par des mesures de prévention et la réduction des facteurs de risque qui compromettent le plus la santé des femmes.

La Stratégie, qui répond à un engagement pris par le gouvernement fédéral dans le *Plan fédéral*, fonctionne dans le contexte de la nouvelle approche du gouvernement canadien par rapport à la santé de la population, qui reconnaît que de nombreux facteurs, outre le système de soins de santé, peuvent influencer sur la santé des personnes et des collectivités. Ces facteurs, appelés « déterminants de la santé », comprennent le revenu, le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, les environnements physique et social, la biologie et les caractéristiques génétiques, les habitudes de santé personnelles et la faculté d'adaptation, le développement en santé des enfants, le sexe de la personne et la culture. Les programmes, qui sont fondés sur l'approche de la santé de la population, tiennent compte de ces facteurs et de leurs interactions afin d'améliorer la santé des personnes dans leur cycle de vie, c'est-à-dire dans l'enfance, à l'adolescence, à l'âge adulte et dans la vieillesse de même que la santé des collectivités.

### **Instituts canadiens de recherche en santé**

Dans le budget fédéral de 1999, une somme de 65 millions de dollars était affectée aux Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS) pour leur première année de fonctionnement en 2000-2001. Les ICRS seront à la tête d'un effort pancanadien en vue d'intégrer la collecte de données et l'échange d'information.

### **Essais cliniques de médicaments**

Les femmes au Canada étaient exclues des essais cliniques de nouveaux médicaments, de nouveaux instruments médicaux et de nouvelles thérapies en raison de leur prétendue situation hormonale instable (comparativement à celle des hommes) et des responsabilités des chercheuses et des chercheurs en cas de malformations congénitales. En 1996, après avoir consulté le milieu de la recherche médicale ainsi que des groupes de défense des droits des patientes et des patients et des groupes de femmes, le gouvernement a décrété que tous les fabricants qui demandent à Santé Canada d'approuver la mise en marché d'un médicament devaient inclure des femmes dans leurs essais cliniques, et ce, dans une proportion correspondant à l'utilisation qu'elles sont susceptibles de faire du médicament.

### **Cancer du sein**

Bien que l'incidence de cancer du sein ait augmenté de façon constante au cours des 10 dernières années, les taux de mortalité diminuent constamment. Les taux de mortalité les plus faibles ont été enregistrés dans les deux provinces qui ont les programmes de dépistage les plus importants et qui ont le plus recours aux mammographies.

En 1993, le gouvernement fédéral lançait l'Initiative de recherche sur le cancer du sein. En juin 1998, l'Initiative était renouvelée et dotée d'un financement stable et permanent de 7 millions de dollars par année pour appuyer la recherche, la prévention, la détection précoce, le dépistage efficace, l'aide aux groupes communautaires et aux réseaux, l'accès à de l'information, les services d'éducation du public et des professionnels, les diagnostics, les soins et le traitement ainsi que la surveillance et le suivi du cancer du sein. Un objectif important consiste à continuer d'appuyer et de coordonner les activités de dépistage des provinces.

### **Programme de nutrition prénatale**

Le Programme de nutrition prénatale vient en aide aux femmes enceintes les plus à risque de donner naissance à des enfants en mauvaise santé. Il fournit des ressources aux collectivités pour qu'elles offrent ou améliorent les services de soutien aux parents comme les suppléments alimentaires, les conseils de nutrition, l'éducation, les services d'aiguillage et la consultation sur des questions de mode de vie comme l'abus d'alcool, le stress et la violence familiale.

### **Société civile**

Santé Canada souhaite que la société civile joue un rôle plus grand dans l'élaboration de politiques et de programmes. La phase III de la Stratégie nationale sur le sida (1998 et années subséquentes), par exemple, a été planifiée après de vastes consultations avec des ONG et des membres du public, dont des femmes qui vivent avec le VIH et le sida. Des fonds ont été attribués, dans le budget de 1999, à la création du Fonds de recherche et d'évaluation des services pour le personnel infirmier (Fonds RESPI) afin d'appuyer la recherche sur les soins infirmiers, une profession essentiellement féminine. Les points de vue des infirmières et des infirmiers seront ainsi compris dans le contexte de la réforme de la santé.

Le gouvernement accorde aussi des fonds pour appuyer des activités de groupes de femmes et d'ONG qui s'intéressent à la santé et au bien-être des femmes. Voici des exemples d'initiatives financées :

- En 1996-1997, des fonds ont été consentis à l'**Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada** pour appuyer une activité concernant la **Réforme des soins de santé des Premières Nations et le travail d'équipe**. Il s'agissait d'un programme d'éducation de deux jours qui visait à examiner les approches et les stratégies de planification en matière de santé communautaire, de santé des femmes et de formation de partenariats. Sept collectivités autochtones ont été visitées afin de discuter des plans de santé en place. Le tout a été suivi par l'adoption de résolutions et d'un plan d'action par les membres de ce groupe à l'occasion de l'assemblée générale annuelle.
- Des fonds ont été accordés au **Réseau québécois d'action pour la santé des femmes**, en 1997-1998, dans le cadre d'une initiative visant à favoriser la participation des femmes à l'élaboration de politiques et de programmes conçus pour mieux répondre à leurs besoins en matière de santé.

- Un financement pluriannuel (1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001) est accordé au groupe **Multicultural Health Brokers**, en Alberta, dans le cadre d'une initiative intitulée **Advancing Minority Women's Health and Well-Being—An Intersectoral Program and Policy Development Initiative** (programme intersectoriel et initiative d'élaboration de politiques visant à promouvoir la santé et le mieux-être des femmes minoritaires). Le but de cette initiative est d'accroître l'accès et la participation des femmes minoritaires marginalisées au processus décisionnel concernant des services de santé et des services sociaux adaptés à différentes cultures. Il en résultera des principes directeurs, des normes de pratiques et des politiques relativement à l'établissement de liens importants entre les femmes et les familles immigrantes et réfugiées et les institutions.
- Des fonds ont été accordés au groupe de consultation Kinap'eskw, par l'entremise du Fonds de recherche en matière de politiques de CFC, pour mener un projet de recherche intitulé **Problèmes de santé des femmes autochtones des centres urbains des Maritimes**. Ce projet s'intéressera aux conséquences économiques des politiques gouvernementales actuelles par rapport aux besoins en matière de santé des femmes autochtones vivant dans des centres urbains des Maritimes. Au moyen de groupes de discussion, les chercheuses se pencheront sur les préoccupations en matière de santé des femmes autochtones, relèveront les lacunes de la politique sur les soins de santé et établiront une base de données.

### **Activités internationales**

À la réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones qui s'est tenue à Genève, en juillet 1997, des spécialistes de la santé autochtones ont animé un atelier conjoint Canada–Organisation mondiale de la santé sur l'abus d'intoxicants et le rétablissement. Les femmes autochtones y ont joué un rôle important en précisant leurs préoccupations particulières en matière de santé. L'atelier de l'ONU a été organisé avec l'aide financière et stratégique du MAECI et on s'est montré favorable à l'utilisation du thème désigné par le Groupe de travail de 1997, soit la santé, comme l'un des principaux thèmes de la Décennie internationale des populations autochtones.

Dans le cadre des préparatifs du Canada relativement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 1999, où le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD + 5) sera examiné, le MAECI a fourni de l'aide financière et stratégique à la tenue d'un séminaire consultatif distinct sur la santé génésique des femmes autochtones. Un effort interministériel a permis l'organisation de ce séminaire. Parmi les ministères fédéraux qui y ont participé, mentionnons le MAECI, Santé Canada et les Affaires indiennes et du Nord canadien. Une ONG et d'autres prestataires de services de santé de première ligne dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci y ont également collaboré.

La santé générale et génésique des femmes est une priorité absolue de l'ACDI. Au Bangladesh, le Canada a soutenu le renforcement des capacités du ministère de la Santé et du Bien-être de la famille afin d'améliorer la prestation de services de santé génésique et de planification

familiale. En Afrique, le Canada continue d'appuyer les ONG qui tentent de sensibiliser la population aux dangers de pratiques comme la mutilation des organes génitaux des filles et des femmes et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'importance de la prévention du sida.

Le **Forum du Canada et des États-Unis sur la santé des femmes** a réuni, en 1996, 300 personnes travaillant dans le domaine de la santé des femmes. Il avait été précédé de groupes de discussion afin de déterminer les questions qui préoccupaient le plus les femmes. Treize ateliers, sur des sujets importants en ce qui concerne la santé des femmes, ont permis de formuler des recommandations sur de nouveaux programmes et de nouvelles politiques. Un programme de coopération entre les deux pays a été lancé dans quatre domaines précis de la santé des femmes : le cancer du sein, la lutte contre le tabagisme, la recherche ainsi que les échanges et les réseaux d'information.

Le Canada a récemment participé à un atelier du Commonwealth à Saint-Kitts-et-Nevis afin d'élaborer des plans d'action nationaux pour la mise en place d'un système de gestion de l'égalité des sexes dans le secteur de la santé de chacun des pays participants. Le Canada a présenté un rapport sur les initiatives qu'il a entreprises en vue d'intégrer le point de vue sur les différences entre les sexes au secteur de la santé et a élaboré un plan d'action pour la mise en place d'un système de gestion de l'égalité des sexes au Canada.

### **Obstacles ou leçons à tirer en ce qui concerne les femmes et la santé**

La collecte de données sur la santé des femmes s'améliore au Canada. La première enquête nationale sur la santé de la population, qui a été menée en 1994, fournit des données biennales, longitudinales et ventilées selon le sexe sur la santé des Canadiennes et des Canadiens. Les données sur la santé des femmes, particulièrement sur les liens entre l'état de santé et les déterminants sociaux et économiques, demeurent cependant insuffisantes. Il ne se fait pas, par ailleurs, d'évaluation systématique de la santé de la population, bien que le gouvernement se soit engagé à mettre en place un processus d'établissement de rapports sur la santé des Canadiennes et des Canadiens. Il faut mettre au point des indicateurs de la santé différenciés selon le sexe afin de déterminer les répercussions des politiques et des pratiques en matière de santé.

La mise en place de l'analyse comparative entre les sexes applicable à l'ensemble des politiques et des initiatives du gouvernement en matière de santé s'est fait très lentement en raison de trois types importants d'obstacles : comportementaux, opérationnels et théoriques. Des décideurs, qui ne voient pas la nécessité de procéder à une analyse comparative entre les sexes et qui se montrent hostiles ou méprisants constituent le premier obstacle. Le second est lié à des problèmes de temps, de ressources et de données ou de compétences insuffisantes. Enfin, le troisième obstacle se pose lorsque des décideurs sont disposés à procéder à une analyse comparative entre les sexes, sans toutefois avoir les compétences requises pour le faire (Skinner, Erin, *Lessons from the Field: Policy Makers on Gender-based Analysis Tools in Canada* [non publié], Centre d'excellence pour la santé des femmes des Maritimes, octobre 1998.).

## Engagements relativement à de nouvelles mesures ou initiatives

- La mise en oeuvre et le renouvellement continus de la Stratégie pour la santé des femmes feront en sorte qu'elle demeurera d'actualité et sera en mesure de prendre en compte les nouveaux enjeux. La Stratégie pour la santé des femmes est un engagement global et à long terme.
- L'élaboration constante d'outils, de méthodes et de documents de formation permettra d'intégrer, dans l'ensemble de Santé Canada, le point de vue sur les différences entre les sexes et d'inciter les gestionnaires de haut niveau à se conformer aux exigences de l'analyse comparative entre les sexes.
- Des initiatives conjointes avec les États-Unis se poursuivront dans les secteurs prioritaires suivants — prévention du tabagisme, cancer du sein, recherche ainsi que centres d'échange et réseaux d'information —, établis dans le cadre du Programme de coopération canado-américain.

#### **4. La violence faite aux femmes**

La violence faite aux femmes et aux enfants demeure un problème tenace au Canada. D'après l'Enquête sur la violence envers les femmes menée par Statistique Canada en 1993, 51 p. 100 des Canadiennes ont connu au moins un incident de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans. Un tiers des Canadiennes qui ont vécu une relation conjugale ou en union de fait ont été victimes de violence aux mains de leur partenaire actuel ou d'un ancien conjoint. D'après une enquête sur les homicides menée par Statistique Canada en 1996, les femmes mariées risquent sept fois plus d'être tuées par un conjoint que par un étranger. En 1996, dans 9 cas sur 10 d'homicides entre conjoints où les femmes étaient les victimes, les forces policières étaient au courant d'incidents de violence conjugale.

La vulnérabilité à la violence varie selon les collectivités et le groupe d'âge des femmes. Les femmes autochtones, immigrantes, membres de minorités visibles, réfugiées, handicapées, les travailleuses domestiques, les femmes des minorités linguistiques, les femmes âgées et les jeunes femmes sont vulnérables à la violence. En fait, l'Enquête sur la violence envers les femmes a permis de constater que le taux de victimisation des jeunes femmes, dans les mois qui ont précédé l'enquête, était près de trois fois supérieur chez les femmes de 18 à 24 ans (27 p. 100) que chez les femmes en général (10 p. 100).

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à contrer la violence faite aux femmes sur tous les fronts. Ce type de violence est systémique et omniprésent et les réponses doivent être aussi englobantes que possible. Le gouvernement a donc adopté une approche à facettes multiples et multidisciplinaire qui consiste à établir un large éventail de partenariats avec les provinces, les territoires, les groupes de femmes, les ONG et d'autres secteurs de la société.

Des initiatives sont en cours pour ce qui est de la réforme de la justice pénale, de la formation et de l'éducation, de la recherche et de la collecte de données, de la sensibilisation et de l'éducation du public, de l'hébergement sécuritaire ainsi que de l'aide aux victimes.

#### **Mesures législatives**

L'un des huit objectifs du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* est la réduction de la violence dans la société, particulièrement la violence à l'endroit des femmes et des enfants. Depuis 1995, le gouvernement a adopté plusieurs mesures législatives qui améliorent la capacité du système de justice pénale de contrer la violence à l'égard des femmes et des enfants :

- des restrictions régissant la propriété et l'utilisation d'armes à feu;
- des restrictions quant à la possibilité d'invoquer l'intoxication extrême comme moyen de défense;
- des engagements de ne pas troubler l'ordre public qui fonctionnent mieux;
- la mise sur pied du Programme de protection des témoins afin de protéger les témoins dont la vie est en danger;



- des dispositions prévoyant des peines plus longues pour les crimes motivés par la haine basée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques;
- le renforcement des régimes correctionnel et de détermination de la peine en ce qui touche les délinquants présentant un risque élevé de récidive, particulièrement les personnes condamnées pour des infractions de nature sexuelle et d'autres crimes violents;
- des mesures qui permettent d'entreprendre des poursuites contre les Canadiennes et les Canadiens qui voyagent à l'étranger et qui y exploitent de jeunes prostituées ou prostitués à des fins sexuelles ainsi que contre les personnes qui tuent leur victime après l'avoir harcelée et menacée;
- l'interdiction de pratiquer la mutilation des organes génitaux des filles et des femmes;
- des restrictions quant à l'admissibilité à une libération conditionnelle de certains détenus purgeant des peines d'emprisonnement à perpétuité;
- des restrictions sur l'accès de la défense et des plaignants aux dossiers confidentiels de témoins dans des causes d'agression sexuelle.

### **Violence familiale**

En 1997, l'engagement du gouvernement fédéral de réduire la violence familiale au Canada, et tout particulièrement la violence à l'endroit des femmes et des enfants, a été réaffirmé par le lancement de la troisième Initiative de lutte contre la violence familiale. Aucune date d'achèvement n'a été établie pour cette initiative qui sera cependant revue après cinq ans. Les objectifs de cette dernière sont de sensibiliser le public aux facteurs de risque quant à la violence familiale et à la nécessité pour lui de participer au règlement du problème, de renforcer la capacité du système de justice pénale et des maisons d'hébergement de faire face au problème et d'appuyer la collecte de données, la recherche et les évaluations entreprises afin de trouver des modes d'intervention efficaces. Les 11 ministères fédéraux qui participent à cette stratégie s'intéressent à des questions liées à la santé, à la politique sociale, au logement, à la culture, aux peuples autochtones, à la justice, à l'application de la loi et au régime correctionnel, à l'égalité entre les sexes, à l'immigration ainsi qu'à la collecte et à la diffusion de données nationales.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) procède à la mise en place d'un système national qui lui permettra de mieux évaluer, dès leur arrivée, les délinquantes et les délinquants qui sont susceptibles d'être une source de violence familiale. Il sera ainsi possible d'intégrer un traitement de la violence familiale sur le plan correctionnel du délinquant au moment opportun. Des politiques et des lignes directrices ont été établies afin de prévenir les incidents de violence familiale dans le cadre du programme de visites des délinquants et de prendre des mesures lorsque des incidents se produisent à l'occasion de visites générales ou familiales privées. Il faut que les délinquants à risque puissent participer à des programmes de traitement et que les risques soient réévalués avant de leur accorder le droit à une visite familiale privée. La personne en visite doit aussi évaluer sa sécurité dans le cadre d'une telle visite. Le SCC offre plus de 70 programmes d'intervention de différents niveaux aux délinquantes et aux délinquants dans la collectivité et dans les établissements. Dans le cadre des programmes

communautaires, des programmes seront offerts aux conjointes par le SCC (ou en sous-traitance), afin d'accroître leur sécurité.

### **Les filles**

(Voir aussi les initiatives sous la rubrique suivante intitulée « Exploitation sexuelle » et la section « Les filles ».)

En 1997-1998, CFC a octroyé des fonds à l'**Alliance des cinq centres de recherche sur la violence** pour la première phase du travail qui consistait à examiner la question de la prévention de la violence par rapport aux filles. L'Alliance a maintenant terminé une vaste analyse documentaire et tiré les grandes lignes des conclusions des recherches existantes sur les enjeux liés à la violence et aux filles. Elle a aussi compilé un répertoire de programmes et de services offerts aux filles dans chacune des cinq régions du Canada et organisé des groupes de discussion avec des prestataires de services et des filles de chaque région. Grâce à un financement régulier, l'Alliance poursuit ses travaux, qui pourraient servir de fondement à l'élaboration d'une stratégie pragmatique pour les filles.

### Exploitation sexuelle

Par l'entremise du Programme de promotion de la femme, CFC soutient financièrement l'initiative **Innocence perdue – une campagne nationale d'éducation contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales**. L'objectif de la première phase de ce projet pilote de la Colombie-Britannique est d'accroître la sensibilisation du public à la question du tourisme sexuel impliquant des enfants et au projet de loi C-27, qui permet d'intenter des poursuites, au Canada, contre les Canadiennes et les Canadiens qui voyagent à l'étranger et y exploitent des enfants à des fins sexuelles et de faciliter un meilleur partage d'information et d'autres ressources entre les personnes et organismes qui désirent contrer le problème de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales au Canada et ailleurs dans le monde. Des représentantes et des représentants des gouvernements, de l'industrie canadienne du voyage et du tourisme et d'ONG participent à l'initiative. **Innocence perdue** est l'une des principales activités de suivi entreprises par le Canada dans la foulée du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales de Stockholm, en Suède, en 1996.

En raison de la mondialisation des questions très complexes liées à l'exploitation sexuelle d'enfants, les leçons tirées du projet pilote de la campagne nationale serviront de fondement aux efforts déployés dans le cadre d'autres campagnes nationales et internationales.

Le Centre national de prévention du crime du ministère de la Justice et le Programme de promotion de la femme de CFC ont accordé des fonds à l'organisme Aide à l'enfance – Canada pour la réalisation du projet **Out of the Shadows and Into the Light: A Project to Address the Sexual Exploitation of Girls and Boys in Canada** (sortir de l'ombre pour atteindre la lumière : projet visant à contrer l'exploitation sexuelle des filles et des garçons au Canada). Ce projet favorise l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants au moyen d'une stratégie de prévention qui fait appel à la participation de garçons et de filles qui font le commerce du sexe afin de mettre au point des programmes de sensibilisation visant à empêcher d'autres enfants de s'y engager. On dispose également d'une stratégie de résolution qui offre une liste des

ressources et des solutions de rechange dans le but d'inciter les enfants qui se prostituent à sortir de cette situation. Cette stratégie a été établie en fonction des besoins des enfants et elle peut être utilisée par des collectivités partout au Canada.

### **Prévention du crime**

La **Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime** est conçue pour favoriser l'intervention de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux clés afin de réduire la criminalité et la victimisation et d'aider les collectivités à trouver et à appliquer des solutions locales aux problèmes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation, particulièrement la violence à l'endroit des jeunes, des femmes et des Autochtones. Elle vise aussi à augmenter la prise de conscience du public et à appuyer les démarches efficaces de prévention du crime.

La phase II de la Stratégie, annoncée en 1998, permet au gouvernement fédéral d'élargir les partenariats et d'appuyer les collectivités dans l'élaboration et l'application de méthodes de prévention de la criminalité innovatrices et viables.

### **Enquêteurs principaux et cours sur la violence familiale au sein des Premières Nations**

Le cours sur la violence familiale à l'intention des Premières Nations a été mis au point par le Collège canadien de police en collaboration avec la First Nations Chiefs of Police Association, les fonds étant fournis par la Direction générale de la police des Autochtones du Solliciteur général du Canada. Ce cours a été offert à cinq reprises : mai 1994, mars 1995, 1996 et 1997 et janvier 1998. Compte tenu du succès remporté, il sera offert de nouveau. L'objectif visé est de fournir aux agentes et aux agents de police des Premières Nations les compétences et les connaissances nécessaires pour faire face au problème omniprésent de la violence familiale dans les réserves. Le cours, d'une durée de trois semaines, offre de la formation sur les techniques d'enquête, notamment sur la confrontation des contrevenants, l'aide aux victimes de violence familiale et l'orientation de la victime et de l'agresseur vers les ressources adéquates offertes par la collectivité ou le système de justice.

Le fait d'offrir de la formation aux agentes et aux agents de police des Premières Nations relativement aux techniques d'enquête dans les cas de violence familiale ne peut qu'aider les femmes qui vivent dans les réserves à se sentir à l'aise lorsqu'elles signalent le crime à la police, ce qui faisait défaut par le passé. En outre, les agentes et agents de police peuvent expliquer en détail ce qui se passera dans le contexte du système de justice une fois le crime signalé.

### **La violence et les médias**

Les mesures prises par le Canada afin de contrer le phénomène de la violence à la télévision et dans les médias électroniques, particulièrement en ce qui concerne ses effets sur les enfants, en font un leader mondial. En 1993, le gouvernement fédéral annonçait sa **Stratégie visant à contrer la violence dans les médias**. La Stratégie consistait en un plan de travail de cinq ans (1995-1999) visant à réduire la violence dans les médias, à utiliser les médias en tant qu'outil pour favoriser des changements dans les attitudes et les comportements vis-à-vis de la violence

dans la société ainsi qu'à promouvoir la sensibilisation aux médias auprès des enfants, des parents de même que des téléspectatrices et téléspectateurs.

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien dispose de fonds spéciaux consacrés à l'éducation publique sur la violence familiale à l'intention des collectivités ethniques et de minorités visibles, particulièrement pour les personnes qui ne parlent pas couramment le français ou l'anglais. Dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence familiale, une **campagne d'éducation publique dans les médias ethniques** a été entreprise. En effet, près de 16 p. 100 des Canadiennes et des Canadiens sont nés dans un autre pays et ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

À l'aide d'une approche de développement communautaire, le personnel affecté au Programme du multiculturalisme travaille avec des ONG et des médias ethniques afin de fournir de l'information dans des langues autres que le français et l'anglais sur les lois canadiennes et les conséquences, très réelles pour les familles, de la violence à l'égard des conjointes, des enfants et des personnes âgées. Cette campagne de marketing social comprend des émissions d'information et des messages d'intérêt public dans des stations de radio et de télévision ethniques ainsi qu'un numéro spécial sur la violence familiale dans la presse écrite ethnique.

En partenariat avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs, l'Association canadienne de télévision par câble, le Réseau de sensibilisation aux médias et les Annonceurs responsables en publicité pour enfants, Patrimoine canadien a commandé une recherche, organisé des colloques à l'intention de l'industrie sur la violence à la télévision, appuyé la mise au point d'un système de classification des émissions de télévision, fait la promotion de l'initiation aux effets des médias et encouragé la production d'émissions pour enfants de qualité.

Exemples d'obstacles ou de leçons à tirer

- la violence familiale touche tout autant les groupes majoritaires que minoritaires au Canada;
- les obstacles linguistiques et culturels font en sorte que l'information ne se rend pas jusqu'à certains membres des collectivités minoritaires;
- il est important, dans le cadre de la prévention, de fournir de l'information sur les conséquences pratiques de la violence à l'endroit des femmes et des enfants, p. ex. l'intervention d'autorités externes et l'éclatement de la famille;
- les campagnes d'information sont efficaces lorsqu'elles sont : a) offertes dans la langue maternelle de la collectivité cible; b) s'adressent à des collectivités complètes et non pas uniquement aux femmes; c) sont faites par des personnes que les collectivités cibles connaissent et en qui elles ont confiance, p. ex. des médecins, des dirigeants religieux et des travailleuses et travailleurs communautaires du même groupe ethnique; d) comprennent des renseignements sur les endroits où les personnes peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide.

## **La violence au travail**

Développement des ressources humaines Canada a mis au point deux séries de fiches de renseignements sur les thèmes de la violence et du harcèlement sexuel au travail et élabore des politiques modèles sur le harcèlement au travail pour les employeurs sous réglementation fédérale.

## **Initiatives fédérales-provinciales-territoriales**

Les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont assumé un rôle de premier plan pour contrer la violence faite aux femmes. À leur rencontre de 1996, les ministres ont rendu public ***Au-delà de la violence : En quête de nouveaux horizons***, un guide de ressources qui répertorie les initiatives de prévention de la violence et d'intervention au pays. L'objectif est d'aider les gouvernements et les organismes communautaires à partager de l'information sur les pratiques exemplaires et d'éviter les chevauchements injustifiés.

En 1998, les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont fait une Déclaration sur la violence faite aux femmes (la Déclaration d'Iqaluit). Elle fait état d'objectifs et de principes que partagent toutes les administrations au Canada et d'un engagement commun en vue de contrer et de prévenir la violence faite aux femmes.

Justice Canada a organisé un **forum fédéral-provincial-territorial sur les cas de violence conjugale** en mars 1998 afin d'avoir des discussions et des échanges sur les pratiques exemplaires des forces policières, des procureures et des procureurs de la Couronne ainsi que des expertes et des experts des services aux victimes et des politiques dans les cas de violence conjugale.

## **Recherche**

Par l'entremise de Statistique Canada, le gouvernement fédéral procède à une enquête semestrielle sur les **maisons d'hébergement** dans le cadre de laquelle les quelques 500 maisons au pays sont visitées afin de déterminer les services offerts, le nombre de personnes admises au cours d'une année, dont le nombre de femmes et d'enfants, et de dresser le profil des femmes qui se trouvent dans ces maisons à une date précise. Le profil comprend la forme de violence signalée par les femmes et leurs enfants, des caractéristiques personnelles comme l'âge et si l'incident a été rapporté ou non à la police. On y trouve aussi des données sur les revenus et les dépenses des maisons d'hébergement.

Statistique Canada produit aussi une publication annuelle sur la **violence familiale** au Canada qui analyse les données disponibles sur la violence conjugale et la violence à l'endroit des enfants et des personnes âgées. Statistique Canada a aussi présenté une analyse des délinquants sexuels en mai 1999.

Statistique Canada procède en outre à une **enquête sur la victimisation**, qui évaluera les crimes contre la personne et les biens perpétrés contre les hommes et les femmes de 15 ans ou plus, notamment les agressions physiques et sexuelles. Des questions sur la violence entre conjoints et à l'endroit de personnes âgées seront posées dans le cadre de cette enquête.

Le gouvernement du Canada a entrepris la première initiative nationale de recherche sur la violence à l'endroit des aides familiaux résidants, qui comprend une consultation nationale, une analyse documentaire et la collecte de données au niveau communautaire.

### **Outils et formation**

Le gouvernement du Canada, de concert avec les ministères de la Justice des provinces, prépare des **lignes directrices sur le harcèlement criminel** à l'intention des services de police et des procureures et procureurs de la Couronne dans le but d'améliorer la réponse du système de justice pénale à cette forme de violence (harcèlement), particulièrement à la violence familiale à l'égard des femmes. D'après une étude du ministère de la Justice menée en 1996, 57 p. 100 des affaires de harcèlement criminel mettent en cause des conjoints (ou d'anciens conjoints), l'homme étant l'accusé et la femme la victime dans 95 p. 100 des cas.

Les ministères fédéraux responsables de l'administration de la justice ont mis au point divers outils de formation et de perfectionnement des compétences pour contrer la violence à l'endroit des femmes. Un des ces outils est le **Guide d'enquête sur les infractions sexuelles**, élaboré par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour ses agentes et agents, sur la façon de mener correctement les enquêtes dans les affaires d'agression sexuelle. La GRC appuie aussi des ateliers communautaires qui traitent des problèmes des victimes, des agressions sexuelles et de la violence dans les relations et aide les collectivités à utiliser des approches de résolution de problèmes dans les cas de violence familiale.

Sports Canada a octroyé des fonds au Collectif sur le harcèlement et les abus dans le sport pour appuyer ses initiatives au cours des deux dernières années. *En parler!... Agir maintenant* est une publication préparée à l'intention du milieu du sport. Des travaux sont aussi en cours sur l'homophobie et le racisme.

### **Société civile**

En mai 1998, CFC annonçait l'octroi d'une aide financière à l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence pour lui permettre d'élaborer une stratégie nationale sur la prévention de la violence familiale par rapport aux filles. Voici d'autres exemples d'aide financière :

La **Calgary Coalition Against Family Violence** a, grâce à des fonds de CFC, travaillé abondamment avec des refuges et des maisons de transition pour femmes afin de répondre aux besoins des femmes immigrantes et membres de minorités visibles. Le projet a permis de modifier les politiques et les procédures des organismes et de l'ensemble du mouvement des refuges dans des domaines comme la dotation, la formation du personnel, les régimes alimentaires, les services de garde d'enfants et la présence d'interprètes culturels.

L'**Equay Wuk Women's Group** a été formé en 1988 pour représenter les intérêts des femmes autochtones de la nation Nishnawbe Aski du nord de l'Ontario. Les femmes de 25 collectivités isolées des Premières Nations y sont représentées. CFC s'est avéré un partenaire de premier plan en aidant le groupe à établir et à mettre en oeuvre une stratégie de lutte contre la violence, d'une durée de trois ans, dans les collectivités du Nord. Des manuels de formation sur la lutte

contre la violence ont été mis au point à partir de rencontres tenues avec les femmes membres de collectivités des Premières Nations. Les guides, en anglais et en oji-cri, ont beaucoup servi dans le cadre de la formation des travailleuses et des travailleurs de la santé et des services sociaux. De plus, des femmes des localités ont été formées afin de donner l'atelier aux femmes de leurs collectivités et leur offrir un soutien.

Des fonds sont alloués à la **Vancouver Custody and Access Support and Advocacy Association** sur une période de trois ans, jusqu'en 2000-2001, dans le cadre d'un **projet favorisant des changements systémiques à la garde et aux droits de visite**. Cette activité permettra d'élaborer des stratégies à long terme afin d'informer les décideurs des incidences qu'ont les politiques, les procédures, les programmes et les pratiques en matière de garde et de droits de visite sur les femmes et leurs enfants et de leur faire savoir comment il serait possible de les améliorer de façon à mieux tenir compte des préoccupations liées à l'égalité et à la sécurité des femmes. En outre, de l'information sur les politiques et des analyses de celles-ci seront fournies aux travailleuses et aux travailleurs de première ligne ainsi qu'aux groupes de défense de l'égalité des femmes dans le but de faire collectivement face aux tendances actuelles des lois de la famille à ne pas faire de distinction entre les sexes, à la minimisation et au déni des problèmes de violence à l'endroit des femmes et des enfants, à l'accès réduit des femmes au système de justice et aux changements régressifs apportés aux lois sur la garde et le droit de visite.

Grâce à des fonds consentis en 1998-1999, la **Coalition for Women Abuse Policy and Protocol** de l'Île-du-Prince-Édouard élabore un cadre de partenariat, en collaboration avec des intervenantes et des intervenants clés de divers secteurs interdisciplinaires, dans le but de relever les lacunes des politiques et des protocoles actuels par rapport à la violence faite aux femmes à l'Î.-P.-É. On souhaite ainsi assurer une intervention mieux coordonnée des prestataires de services des ministères et organismes gouvernementaux auprès des femmes victimes de violence familiale.

En 1997-1998, le **Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec** a reçu des fonds afin de préparer et de distribuer une vidéocassette en langage gestuel de même qu'un guide de l'animatrice et de l'animateur et d'offrir des ateliers aux personnes malentendantes dans le but de favoriser une meilleure compréhension du cycle de la violence chez les membres de cette collectivité. L'organisme a reçu un prix de l'**Institut de réadaptation en déficience physique du Québec** en reconnaissance de la qualité et de la pertinence de la production vidéo intitulée **Problème dans le couple**.

### **Activités internationales**

Le gouvernement du Canada travaille activement, auprès de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'appui des résolutions favorisant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, reconnaissant que la violence à l'endroit des femmes est une violation de leurs droits fondamentaux et demandant l'élimination de pratiques traditionnelles qui ont une incidence sur la santé des femmes et des filles, dont la mutilation des organes génitaux.

Grâce à une résolution amenée par le Canada à la Commission des droits de l'homme, en 1994, une rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes a été nommée et chargée de recueillir de l'information sur la violence à l'égard des femmes, de recommander des mesures en vue d'éliminer la violence et ses causes et d'en corriger les conséquences. La rapporteuse spéciale en est actuellement à son deuxième mandat et l'appui à cette initiative de la Commission des droits de l'homme, sous l'égide du Canada, est en hausse, coparrainée par plus de 70 membres de tous les groupes régionaux.

Avec son partenaire, le Centre international Match, l'ACDI travaille à l'élimination de la violence faite aux femmes en accordant son appui à des refuges sûrs pour les femmes victimes de violence, à des services d'aide juridique et à des programmes de formation en matière de droits juridiques ainsi qu'à des activités génératrices de revenus au Pérou.

Dans la foulée des initiatives du congrès sur la criminalité et des progrès enregistrés à la 6<sup>e</sup> session de la **Commission de la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies**, en 1997, le Canada a réussi à présenter une résolution concernant la prévention du crime et des mesures de justice pénale dans le but d'éliminer la violence faite aux femmes. Cette résolution représente un complément détaillé du PA de Beijing.



## **5. Les femmes et les conflits armés**

Le sexe de la personne est un facteur dont il faut tenir compte dans les activités de consolidation de la paix, les femmes et les hommes vivant les conflits différemment et n'ayant pas le même accès aux ressources, y compris au pouvoir et à la prise de décisions pendant les conflits. Les femmes, tout comme les hommes, ont tout intérêt à bâtir des collectivités pacifiques. Leur participation à la consolidation de la paix doit être encouragée et appuyée, tout en reconnaissant que la marginalisation économique et politique des femmes fait en sorte qu'elles ne sont pas toujours en mesure de jouer un rôle efficace.

Le Canada continue de promouvoir l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes aux programmes et aux politiques du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR). Le Canada a été un ardent défenseur, en 1989, de la création du poste de coordonnatrice principale des questions relatives aux femmes réfugiées au sein du HCNUR et a accepté de doter et de financer le poste pour deux ans. La coordonnatrice a rédigé les lignes directrices sur la protection des femmes réfugiées du HCNUR. Ce poste est maintenant devenu permanent et relève de l'Unité des politiques du programme. Il est jugé important pour l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes et le Canada appuie toujours fermement le travail du HCNUR à cet égard. Le Canada continue par ailleurs de participer activement aux discussions sur des décisions concernant les femmes réfugiées et les persécutions en raison du sexe qui se tiennent au sein du comité exécutif du HCNUR. Il demeure favorable à la présentation, par le HCNUR, de rapports sur les mesures prises pour intégrer les questions liées aux rapports sociaux entre les sexes à ses activités, notamment sur les efforts du HCNUR en vue de mettre en oeuvre le PA de Beijing.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la formation d'un tribunal pénal international (TPI) indépendant et efficace et l'adoption de statuts qui tiennent compte des différences entre les sexes, notamment en ce qui a trait à une disposition qui stipule que les lois doivent être appliquées sans distinction défavorable fondée sur des motifs comme le sexe de la personne. Le Canada continue de favoriser l'intégration d'un point de vue qui tient compte des différences entre les sexes dans les éléments des crimes ainsi que dans les règles de procédure et de preuve.

Le Canada a préconisé, avec succès, l'inclusion de la violence de nature sexuelle et fondée sur les différences entre les sexes dans la définition des crimes, de dispositions qui assurent la protection des victimes et des témoins et de garanties relativement à la participation de personnes possédant les connaissances spécialisées nécessaires à l'administration du TPI. Le Canada a aussi contribué à obtenir que l'on fasse référence au fait que les États devaient s'efforcer d'élire des juges ayant une expertise de la question de la violence à l'endroit des femmes et que la procureure ou le procureur prenne des mesures pour procéder à des enquêtes efficaces dans les cas de violence sexuelle et de violence à l'endroit d'enfants.

Le Canada a fermement appuyé la nomination au TPI de conseillères et de conseillers sur la violence fondée sur les différences entre les sexes et la création d'une Division d'aide aux victimes et aux témoins comptant du personnel possédant de l'expérience en matière de

traumatismes liés aux crimes de violence sexuelle pour assurer la protection et la sécurité de ces personnes et offrir des services de consultation.

Le délégation du Canada à la Conférence de Rome comprenait une conseillère des ONG, experte des questions liées aux rapports sociaux entre les sexes. Cette personne a travaillé de près avec les ONG intéressées à obtenir des résultats qui tiennent compte des différences entre les sexes.

Le Canada a toujours soulevé des questions sur les répercussions des conflits sur les femmes dans le cadre des discussions thématiques et géographiques du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a notamment insisté sur l'importance de voir à ce que les stratégies de gestion des opérations de maintien de la paix appuient le fonctionnement ou la reconstruction d'institutions locales de sécurité et tiennent compte du point de vue sur les différences entre les sexes ainsi que de la nécessité de mieux assurer la protection des femmes touchées par la guerre, y compris des femmes déplacées et réfugiées, et de répondre à leurs besoins.

Dans une tentative en vue de consolider l'élaboration de la politique canadienne et dans le contexte du suivi du Conseil de sécurité des Nations Unies que le Canada a présidé en février 1999 et qui avait pour thème “ La protection des civils touchés par les conflits armés ”, le gouvernement canadien a organisé deux tables rondes sur des questions liées à ce thème à Genève et à New York en avril et en mai 1999. Le point de vue sur les différences entre les sexes a été intégré à l'ordre du jour des deux tables rondes, qui portaient sur des questions touchant les missions des Nations Unies, les enfants victimes de la guerre, les normes fondamentales d'humanité et la protection en fonction des sexes.

### **Initiative canadienne de consolidation de la paix**

Dans le cadre de l'Initiative canadienne de consolidation de la paix lancée en 1996, le Canada élabore un cadre stratégique et un plan d'action afin de relever les principaux enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes et à la consolidation de la paix de même que définir les orientations de la recherche stratégique et de la mise en oeuvre des politiques. Dans le contexte de cette démarche, le Canada, avec des ONG, les Nations Unies et d'autres gouvernements, examinent comment se comportent les femmes et les hommes en situation de conflits, de prévention de conflits et de règlement de conflits et le rôle que chacun y joue. La façon de soutenir et de renforcer la contribution des femmes et des hommes à la consolidation de la paix est aussi examinée.

### **Les particularités liées aux rapports sociaux entre les sexes et la consolidation de la paix**

Le MAECI a récemment entrepris une nouvelle initiative de recherche et d'élaboration de politiques sur les particularités liées aux rapports sociaux entre les sexes et la consolidation de la paix. Cette initiative met l'accent sur les expériences, les comptes rendus, les conséquences et les perspectives par rapport aux conflits armés distincts selon le sexe. L'objectif est d'examiner, du point de vue sur les différences entre les sexes, les grands enjeux de la mise en oeuvre de la paix, de la sécurité humaine et de la fin de la violence. L'objectif est d'intégrer le point de vue sur les différences entre les sexes au processus d'élaboration des politiques de consolidation de la paix du MAECI et à ses programmes de mise en oeuvre de la paix.

Le MAECI participe à l'élaboration de l'Initiative conjointe Canada-Royaume-Uni sur la sensibilisation aux particularités liées aux rapports sociaux entre les sexes à l'intention du personnel civil et militaire qui participe aux opérations de maintien de la paix. Le but du programme de formation est de faire davantage prendre conscience des différences entre les sexes relativement aux opérations de maintien de la paix et de permettre aux participantes et aux participants de procéder à une analyse comparative entre les sexes sur le terrain, ce qui sera possible en leur fournissant des outils concrets et en leur permettant d'acquérir des compétences. Le projet pilote devrait être prêt en décembre 1999.

L'égalité des sexes et la consolidation de la paix demeurent l'un des principaux enjeux de la sécurité humaine dans le cadre du partenariat Canada-Norvège de la déclaration de Lysoen. Ce partenariat permettra de faire de la recherche, d'élaborer des politiques et de mettre en place des initiatives précises en matière d'égalité des sexes et de consolidation de la paix. Le partenariat de Lysoen vise aussi à intégrer le point de vue sur les différences entre les sexes à d'autres secteurs d'intervention recensés, dont les armes légères ainsi que les enfants et les conflits armés.

### **Femmes en péril**

En 1998, en réponse à une demande du HCNUR, Citoyenneté et Immigration Canada a présenté un atelier international regroupant des responsables gouvernementaux, des ONG et des participantes au programme canadien Femmes en péril dans le but d'examiner les défis que doivent relever les gouvernements et les ONG afin d'offrir des programmes qui visent à protéger les femmes réfugiées. L'atelier a été suivi d'un atelier national sur le programme canadien Femmes en péril. Il en est résulté un projet pilote relatif aux personnes ayant un urgent besoin de protection qui sera mis en place en 1999. Il sera mis à l'essai auprès de femmes en détresse qui ont un urgent besoin de protection; ces femmes seront choisies dans les 24 heures et réinstallées au Canada dans les 48 à 72 heures suivantes.

### **Mines antipersonnel**

Le Canada a été un chef de file actif dans le cadre de la campagne internationale en vue d'interdire les mines antipersonnel. La cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a eu lieu à Ottawa le 3 décembre 1997. Le Canada a d'ailleurs été le premier pays à ratifier la Convention. Le Canada a cessé de produire des mines antipersonnel en 1987 et a détruit ses derniers stocks de mines le 3 novembre 1997.

Dans le cadre de son programme d'action contre les mines, le Canada désire s'assurer qu'aucun obstacle n'empêche les femmes ou les filles de participer à des programmes de sensibilisation aux mines et qu'il n'y a aucune discrimination sexuelle dans la prestation des soins de traumatologie et des services de réhabilitation et de réinsertion des victimes de mines antipersonnel. Il a été démontré que dans les pays où il y a des mines, les femmes et les filles qui ont survécu à l'explosion de mines sont souvent victimes d'une marginalisation sociale et financière. Le Canada s'assure, dans le cadre de ses programmes d'aide et de réhabilitation,

que les femmes et les filles disposent des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Dans son programme d'action contre les mines, le Canada voit à ce que les femmes puissent participer aux programmes et aux décisions au sein des organismes ainsi que des initiatives qui s'occupent de déminage, de sensibilisation aux mines et d'aide aux victimes. Tous les programmes à cet égard sont conçus pour tirer pleinement profit des contributions des femmes en tant que leader de la collectivité, prestataires de soins, éducatrices et formatrices.

### **Directives sur la persécution fondée sur le sexe de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)**

Les Directives de 1993 de la CISR sur les revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe ont été mises à jour en 1996. Elles visent à préciser et à renforcer le principe qui veut que, quand vient le temps de se prononcer sur un cas de persécution fondée sur le sexe, il faille établir le lien entre le sexe d'une femme, la persécution appréhendée et le ou les motifs de persécution mentionnés. Les Directives tiennent maintenant compte de décisions de la Cour suprême confirmant que le sexe de la personne constitue une base d'admissibilité à la revendication de la protection en tant que « membre d'un groupe social donné », l'un des motifs de reconnaissance du statut de réfugié au sens de la Convention. En outre, les Directives modifiées précisent que la violence sexuelle, dans le contexte d'une guerre civile, constitue de la persécution fondée sur le sexe.

Par l'entremise du Fonds Égalité des sexes et Développement au Sri Lanka, l'ACDI a appuyé des projets visant à accroître la capacité des femmes, dont la vie a été dévastée par des conflits civils et ethniques, de rétablir la stabilité sociale et économique au sein de leur famille et de leur collectivité. Dans le cadre de cette initiative, de l'aide est fournie à des groupes communautaires pour leur permettre de réaliser des projets axés sur l'autonomie et la sécurité économique des femmes touchées par des conflits (particulièrement les veuves et les femmes déplacées). On y appuie également les efforts à faire pour favoriser l'harmonie ethnique.

## **6. Les femmes et l'économie**

Il est essentiel, pour assurer l'égalité des femmes dans la société, de promouvoir leur autonomie économique. L'autonomie est aussi une composante fondamentale du bien-être social et de la prospérité économique à long terme de la nation.

En apparence, le Canada a réalisé des progrès vers l'égalité au sein de la population active rémunérée. Les femmes représentent maintenant près de la moitié des travailleuses et des travailleurs rémunérés, comparativement à 37 p. 100 en 1976. Les femmes sont les principaux soutiens économiques dans plus de 25 p. 100 des familles et les entreprises dirigées par des femmes créent maintenant plus d'emplois que les 100 entreprises les plus importantes réunies. En moyenne, entre 1986 et 1995, les écarts entre les sexes concernant les gains et les revenus ont diminué. Le revenu total après impôt des femmes est passé de 52 p. 100 à 60 p. 100 de celui des hommes (Condition féminine Canada, *Indicateurs économiques de l'égalité des sexes*). En particulier, l'écart entre les femmes et les hommes, dans un même genre de situation, est pratiquement nul chez les femmes qui ont un niveau d'instruction élevé et qui ont peu de responsabilités familiales.

Malgré les progrès réalisés par les femmes, il reste de nombreux défis à relever. Les femmes subissent toujours des écarts salariaux. En 1996, les gains des femmes pour une année complète correspondaient à 73 p. 100 de ceux des hommes. En outre, les femmes sont toujours cantonnées dans les emplois à prédominance féminine comme l'enseignement, les soins infirmiers et les professions du secteur de la santé, le travail de bureau, la vente ou les services, où les salaires ont tendance à être inférieurs à ceux des emplois à prédominance masculine. Un nombre croissant de femmes travaillent à temps partiel, faute de pouvoir se trouver un travail à temps plein (34 p. 100 en 1994 par rapport à 22 p. 100 en 1989). Les femmes ont plus de difficulté que les hommes à se sortir des emplois à faible revenu, ce qui constitue un problème particulièrement sérieux chez les femmes monoparentales. Les femmes qui doivent faire face à des obstacles supplémentaires comme l'âge, la race, le statut d'Autochtone, l'orientation sexuelle et une incapacité occupent un emploi et ont des revenus qui ne se comparent pas favorablement à la moyenne.

Lorsque les femmes entrent sur le marché du travail rémunéré, elles subissent aussi les conséquences financières de leur rôle de mère et de principale prestataire de soins et sont confrontées aux exigences contradictoires des responsabilités liées à leur travail rémunéré et à celui qui ne l'est pas. Au Canada, environ les deux tiers du travail non rémunéré est accompli par les femmes. Malgré l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail rémunéré au Canada, leur part du travail non rémunéré n'a diminué que légèrement depuis 1961. Les mères ayant un emploi à temps plein — un conjoint et un jeune enfant, par exemple — assumaient une partie plus importante du travail tant rémunéré que non rémunéré, c'est-à-dire les soins donnés à l'enfant, en 1992 qu'en 1986. Pour nombre de femmes, cela a créé un sérieux problème de temps, alors qu'elles tentent de concilier travail rémunéré et travail non rémunéré.

Le gouvernement canadien a adopté une approche globale par rapport à cet enjeu complexe. Il a fait porter son action sur l'amélioration des possibilités offertes aux femmes sur le marché du

travail rémunéré, sur la compréhension des liens entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré et sur la stabilité future des programmes sociaux du Canada. Bien que des progrès aient été réalisés dans un certain nombre de secteurs liés à l'autonomie économique des femmes, il reste beaucoup à faire dans d'autres secteurs clés.

### **Équité en matière d'emploi**

La nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada a été adoptée en 1995 et est entrée en vigueur en octobre 1996. Le gouvernement remplit ainsi ses engagements relativement à la consolidation de l'ancienne loi en étendant sa portée à la fonction publique fédérale et en élargissant le mandat de la Commission canadienne des droits de la personne, qui est chargée de l'application de la *Loi*.

Les femmes représentaient 44,83 p. 100 de la population active visée par la *Loi* en 1996. Depuis 1987, le rythme de croissance de leur représentation dans la population active a été plus rapide (3,89 points de pourcentage). Entre 1995 et 1996, parce que plus d'hommes que de femmes ont quitté la population active, la représentation des femmes a continué d'augmenter.

En vertu du Programme de contrats fédéraux, les entreprises qui font affaire avec le gouvernement fédéral doivent engager et maintenir une main-d'oeuvre représentative au moyen de la mise en oeuvre de plans d'équité en matière d'emploi. Afin de respecter les engagements du gouvernement, les exigences du Programme de contrats fédéraux doivent correspondre aux exigences imposées aux termes de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

### **Garde d'enfants**

Les activités entreprises par le gouvernement du Canada, en ce qui concerne la garde d'enfants, prennent la forme de recherches et de financement.

Une étude exhaustive de la question des ressources humaines en ce qui a trait à la garde des enfants est au nombre de ces activités. Cette étude en profondeur du domaine, intitulée *Le secteur de la garde à l'enfance : De la reconnaissance à la rémunération de sa main-d'oeuvre*, examine la main-d'oeuvre du secteur de la garde des enfants, les salaires, les avantages, les conditions de travail ainsi que la formation et les perspectives de carrières dans différents milieux comme les garderies, les prématernelles et les garderies à domicile. L'étude a été financée dans le cadre de l'Initiative de partenariats sectoriels, qui est conçue pour réunir les partenaires d'un secteur afin d'analyser les problèmes de ressources humaines et d'élaborer un plan d'action. Un comité examine présentement les suites à donner aux recommandations de l'étude sectorielle.

Le programme Visions de la garde d'enfants a été mis sur pied en 1995 en tant que contribution à une initiative nationale de recherche et de développement, afin d'appuyer des projets qui se penchent sur le caractère adéquat, les résultats et le rapport coût-efficacité des pratiques exemplaires actuelles en matière de garde d'enfants, ainsi que des modèles de prestation de services.

Des fonds ont été investis pour créer 4 800 nouvelles places pour les enfants ainsi que 2 900 places pour les enfants des réserves des Premières Nations et des communautés inuites. Ce programme, dont les résultats sont intéressants, est conçu localement par les centres de services de garde des Premières Nations et des Inuits, qui en assurent également la prestation.

### **Travail non rémunéré**

Un certain nombre de progrès ont été réalisés dans la reconnaissance du travail non rémunéré et rémunéré dans le contexte de l'analyse et de l'élaboration des politiques gouvernementales.

- Certains exemples de mesures stratégiques précises ont été fournis dans la section sur la pauvreté, comme le nouveau crédit d'impôt aux prestataires de soins et un système de pensions de l'État qui tient compte des années que les femmes consacrent aux soins de jeunes enfants. Les prestations d'assurance-emploi, qui sont décrites plus loin, sont aussi dotées de caractéristiques qui tiennent compte des soins dispensés aux personnes à charge.
- Le travail non rémunéré est un élément clé des **Indicateurs économiques de l'égalité des sexes**, de même que d'autres efforts concernant la cueillette de données ainsi que des guides et des outils d'analyse comparative entre les sexes qui ont été élaborés pour favoriser l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes dans tous les secteurs de la politique.
- Il s'agit d'une priorité du Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) de CFC. Une étude d'Isa Bakker, **Travail non rémunéré et macroéconomie : Nouveaux débats, nouveaux outils d'intervention**, est une contribution récente sur ce sujet. Beaucoup d'autres recherches du FRP portent sur le travail non rémunéré dans le contexte des services de garde des enfants, du soin des personnes âgées et de la prestation de services publics, par exemple **Des prestations pour les enfants du Canada : Perspectives sur l'égalité des sexes et la responsabilité sociale**, de Christa Freiler et Judy Cerny.
- La recherche faite par d'autres ministères examine la dynamique du travail non rémunéré dans notre société, sa contribution et sa pertinence en regard de l'élaboration des politiques sur le marché du travail. Une Enquête sur les horaires et les conditions de travail est en outre entreprise afin d'examiner l'ampleur du phénomène et le recours à divers horaires et conditions de travail.
- Des fonds ont été accordés à un certain nombre d'ONG de femmes afin d'examiner les répercussions politiques du travail non rémunéré et de promouvoir la sensibilisation au sujet de cette question. Un document important, **intitulé When Women Count: A Resource Manual on Unpaid Work**, a été préparé.
- Un comité de la Chambre des communes a été formé afin d'examiner le traitement des familles qui ont des enfants à charge dans le cadre du régime fiscal et des transferts. Il a entendu des témoins de toutes les régions du pays et a formulé un certain nombre de recommandations qui ont été soumises au Comité des finances et au gouvernement, et qui pourraient permettre d'aider davantage les familles à répondre à leurs besoins en matière de revenu et de soins.

### **Le travail et la famille**

La composition de la population active au Canada évolue et compte un pourcentage de plus en plus grand de femmes, y compris de mères de jeunes enfants. La nature de l'emploi évolue

aussi, les formes de travail atypique et l'ampleur du phénomène étant en hausse, tout comme le travail à temps partiel involontaire et occasionnel. L'incidence du travail atypique sur l'emploi et la sécurité du revenu et les répercussions qui s'ensuivent sur la famille (fondation et stabilité) sont une source d'inquiétude.

En juin 1997, le ministre du Travail rendait public un rapport du Comité consultatif sur le milieu de travail en évolution intitulé *Réflexion collective*. Le Comité a été formé afin d'examiner la nature changeante du travail et du milieu de travail en fonction des nouveaux besoins et de leurs répercussions sur les travailleuses, les travailleurs ainsi que les employeuses et les employeurs. Le rapport examine comment les changements apportés au milieu de travail pourraient davantage tenir compte des besoins des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées.

Un des principaux objectifs du Régime national de prestations pour enfants (RNPE) est de réduire les obstacles à l'emploi et de permettre aux familles de mieux répondre à leurs besoins en matière de soins et de revenu. Les programmes du RNPE, comme le soutien du revenu bonifié et de meilleures subventions pour les services de garderie, facilitent la participation des mères au marché du travail rémunéré. Voir la section intitulée « Les femmes et la pauvreté » pour en savoir plus sur le Régime national de prestations pour enfants.

Avec la déduction pour frais de garde d'enfants, le gouvernement fédéral reconnaît que les familles qui doivent engager des dépenses de garde d'enfants sont moins en mesure de payer des impôts. La déduction réduit les coûts liés à l'emploi du conjoint ayant le revenu le moins élevé — habituellement la mère — pour lui permettre de se joindre à la population active rémunérée.

### **Évaluation et développement de données**

Une étude est en cours afin d'évaluer ce qui a fonctionné ou non par rapport à l'égalité entre les sexes dans le cadre des initiatives sur les politiques sociales et le marché du travail de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

### **Initiatives stratégiques autochtones**

Le financement de ces initiatives est lié à un large éventail de questions autochtones comme les programmes axés sur le marché du travail, les services sociaux et l'éducation. La nécessité de tenir compte de la diversité culturelle, économique, sociale et linguistique des populations autochtones, particulièrement celles qui se heurtent à des obstacles plus grands sur le plan de l'emploi et de la pleine participation à la population active comme les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés, est de plus en plus reconnue. Au nombre des projets qui favorisent l'égalité des femmes autochtones, il y a **The Untapped Resource** (la ressource inexploitée), un projet mené avec la Native Women's Association, qui établit des partenariats avec les entreprises afin d'offrir aux femmes autochtones des possibilités d'emploi durable.

CFC fournit aussi de l'aide financière par l'entremise de son Fonds de recherche en matière de politiques à un projet de recherche intitulé **Politiques, travail et employabilité chez les**



**femmes autochtones** (*Partenariat INRS – Culture et Société et Association des femmes autochtones du Québec*). Ce projet de recherche examinera les obstacles auxquels doivent faire face les femmes autochtones qui commencent à se joindre à la population active canadienne, notamment un marché du travail restreint, un manque d'information sur les emplois disponibles, peu de modèles et une formation insuffisante en recherche d'emploi ou en lancement d'entreprise. Dans le cadre du projet de recherche, la nature, l'utilisation et l'efficacité des politiques d'emploi et de l'accès à l'emploi pour les femmes autochtones du Québec seront examinées. Les résultats de la recherche permettront de proposer des solutions de rechange pour doter les femmes autochtones des outils dont elles ont besoin pour accéder à un marché du travail semblable à celui des autres Canadiennes.

**La route vers l'indépendance : Une démarche de développement des ressources humaines pour l'industrie inuite du vêtement** — Ce projet, réalisé avec la Pauktuutit (Inuit Women's Association of Canada), permet aux femmes inuites d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour faire des vêtements traditionnels et contemporains à la main. Il s'inscrit dans une stratégie de développement économique communautaire viable.

**Établissement de centres de formation amérindiens dans des régions urbaines** — Dans le cadre de ce projet réalisé avec l'Association des centres d'amitié du Québec, des programmes de formation à distance sont élaborés et mis en place à l'intention des populations autochtones urbaines en tant que solution de rechange à l'enseignement conventionnel. La plupart des participants sont des femmes. Les centres de formation autochtones offrent des programmes de rattrapage scolaire aux niveaux secondaire et postsecondaire, appuient les étudiantes et les étudiants dans leurs progrès et facilitent leur transition vers le marché du travail.

### **Parties I et II de l'assurance-emploi**

Dans le cadre du système canadien d'assurance-emploi (AE), des prestations représentant un revenu d'appoint temporaire sont versées aux travailleuses et aux travailleurs qui se trouvent involontairement sans emploi. Des prestations spéciales comme les prestations de maternité, de soutien pour les parents et de maladie sont offertes, tout comme des mesures sont prises pour aider les Canadiennes et les Canadiens en chômage à réintégrer la population active rémunérée.

Les réformes apportées au régime d'AE en juillet 1996 et en janvier 1997 ont été la restructuration la plus importante du programme d'assurance-chômage en 25 ans. En procédant à une analyse comparative entre les sexes de la réforme de l'AE, on a reconnu que toutes les réformes auraient une incidence différente sur les femmes et les hommes en raison des divergences de leurs réalités sociales, économiques et familiales. En moyenne, les femmes gagnent moins que les hommes, sont surreprésentées dans les emplois aléatoires comme le travail à temps partiel, les emplois multiples et mal rémunérés. Elles forment la majorité des chefs de familles monoparentales et assument la majorité des responsabilités familiales et du travail non rémunéré.

Des moyens pour permettre aux femmes de surmonter les obstacles à l'emploi ont été prévus dans ces réformes. Ils prennent la forme de prestations d'emploi ciblées, d'aide pour les frais de garde d'enfants et de soutien du revenu. Les conditions d'admissibilité aux prestations plus

larges permettront aux personnes qui ont de la difficulté à réintégrer le marché du travail, comme les femmes (celles, par exemple, qui ont quitté la population active rémunérée en raison de congés de maternité ou parentaux), d'avoir accès à de l'aide.

Le gouvernement s'est engagé à surveiller et à évaluer les répercussions des réformes pendant cinq ans. Le second rapport, qui a été rendu public au début de 1999, démontrait que le nombre de femmes qui ont demandé et reçu des prestations avait diminué de 20 p. 100, comparativement à une diminution de 16 p. 100 pour les hommes. Pour ce qui est des prestations de maternité et parentales, même si 98 p. 100 des personnes qui ont présenté une demande avaient travaillé un nombre d'heures suffisant, certaines femmes n'avaient pas le nombre d'heures requis pour avoir droit aux prestations, particulièrement entre les grossesses. Développement des ressources humaines Canada examine ces données afin de déterminer avec plus d'exactitude les causes de tels résultats.

### **Prestations d'assurance-emploi**

En vertu du nouveau régime fondé sur les heures, les travailleuses et les travailleurs à temps partiel et les personnes qui occupent plus d'un emploi sont, pour la première fois, assurés. D'après les estimations, la majorité des travailleurs à temps partiel sont des femmes et près de la moitié des travailleurs occupant plus d'un emploi sont des femmes. On estime que ces réformes de l'AE ont permis à 270 000 femmes d'être couvertes pour la première fois.

Avec le système fondé sur les heures, un plus grand nombre de femmes qui travaillent à temps partiel ont maintenant droit aux prestations d'AE et de maternité.

En servant de revenu de remplacement, les prestations de maternité et parentales accordées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* permettent à des femmes et à des hommes de prendre un congé temporaire pendant la période qui suit immédiatement la naissance d'un enfant et au cours des premiers mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le système prévoit le versement de prestations de maternité pendant 15 semaines à la mère biologique pendant la période entourant la naissance et de 10 semaines de prestations parentales aux parents adoptifs et biologiques pour leur permettre de s'occuper de l'enfant. Les prestations parentales sont versées à l'un ou l'autre des parents et peuvent être partagées entre eux. À cela s'ajoute cinq semaines supplémentaires de prestations si l'enfant a besoin de soins particuliers.

Les deux tiers environ des nouveaux prestataires qui touchent le supplément au revenu familial (SRF) sont des femmes (environ 67 p. 100). Le SRF s'adresse aux prestataires dans le besoin; il s'agit d'un supplément au revenu familial qui est accordé aux familles à faible revenu qui ont des enfants à charge et est basé sur le revenu familial net. Pour avoir droit à ce supplément, les prestataires doivent toucher la prestation fiscale pour enfants, ce qui indique qu'ils ont au moins un enfant à charge et un revenu familial net de 25 921 \$CAN ou moins.

### **Prestations d'emploi et mesures de soutien**

Le gouvernement du Canada a adopté un certain nombre de mesures afin de favoriser l'intégration des travailleuses et des travailleurs au marché du travail. Des dispositions spéciales sont prévues pour rendre les femmes admissibles à ces mesures — particulièrement

les femmes qui réintègrent le marché du travail et qui ont touché des prestations de maternité ou parentales au cours des cinq dernières années. De l'aide pour les services de garde d'enfants sera aussi offerte aux personnes pendant qu'elles touchent des prestations d'emploi et pendant les périodes subséquentes de recherche d'emploi et de premier placement.

Les prestations d'emploi et les mesures de soutien comprennent :

- des subventions salariales pour inciter les employeuses et les employeurs à embaucher de nouvelles travailleuses et de nouveaux travailleurs;
- des prêts et bourses pour aider les personnes en chômage à acquérir de nouvelles compétences et à suivre de la formation;
- de la formation en matière de travail indépendant pour aider les personnes à créer leur propre emploi et à lancer une entreprise;
- des services d'aide à l'emploi pour offrir aux femmes du counseling d'emploi, des services de recherche d'emploi et de gestion de réadaptation.

### **Formation professionnelle**

Depuis 1996, le gouvernement fédéral a conclu de nouveaux partenariats avec les provinces et les territoires relativement aux activités de formation professionnelle. Ces accords comprennent une exigence en vertu de laquelle les groupes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* sont pris en compte dans le cadre des nouvelles ententes de service à la clientèle. Cela signifie que ce sont les provinces qui dispensent désormais la majeure partie de la formation professionnelle. (Voir aussi les initiatives sous la rubrique « L'éducation et la formation ».)

### **Politiques en milieu de travail**

Chaque année, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) reçoit un grand nombre de plaintes relativement à la discrimination fondée sur le sexe, qui touchent pour la plupart des femmes, et sur lesquelles elle fait enquête. En fait, ces plaintes représentent habituellement 20 p. 100 de la charge de travail de la Commission. Dans les années qui ont suivi l'adoption du *Programme d'action*, la CCDP a reçu le nombre suivant de plaintes fondées sur le sexe : 405 en 1996, 250 en 1997 et 319 en 1998. Dans près de la moitié de ces cas, on alléguait qu'il y avait eu harcèlement. Pour contrer ce problème, la Commission a élaboré, en 1998, des politiques modèles sur le harcèlement et les a mises à la disposition des employeuses et des employeurs partout au pays.

Depuis la mise en oeuvre du *Programme d'action*, un tribunal de la CCDP a statué que, en ce qui concerne un certain nombre d'occupations à prédominance féminine, les pratiques de rémunération du gouvernement fédéral étaient discriminatoires. La loi actuelle sur la parité salariale doit être clarifiée et il y a une importante divergence de vues sur la façon d'appliquer le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale. Le fait que cette affaire, qui remonte au début des années 1980, n'ait pas encore été réglée indique que la compétence législative de la Commission dans ce domaine est insuffisante. C'est pourquoi la Commission s'est réjouie du fait que le gouvernement se soit montré intéressé à examiner les dispositions de la *Loi sur la parité salariale*.

## Recherche

Les **Indicateurs économiques de l'égalité des sexes**, rendus public en 1997, sont un nouvel outil qui permet de mesurer la situation économique et les progrès des femmes. Cette série de repères — une initiative fédérale-provinciale-territoriale — transcende les mesures traditionnelles et tient compte de facteurs comme le travail non rémunéré, l'éducation et la formation liée à l'emploi. En mars 1998, un **symposium international sur les indicateurs de l'égalité entre les sexes** a été présenté, sous l'égide du gouvernement, dans le but de stimuler les discussions en rapport avec les politiques publiques sur les indicateurs et d'apporter une contribution aux travaux internationaux qui se font dans ce domaine. Les indicateurs seront mis à jour en 1999.

Leçons tirées du projet des indicateurs de l'égalité entre les sexes

- Il est essentiel, afin d'élaborer des indicateurs de l'égalité entre les sexes, de trouver les meilleures sources de données possibles. Trouver des moyens pour inclure l'information sur toutes les régions du Canada peut poser un défi. Le projet a également montré que des progrès sont réalisés en vue de mettre au point des indicateurs offrant des possibilités réelles d'améliorer la capacité d'analyse comparative entre les sexes de même que l'efficacité des politiques. Mais il faut en faire beaucoup plus, toutefois, surtout dans le domaine de l'analyse. Il est essentiel de reconnaître la diversité des femmes dans le cadre de cette analyse. Le fait de n'utiliser qu'une norme masculine peut être problématique lorsque l'on compare des femmes et des hommes qui peuvent avoir plus de choses en commun que des femmes dont les antécédents et les expériences sont divers.

Le 15 juin 1998, CFC a été l'hôte d'un atelier **sur les femmes et l'économie et la société axées sur le savoir (ESAS)**, présenté en collaboration avec le Secrétariat de la recherche sur les politiques du gouvernement fédéral. Plus de 50 personnes y ont participé, dont des membres des réseaux du Projet de recherche sur les politiques, des services responsables de la politique stratégique de ministères fédéraux clés (y compris des bureaux de la condition féminine), ainsi que des universitaires. L'atelier visait deux grands objectifs : déterminer les répercussions possibles de la ESAS sur les femmes et en discuter, et établir des liens horizontaux sur les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes entre les ministères fédéraux pertinents — en particulier ceux qui participent au projet pilote de la ESAS — dans le but de définir l'orientation des recherches en matière de politiques et du développement stratégique à venir dans ce domaine.

Statistique Canada a récemment terminé une **enquête sur le travail bénévole officiel et informel** au Canada. Le recensement de 1996 comprenait en outre des **questions sur les travaux ménagers et la prestation de soins**.

## Société civile

Le gouvernement du Canada contribue au financement de projets de groupes de femmes et d'autres organisations voués à l'égalité qui s'intéressent à la question de l'égalité économique des femmes. Voici des exemples :

- la **Manitoba Farm Women's Conference** pour la tenue d'une conférence annuelle des agricultrices provinciales et d'une évaluation de suivi;
- le **New Brunswick Women's Intercultural Network** pour une activité intitulée Steps Towards Economic Self-Sufficiency (en marche vers l'autonomie économique), afin de relever et de contrer les divers obstacles systémiques à la participation économique des femmes immigrantes et membres de minorités visibles au Nouveau-Brunswick;
- le **Nova Scotia Women's Fishnet** afin de faciliter un processus de développement communautaire qui a pour but d'accroître la capacité des femmes de participer à tous les aspects du processus décisionnel en ce qui concerne les pêches et leur collectivité locale.

Deux subventions de CFC, en 1995-1996 et 1996-1997, ont permis aux **Kootenay WITT (Women in Trades, Technology, Operations and Blue Collar Work)** (les femmes dans les métiers, les techniques, l'exploitation industrielle et cols bleus) d'obtenir un certain nombre de résultats importants liés à la participation des femmes au développement économique de la Colombie-Britannique (C.-B.). Ceux-ci comprennent :

- trois des 18 membres du comité consultatif du Columbia Basin Trust (un programme d'indemnisation régional chargé d'évaluer les dommages environnementaux causés par le Traité du fleuve Columbia de 1964 entre le Canada et les États-Unis) font la promotion de l'égalité des femmes — un siège a été spécialement réservé à une représentante de l'égalité des femmes;
- des comités d'intégration de l'égalité ont été formés dans le cadre du Conseil des sciences de la C.-B., du Columbia Basin Trust et du projet d'infrastructure Island Highway dans le but d'examiner les enjeux liés à l'égalité de manière continue;
- un engagement officiel sur l'équité en matière d'emploi pris par les employeurs et les syndicats des métiers de la construction a été inclus dans les marchés passés dans le cadre du projet Island Highway, engagement qui s'applique à tous les projets de construction routière de la province de plus de 50 millions de dollars. Cet engagement par rapport à l'équité en matière d'emploi comprend la formation de membres de groupes désignés;
- un engagement officiel dans le cadre du plan de gestion du Columbia Basin Trust en vue d'offrir des retombées équitables pour des groupes habituellement désavantagés dans tous les projets de développement et de construction administrés par l'organisme.

Ces résultats ont été obtenus grâce au travail en partenariat avec les Kootenay WITT et d'autres groupes locaux des WITT, ainsi qu'avec des groupes représentant les Premières Nations, les membres de minorités visibles et les personnes handicapées, dans le but d'obtenir que des représentantes faisant la promotion de l'égalité des femmes participent à un certain nombre de négociations et de consultations importantes qui ont une incidence sur les ouvrières et les ouvriers de même que sur les travailleuses et les travailleurs spécialisés. Une fois la représentation assurée, les personnes faisant la promotion de l'égalité des femmes ont travaillé à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à toutes les ententes et pratiques en matière d'embauche, de formation et de promotion des ouvrières et des ouvriers de même que des travailleuses et des travailleurs des métiers techniques.

### **Activités internationales**

En 1996, l'ACDI a fourni les fonds de démarrage d'un nouveau projet intitulé Réformes économiques et rapports hommes-femmes en Afrique. Ce projet vise à accroître la capacité des organismes de recherche africains et des groupes de femmes à procéder à des recherches et à des analyses ainsi qu'à influencer sur les politiques économiques en tenant compte du point de vue sur les différences entre les sexes.

Le gouvernement du Canada appuie activement les femmes propriétaires d'entreprises. En juin 1998, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) inaugurait le site Web « Les femmes d'affaires dans le commerce », qui permet aux femmes d'affaires propriétaires d'entreprises d'en apprendre davantage sur les services gouvernementaux et sur la manière de s'y prendre pour réussir à exporter. Il leur permet également de faire du réseautage en direct, de se familiariser avec les services de financement et d'assurance et de repérer des occasions d'affaires à l'étranger. Le lancement du site a permis de joindre plus de 500 Canadiennes.

La Coalition pour la recherche commerciale, sous la direction de 20 femmes d'affaires, universitaires et représentantes du gouvernement canadiennes, a lancé un important projet de recherche en septembre 1998. Une enquête a été menée auprès de 254 femmes propriétaires d'entreprises afin d'examiner la structure de leurs exportations et leurs besoins en matière de services d'exportation. Les résultats, qui se trouvent dans le document intitulé *Par-delà les frontières : Les femmes d'affaires canadienne et le commerce international*, ont été dévoilés à 1 500 femmes d'affaires lors d'une visioconférence nationale qui a eu lieu le 8 mars 1999, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Neuf endroits au Canada, aux États-Unis, en Argentine et au Royaume-Uni ont été mis en communication à cette occasion. Grâce à cette initiative, le gouvernement fédéral a recensé et ajouté 2 100 nouvelles femmes d'affaires à sa base de données et établi la première documentation quantifiée au Canada sur les activités d'exportation et le comportement de ce secteur du marché en croissance.

Cette recherche fournira l'essentiel des éléments stratégiques dont il sera question au Sommet commercial Canada-États-Unis des 19 et 20 mai 1999, qui sera axé sur les femmes propriétaires d'entreprises. Le Sommet réunira 150 femmes canadiennes et 150 femmes américaines propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME). On pourra y discuter des entraves au commerce entre les deux pays, particulièrement celles qui gênent les femmes d'affaires et qui ont été examinées par la Coalition pour la recherche commerciale, et de conclure de nouveaux accords au moyen d'activités de réseautage organisées. Le MAECI est membre du comité consultatif du Sommet et fournira le programme de la mission en direct et les conclusions de la Coalition pour la recherche commerciale afin d'orienter les enjeux commerciaux. En collaboration avec ses partenaires, le MAECI assurera la coordination d'importants groupes de discussion de femmes entrepreneures afin de recueillir leurs suggestions et qu'elles valident le rapport de la Coalition pour la recherche commerciale. Cette démarche est particulièrement importante, car il s'agit d'un autre moyen d'accroître la participation des Canadiennes au Sommet commercial.

Les femmes sont propriétaires ou exploitent près du tiers de toutes les entreprises canadiennes et emploient 1,7 million de personnes — une création d'emploi qui correspond à quatre fois la moyenne nationale. En dépit de cela, les femmes hésitent toujours à se lancer sur les marchés étrangers. Afin de corriger cette situation, le MAECI, en collaboration avec la Banque Royale et la Société pour l'expansion des exportations, a parrainé la première mission commerciale internationale réservée exclusivement aux femmes et qui a eu lieu du 12 au 14 novembre 1997. La mission commerciale des femmes d'affaires canadiennes à Washington avait pour but de présenter le marché américain à d'éventuelles exportatrices et de présenter des entreprises canadiennes à d'éventuels partenaires commerciaux des États du centre du littoral atlantique. Le gouvernement du Canada souhaite doubler le nombre d'exportatrices d'ici l'an 2000.

### **Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)**

Le Canada joue un rôle de premier plan dans la promotion des intérêts des femmes au sein de l'APEC. L'objectif du Canada est d'obtenir que l'APEC reconnaisse les réalités particulières de la vie des femmes et tienne systématiquement compte des particularités liées aux rapports sociaux entre les sexes dans ses travaux. Le Canada a contribué à la formation du Réseau des femmes dirigeantes, un organisme de l'APEC qui se réunit chaque année depuis 1996. En 1997, année au cours de laquelle le Canada a assumé la présidence de l'APEC, ce dernier a lancé avec succès le concept d'une réunion ministérielle sur les femmes, réunion qui a eu lieu aux Philippines en octobre 1998 et qui avait pour thème les femmes et le développement et la coopération économiques dans l'APEC. Il s'agissait de la première rencontre de niveau ministériel sur les femmes au sein d'une organisation commerciale multilatérale. Les dirigeantes et dirigeants de l'APEC ont approuvé les recommandations de la réunion ministérielle, y compris la reconnaissance de l'égalité des sexes en tant que thème intersectoriel au sein de l'APEC, et l'élaboration d'un cadre d'intégration des femmes dans l'APEC qui sera soumis aux dirigeantes et aux dirigeants de l'APEC à leur rencontre de septembre 1999 en Nouvelle-Zélande.

Le gouvernement du Canada a aussi travaillé en vue d'accélérer l'intégration des femmes d'affaires autochtones dans les milieux commerciaux de l'APEC. En prévision de la rencontre du Réseau des femmes dirigeantes et de la réunion ministérielle sur le commerce en juin 1999, une conférence de trois jours a été organisée afin de réunir des femmes d'affaires autochtones de chacun des 21 pays membres de l'APEC. La réunion fera prendre conscience aux femmes d'affaires autochtones canadiennes de l'envergure de l'APEC, leur fera rencontrer d'éventuelles partenaires commerciales de 20 autres pays et améliorera leur connaissance du processus commercial de l'APEC et des possibilités d'échanges. Les recommandations qui seront formulées à la suite de la rencontre seront transmises aux ministres du Commerce de l'APEC afin de les sensibiliser aux besoins et à l'importance des femmes d'affaires autochtones.

Leçons globales tirées de la section « Les femmes et l'économie »

- L'élimination de l'écart entre les sexes sur le plan du revenu et des gains exigera des solutions qui proviendront à la fois de l'intérieur et de l'extérieur du marché du travail. Plus particulièrement, un meilleur partage du travail rémunéré et non rémunéré entre les

femmes et les hommes est nécessaire afin de favoriser l'égalité des femmes au sein de l'économie. Il faudra, à cette fin, modifier les politiques et les attitudes au Canada. Le fait de diffuser plus d'information sur tous les types de travail pourrait, par exemple, favoriser une meilleure compréhension des liens qui existent entre l'activité productive rémunérée et celle qui ne l'est pas.



## **7. Les femmes au pouvoir et le processus décisionnel**

La promotion de la participation et de la représentation des femmes au sein des groupes qui possèdent le pouvoir décisionnel et des instances gouvernementales, à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale, est essentielle à l'amélioration de la situation et du mieux-être des femmes. Il s'agit en outre d'une condition préalable à l'égalité des femmes et à la promotion de leurs droits fondamentaux. Cela permet aussi à la société de profiter des talents et des compétences de tous ses membres.

Au cours des 10 dernières années, les femmes ont fait des progrès remarquables quant à leur nombre et à leur influence sur les plans politique, économique et social. Les femmes demeurent cependant sous-représentées dans les postes de prise de décision, particulièrement aux échelons supérieurs des secteurs public et privé. Le faible taux de participation des femmes en sciences et en technologie creuse de plus en plus l'écart entre les femmes et les hommes. En outre, les femmes sont toujours minoritaires chez les professionnels de domaines comme les sciences naturelles et physiques, le génie et les mathématiques.

Le gouvernement encourage activement les femmes à devenir des décideuses et des leaders et renforce les images réalistes et positives des femmes à ce titre. Par exemple :

- la publicité des Forces armées canadiennes présente les femmes en tant que partenaires égales de l'équipe de la Défense nationale. Les femmes représentent aussi 50 p. 100 des participants au Programme des stagiaires en gestion de la fonction publique;
- la promotion des femmes dans les domaines des affaires, de la radiodiffusion, des télécommunications et du génie;
- la production d'une série de vidéos sur les femmes et le travail, notamment des films sur les femmes dans le domaine de l'agriculture;
- l'élaboration de nouvelles stratégies afin d'augmenter les possibilités pour les femmes de devenir entraîneuses sportives au niveau national et pour marquer leurs réalisations;
- les secteurs des communications internes du gouvernement soulignent souvent les réalisations des employées.

### **Participation à la vie politique**

Au Canada, la représentation des femmes dans le domaine politique a connu une augmentation constante depuis les années 1980, alors que les femmes ne comptaient que pour 5 p. 100 des députées et des députés du Parlement fédéral. En décembre 1998, 60 des 301 députés, ou 19,9 p. 100 des représentants élus de la Chambre des communes étaient des femmes. En avril 1999, le Cabinet fédéral comptait neuf femmes ministres. Au Sénat, où les membres sont nommés, il y a 32 sénatrices contre 72 sénateurs, ou 30,8 p. 100. Il s'agit, dans les deux cas, de la plus forte participation des femmes à la politique fédérale dans l'histoire du Canada.

En janvier 1999, les femmes représentaient 149 des 811 membres élus des assemblées législatives provinciales et territoriales, soit 18,4 p. 100. Ces chiffres ont aussi connu une augmentation régulière depuis les années 1980.

Les partis politiques encouragent la participation des femmes de différentes façons. Certains partis chargent des groupes de femmes distincts de recruter et de former des femmes. D'autres prévoient qu'un nombre égal de femmes et d'hommes occuperont des postes de direction et feront partie des délégations aux congrès du parti, alors que d'autres encore ont recours à des quotas pour déterminer le nombre de femmes candidates aux élections générales.

Grâce à l'aide financière de CFC, **La Maison des femmes des Bois-Francs**, groupe québécois, a organisé un symposium afin de faciliter la venue des femmes en politique et dans d'autres sphères de prise de décision et d'élaborer des stratégies et des outils concrets.

### **La *Loi sur l'équité en matière d'emploi***

La Commission canadienne des droits de la personne doit, conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, procéder à des vérifications d'entreprises sous réglementation fédérale pour s'assurer qu'elles ont pris les mesures requises, énoncées dans la loi, pour assurer une représentation équitable des femmes au travail. L'année 1998 marque la première année complète d'application de la *Loi*. Pendant cette période, la Commission a procédé à 100 vérifications. Les résultats ont été inférieurs aux attentes. Seulement deux employeurs respectaient la *Loi*. Par ailleurs, la plupart des autres employeurs qui ont fait l'objet de la vérification ont convenu de se conformer à la *Loi* dans l'année. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à l'incidence de la *Loi* sur la représentation des femmes au travail, les rapports soumis par les employeurs démontrent que la représentation des femmes dans le secteur privé est passée de 41 p. 100 en 1987 à 44,6 p. 100 en 1997. Les données correspondantes pour le secteur public sont de 42 p. 100 et de 50,5 p. 100. Les femmes demeurent tout de même sous-représentées dans les emplois de gestion et non traditionnels des secteurs public et privé.

### **Représentation aux conseils d'administration et nominations à la magistrature**

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour assurer l'équilibre entre femmes et hommes relativement aux candidatures proposées en vue de nominations au sein de conseils d'administration et d'organismes fédéraux. Certains ministères ont élaboré des lignes directrices à cet égard tandis que d'autres établissent des banques de données de femmes qualifiées pouvant être nommées à des conseils d'administration et à des commissions.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 1994 et le 31 mars 1998, un total de 3 021 nominations ont été faites à des commissions et à des conseils d'administration fédéraux. De ce nombre, il y a eu 1 930 hommes et 1 091 femmes.

Le gouvernement fédéral poursuit ses efforts en vue de recommander des femmes à la magistrature. En 1997, 17 des 39 personnes nommées étaient des femmes alors qu'en 1998, c'était 17 des 55 personnes nommées qui étaient des femmes.

### **Gendarmerie royale du Canada**

Il est devenu évident, en 1996, que nombre des femmes qui posaient leur candidature ne réussissaient pas le Test d'aptitudes physiques essentielles (TAPE) de la Gendarmerie royale du

Canada (GRC) en raison surtout du manque de force dans la partie supérieure du corps. Pour régler le problème, les responsables du recrutement, avec l'aide du coordonnateur de la Promotion de la santé de la Division « B » (Terre-Neuve) et du personnel responsable du conditionnement physique de la Division « Dépôt » (autrefois l'École de la GRC), ont mis au point un programme de formation spécialement conçu pour les postulantes en prévision du TAPE. Ce programme est offert à toutes les personnes qui posent leur candidature, sans égard au sexe. Depuis sa création, une grande amélioration a été constatée dans les résultats des postulantes au TAPE.

La GRC poursuit la mise au point d'initiatives pour que le nombre d'institutrices et d'instructeurs corresponde à la proportion des femmes, des membres des minorités visibles et des Autochtones faisant partie de l'effectif de la GRC. Des politiques ont en outre été établies relativement au recrutement de postulantes et de postulants de groupes désignés. En effet, la GRC doit être représentative de la clientèle desservie et le recrutement doit cadrer avec les principes de la police communautaire.

### **Les agricultrices**

En 1994, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté un rapport de décision sur la promotion des agricultrices qui reconnaissait le rôle essentiel de ces femmes comme partenaires économiques d'une industrie agroalimentaire prospère. Les ministres ont convenu de favoriser et d'appuyer des initiatives permettant aux agricultrices de participer, dans une beaucoup plus large mesure, à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions qui ont une incidence sur le fonctionnement et le développement du secteur agricole. Dans le cadre de leur engagement à favoriser l'avancement des agricultrices sur les plans du leadership et de la prise de décisions, ils ont convenu de les rencontrer chaque année. Depuis 1994, le ministre fédéral de l'Agriculture tient des rencontres annuelles avec les dirigeantes des groupes nationaux d'agricultrices.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) surveille les progrès du Canada par rapport à la participation de femmes au processus décisionnel en invitant les ministres provinciaux de l'Agriculture à faire état, chaque année, des mesures prises par les provinces en vue d'accroître la participation des femmes aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions ou pour qu'un plus grand nombre de femmes soient nommées à des organismes, des conseils d'administration de l'industrie, des commissions, etc. Les réponses sont analysées et un rapport sommaire distribué aux provinces ainsi qu'aux groupes d'agricultrices.

Par l'entremise de son Bureau des agricultrices, AAC rencontre régulièrement les dirigeantes des groupes nationaux d'agricultrices et organise des conférences téléphoniques afin d'échanger de l'information sur les questions et les activités prioritaires ainsi que de recueillir leurs observations en vue de la planification du travail du Ministère.

Depuis 1996, AAC travaille dans le but d'accroître la participation des femmes aux consultations du Ministère et de l'industrie en gérant les listes des participantes et des participants et en fournissant des noms d'agricultrices aux organisatrices et aux organisateurs de conférences et de consultations.

Afin d'accroître la représentation des femmes dans les forums où il se prend des décisions, AAC a établi une banque nationale d'agricultrices que les hauts fonctionnaires peuvent consulter au moment d'envisager des nominations à des organismes, à des conseils d'administration et à des commissions du secteur agricole.

En partenariat avec d'autres ministères, AAC a accordé des fonds à des groupes d'agricultrices, par l'entremise de divers programmes ministériels, pour mener des projets liés à la santé et à la sécurité à la ferme, aux services de garde d'enfants en région rurale, à la violence familiale, aux droits sociaux, économiques et juridiques des agricultrices, au développement organisationnel et à la participation d'agricultrices à des conférences nationales et internationales, notamment la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 à Beijing et, plus récemment, la Deuxième Conférence internationale pour les femmes dans l'agriculture à Washington D.C.

Exemples d'obstacles ou de leçons à tirer

- Par le passé, les groupes d'agricultrices comptaient sur des subventions gouvernementales pour réaliser leurs projets. Aujourd'hui, ces groupes sont invités à augmenter le nombre de leurs membres et à consolider leur leadership afin de devenir plus autonomes. Le passage de la dépendance gouvernementale à l'autonomie est l'un des plus grands défis que les groupes de femmes clientes de CFC doivent relever. Par l'intermédiaire du Bureau des agricultrices et d'autres partenaires gouvernementaux comme CFC, AAC continuera à travailler en étroite collaboration avec les groupes d'agricultrices pour les aider à réaliser ce passage.

### **Les femmes et le sport**

L'accès et l'égalité constituent une orientation stratégique de Sports Canada qui s'applique aux femmes dans le domaine du sport. Afin d'obtenir des fonds de Sports Canada, les organismes nationaux de sport (ONS) doivent avoir une politique qui favorise l'égalité des sexes et l'accès des femmes à ce monde.

Dans les ententes de responsabilités avec les ONS, les organismes doivent atteindre des objectifs, par rapport aux femmes dans le sport, qui découlent d'attentes minimales. Une de ces attentes est l'analyse sélective des particularités propres à chaque sexe, qui donne de l'information sur les services offerts aux femmes et aux hommes de même que sur les possibilités que chacun des groupes a. L'analyse sélective est aussi une condition pour l'octroi de nouveaux fonds aux organismes.

Les ONS visent une représentation des femmes de l'ordre de 40 p. 100 au sein de leurs conseils d'administration, de leurs comités exécutifs et de leurs comités permanents ainsi que chez leurs athlètes, leur personnel d'entraînement et leurs arbitres.

### **Consultation avec des femmes assumant un rôle de leader**

Le gouvernement du Canada continue de consulter régulièrement des groupes de femmes et d'autres leaders de la collectivité sur les enjeux importants pour les femmes. Par exemple, depuis 1994, le ministre de la Justice et la Secrétaire d'État à la Situation de la femme ont consulté des groupes de femmes sur la question de la violence. Des consultations semblables ont été tenues sur les centres d'excellence pour la santé des femmes et sur des questions liées au développement durable. Des consultations semestrielles ont également lieu avec des dirigeantes nationales de groupes d'agricultrices.

### **Société civile**

Le gouvernement du Canada finance aussi des projets entrepris par des groupes de femmes et d'autres groupes militant pour l'égalité qui visent à prendre des mesures à l'égard de la participation des femmes au processus décisionnel. Au nombre des initiatives financées, il y a :

- Dans le contexte de la création du **Nunavut**, le plus récent territoire canadien, la Pauktuutit (Inuit Women's Association of Canada) a mis en place une stratégie d'éducation afin d'obtenir l'appui du public en faveur de l'égalité entre les sexes à l'assemblée législative du Nunavut et d'assurer la pleine participation des femmes inuites aux efforts faits pour atteindre l'autonomie gouvernementale. Cela s'est fait grâce à l'aide financière du Programme de promotion de la femme. La Pauktuutit a mis l'accent sur la proposition en faveur de l'égalité entre les sexes à l'assemblée législative et a incité les femmes à participer au référendum sur la question. Le groupe a tenu des séances de stratégie et d'éducation avec les femmes du Nord, créé un site Web pour y verser de l'information tout au long du processus de référendum et a enseigné aux femmes à utiliser les outils de communication et l'infoproute afin de tisser des réseaux et de former des coalitions. Bien que la proposition en faveur de l'égalité entre les sexes ait été défaite, elle a suscité un vaste débat, ce qui a jeté les bases de futures discussions en matière de politiques sur l'égalité entre les sexes.
- La **Nova Scotia Native Women's Association (NSNWA)** a fait des recherches sur le rôle traditionnel des femmes micmaques dans le processus décisionnel de la collectivité et a tenté de définir leur rôle actuel dans le processus d'autonomie gouvernementale. Par ses efforts, la NSNWA a obtenu, en 1997, une place officielle au Forum tripartite N.-É.-Canada sur l'autonomie gouvernementale des Amérindiens, stimulant ainsi la participation des femmes autochtones à l'établissement de politiques gouvernementales sur l'importante question de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones de la Nouvelle-Écosse.
- L'**Aboriginal Women's Action Network** a reçu des fonds, en 1997-1998, afin de procéder à une recherche sur les répercussions du projet de loi C-31 sur les femmes autochtones de la Colombie-Britannique et sur l'ampleur des injustices en ce qui concerne le statut et l'appartenance et, par conséquent, la prise de décisions et les ressources. La recherche est menée principalement au moyen d'entrevues avec des femmes autochtones des régions urbaines de la province et de questionnaires qu'ont leur fait remplir. L'exercice vise à recenser les problèmes touchant à l'appartenance à la bande, à l'accès aux terres ancestrales

et aux droits des femmes autochtones. En partenariat avec d'autres groupes autochtones urbains, une stratégie sera élaborée pour contrer les problèmes relevés, pour rétablir l'appartenance des femmes à l'effectif de leur bande et pour qu'elles participent plus au processus d'autonomie gouvernementale.

- Par l'entremise du gouvernement du Canada, le **Fonds canadien d'adaptation et de développement rural** fournit 80 000 \$ à des groupes d'agricultrices et de femmes des régions rurales afin d'offrir des ateliers de formation d'animatrices et de planification stratégique dans le but de revitaliser et de renforcer le leadership de ces groupes.
- Par l'entremise du Programme des femmes autochtones, le gouvernement du Canada appuie les groupes de femmes autochtones qui vivent dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci afin principalement de consolider leurs capacités au niveau communautaire, d'offrir de l'aide aux paliers provinciaux et territoriaux et national et d'assurer leur pleine et égale participation aux consultations et aux prises de décisions relativement aux initiatives d'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.
- Sports Canada accorde des fonds à l'**Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique**, qui travaille avec les groupes qui s'intéressent aux sports et à l'activité physique dans le but d'assurer l'égalité entre les sexes. L'Association offre aussi des ateliers sur les femmes et le leadership afin d'améliorer les compétences des athlètes féminines en matière de direction. Ces ateliers contribueront à former une nouvelle génération de leaders.

### **Activités internationales**

Grâce à l'aide du fonds régional pour la promotion de l'égalité des sexes de l'ACDI, plus de 3 000 Colombiennes, dont des femmes autochtones et de minorités visibles, ont profité de cours de formation en animation, en négociations, en gestion locale et en art oratoire afin d'acquérir les compétences nécessaires et avoir la confiance voulue pour se présenter en politique. Dans les collectivités et les régions qui ont eu l'aide de l'ACDI, la participation des femmes à la vie politique a augmenté de 50 p. 100 entre 1995 et 1997.

Le Canada a été un ardent défenseur des efforts déployés afin d'augmenter le nombre de femmes dans les postes décisionnels et d'atteindre l'objectif fixé dans le PA de Beijing, c'est-à-dire que des femmes occupent 50 p. 100 des postes de gestion et de décision du Secrétariat des Nations Unies d'ici l'an 2000. Le Canada fait la promotion de ces objectifs à l'occasion d'un certain nombre de forums internationaux, dont celui de l'Organisation des États américains.

Le MAECI encourage la participation de femmes autochtones aux processus décisionnels en invitant les dirigeantes des groupes de femmes autochtones nationaux à des consultations sur des enjeux autochtones internationaux. Le MAECI a contribué financièrement à la participation de femmes autochtones aux audiences de la mission d'enquête factuelle de l'Organisation

mondiale de la propriété intellectuelle sur les droits de propriété intellectuelle et les populations autochtones lors de sa venue au Canada en novembre 1998.

## **8. Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme**

(Voir aussi la partie I pour avoir de l'information sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'élaboration des données.)

Depuis le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970, le Canada a mis en place et maintenu un mécanisme national de promotion de la femme jouant à plusieurs niveaux. Les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine reçoivent l'appui d'organismes gouvernementaux voués à la promotion de la femme. Certaines administrations, financées par le gouvernement, ont aussi des conseils consultatifs indépendants sur les femmes.

Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont aussi des mécanismes touchant la situation de la femme qui prennent la forme de ministères ou de directions et qui travaillent à l'intégration de l'égalité des sexes dans leurs secteurs de responsabilité — soit la santé, les services sociaux, l'éducation et la justice.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert, par l'entremise du mécanisme gouvernemental de promotion de la femme, en vue d'assurer l'égalité des femmes.

### **Mécanismes de l'administration fédérale relatifs à la promotion de la femme**

CFC assume, au sein de l'administration fédérale, la responsabilité de la coordination et du suivi des engagements pris dans le cadre du *Plan fédéral* et coordonne la mise en oeuvre du PA de Beijing. Certaines des principales composantes du mécanisme national de promotion de la femme ainsi que de récentes initiatives sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

### **Condition féminine Canada (CFC)**

Créé en 1976, CFC relève de la Secrétaire d'État (Situation de la femme), qui représente les intérêts liés à l'égalité des sexes auprès du Cabinet. Depuis 1995, les divers mécanismes de promotion de l'égalité de la femme du gouvernement fédéral ont été regroupés sous l'égide de CFC. Le but de ce regroupement est de consolider les efforts du gouvernement en matière de promotion de la femme en établissant un guichet unique, d'améliorer l'accès au gouvernement et de renforcer les liens avec les groupes de femmes aux échelons local, régional et national ainsi qu'avec d'autres ONG de même qu'avec des représentantes et des représentants de la société civile.

Dans le cadre de ses principales attributions, CFC doit procéder à l'analyse comparative entre les sexes des mesures législatives, des politiques et des programmes, recommander des changements et utiliser d'autres outils et informations pour s'assurer que les décisions gouvernementales favorisent l'égalité des sexes, promouvoir l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble de l'administration fédérale, représenter le Canada, sur le plan international, sur les questions liées à l'égalité des sexes, appuyer la recherche en matière de politiques et son utilisation dans l'élaboration de politiques, offrir de l'aide financière à des groupes de femmes et à d'autres organisations bénévoles et évaluer les tendances qui se dessinent et les progrès réalisés.



### **Santé Canada**

Le Bureau pour la santé des femmes dispose d'un effectif de 15 personnes responsables de la promotion de l'analyse comparative entre les sexes en ce qui a trait aux politiques et aux programmes du ministère fédéral de la Santé. À cette fin, il élabore des outils et des programmes de formation propres au secteur de la santé et offre des services de consultation et du matériel documentaire. Il a mis au point une stratégie ministérielle pour faire la promotion des questions de santé qui intéressent les femmes.

### **Développement des ressources humaines Canada (DRHC)**

Au nombre des ressources et des initiatives du Bureau de la main-d'oeuvre féminine, mentionnons l'élaboration du *Guide pour l'analyse comparative entre les sexes* (1997) et de l'*Analyse comparative entre les sexes : Document de fond* (1997). DRHC a entrepris un certain nombre d'initiatives en matière de politiques, de programmes et de recherches dans le cadre de sa participation au programme du gouvernement fédéral en faveur de l'égalité des sexes et afin d'intégrer les points de vue des femmes à ses politiques et programmes en utilisant l'analyse comparative entre les sexes. Le Ministère a notamment soutenu, en 1998, de concert avec CFC, Statistique Canada et Santé Canada, le Symposium sur les indicateurs de l'égalité entre les sexes, une étude sectorielle sur les services de garde d'enfants au Canada et des recherches sur la dynamique du travail non rémunéré.

### **Justice Canada**

Le ministère de la Justice a lancé l'Initiative d'égalité des sexes, en 1996, dans le but de prévenir et d'éliminer la discrimination sexuelle systémique présente dans le système de justice canadien, ainsi que dans la gestion des politiques et des pratiques du ministère de la Justice, conformément aux articles 15 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette initiative permet de voir à ce que les besoins des femmes dans le système de justice et au ministère de la Justice soient pris en compte dans tous les travaux importants et les pratiques de gestion du Ministère.

Le ministère de la Justice a établi le Bureau de la conseillère principale en matière d'égalité des sexes, qui compte une conseillère principale en matière d'égalité des sexes (CPES) et deux analystes de l'égalité des sexes. Au Bureau de la CPES se greffe un réseau de spécialistes de l'égalité des sexes dans tout le Ministère.

Les principales activités du Bureau de la CPES comprennent la conception d'outils analytiques pour procéder à des analyses, dans une optique d'égalité des sexes, dans le domaine des procédures, des avis juridiques, de la rédaction de textes législatifs, de l'élaboration des politiques et des programmes ainsi que des pratiques et politiques de gestion et la mise au point et la présentation de modules de formation sur l'application de l'égalité des sexes en droit.

### **Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)**

Le Bureau de la conseillère principale pour les questions concernant les femmes et l'égalité des sexes a été créé en février 1998. La Politique sur l'analyse comparative de l'égalité des sexes

du MAINC a été approuvée par les gestionnaires de haut niveau du Comité supérieur des politiques en novembre 1998. Un plan pour la mise en oeuvre de l'égalité entre les sexes au MAINC, ainsi qu'un manuel d'application de l'analyse en matière d'égalité des sexes, sont prévus pour 1999.

### **Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)**

Le poste de coordonnatrice ministérielle de la Promotion internationale de la femme du MAECI relève de la Direction des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme. La coordonnatrice dirige la Section de la promotion de la femme, qui est le point de convergence du Ministère pour la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes, notamment de l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes à l'élaboration et à l'application de la politique étrangère du Ministère. Le Canada, dans le cadre des efforts qu'il déploie sur le plan international en vue de promouvoir l'égalité des sexes, encourage et appuie le travail d'organismes internationaux qui travaillent à l'intégration des considérations relatives à l'égalité entre les sexes, p. ex. l'adoption, par le Conseil économique et social des Nations Unies, des conclusions sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et les efforts déployés à cet effet au sein du Commonwealth, de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'APEC.

### **Agence canadienne de développement international (ACDI)**

La Direction de l'intégration de la femme au développement et de l'égalité des sexes de l'ACDI est responsable de la définition des politiques et des pratiques en matière d'égalité entre les sexes. Les activités comprennent l'établissement de mécanismes pour intégrer le point de vue sur les différences entre les sexes aux systèmes de gestion, de planification et d'évaluation du rendement de l'ACDI, une contribution à la base de connaissances de l'ACDI sur l'égalité des sexes, la participation à des conférences et à des dialogues politiques internationaux sur l'égalité entre les sexes, la gestion de l'information sur les questions d'égalité entre les sexes, particulièrement sur les leçons tirées de la mise en place des politiques en matière d'égalité entre les sexes dans les pays en développement. L'analyse comparative entre les sexes et les résultats concernant l'égalité des sexes seront intégrés à toutes les initiatives de coopération internationale de l'ACDI.

En 1998, l'ACDI a procédé à une série de consultations exhaustives auprès de ses partenaires au Canada et dans le monde entier afin de revoir sa politique sur l'égalité entre les sexes. À la suite de ces consultations, la politique a été mise à jour et propose une approche énergique basée sur l'intégration de l'égalité des sexes, les droits et les résultats qui répondra mieux aux besoins des décideurs et des personnes travaillant sur le terrain. L'ACDI a officiellement lancé sa nouvelle Politique en matière d'égalité entre les sexes à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1999.

### **Société civile**

CFC dispose d'un réseau de représentantes et de représentants régionaux qui sont régulièrement en contact avec des groupes de femmes et d'autres organismes voués à l'égalité

partout au pays. Par l'entremise du Programme de promotion de la femme, CFC fournit aussi de l'aide financière et des services professionnels à un large éventail de groupes de femmes et à d'autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité aux échelons communautaire, régional, provincial et national. En 1996-1997, un total de 384 projets et groupes ont été financés au moyen de subventions totalisant 8,2 millions de dollars.

En plus de l'aide financière, un large éventail d'autres services professionnels sont offerts à des groupes et à des personnes, qu'ils soient subventionnés ou non. Cela comprend la recherche d'autres sources de financement, le partage de données, de ressources et d'information sur les pratiques exemplaires, des conseils sur le développement organisationnel et les changements institutionnels, une participation directe à l'élaboration de projets et un suivi pour s'assurer qu'ils sont menés à terme.

Le Programme des femmes autochtones est la principale source de financement des groupes autochtones dans leurs efforts pour améliorer leur situation socio-économique et politique. Il permet aux femmes autochtones de promouvoir leurs intérêts au moyen d'activités et de projets qui améliorent leurs conditions sociales, qui permettent de préserver leur culture, d'assurer leur bien-être économique et de développer leur esprit d'entreprise tout en maintenant le caractère distinct de leur culture.

### **Consultations des ONG**

Les consultations, pour le gouvernement, sont importantes dans un processus de planification proactive et de développement. Celles-ci assurent au gouvernement un accès direct aux idées et aux préoccupations des Canadiennes relativement aux enjeux en matière de politiques qui ont une incidence sur elles. Les consultations peuvent prendre la forme de rencontres entre des groupes de femmes et la Secrétaire d'État (Situation de la femme) et d'autres ministres du Cabinet, d'exercices de consultation officielles ou informelles, ou d'autres formes.

En 1996, CFC a procédé à une série de rencontres de consultation avec ses publics cibles partout au Canada afin d'obtenir leur avis sur divers aspects de son travail. Il en est résulté un document de travail sur les méthodes de consultation officielles et informelles, la fréquence et les ressources nécessaires à la tenue d'activités dans l'avenir. Le document a été diffusé pour commentaires à des groupes de femmes et à d'autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes. CFC élabore présentement une politique sur la consultation qui sera publiée dans un avenir rapproché.

### **Activités internationales**

En s'appuyant sur l'expérience du Canada dans le domaine de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'analyse comparative entre les sexes, l'ACDI a appuyé un certain nombre de projets afin de consolider les mécanismes nationaux de pays en développement. En Asie, par exemple, des projets de l'ACDI favorisant l'égalité des sexes sont en cours en Indonésie, aux Philippines et au Bangladesh dans le but d'aider les organismes gouvernementaux, à différents niveaux, à intégrer la notion d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs plans et budgets, de mettre en oeuvre des politiques sur l'égalité des sexes et des politiques de développement et de former le personnel dans ce sens.

### **Collecte et diffusion de données**

Statistique Canada continue de recueillir des données ventilées par sexe sur les personnes et d'apporter des améliorations à la collecte et à l'analyse de données pertinentes, particulièrement dans le domaine du travail non rémunéré.

- Le recensement de 1996 comprenait, pour la première fois, des questions sur le travail non rémunéré et plusieurs études analytiques fondées sur ces données sont en cours dans le but surtout d'améliorer notre compréhension de la prestation de soins à l'intérieur des ménages et entre ceux-ci.
- Le Canada a procédé à sa troisième enquête sur l'emploi du temps en 1998. Cette dernière a été élargie afin d'inclure un échantillonnage plus grand de la population. Le Canada a mis en place un système de comptes du travail total qui comprend le travail rémunéré et non rémunéré.
- Le Canada évalue aussi le travail non rémunéré du point de vue salarial pour le comparer aux mesures économiques traditionnelles comme le PIB et continue d'améliorer les méthodes d'évaluation.
- Un symposium sur les indicateurs de l'égalité des sexes a réuni des statisticiennes et des statisticiens, des analystes de politiques, des universitaires, d'autres paliers de gouvernement, des expertes et des experts internationaux et une gamme d'intervenantes et d'intervenants en matière de politiques de l'extérieur du gouvernement, dont des groupes de femmes, afin d'examiner les données et les politiques. Des recommandations ont été formulées relativement à de futurs travaux et certains en sont à l'étape de la mise en oeuvre. Un rapport sur le symposium est disponible et trois importantes publications statistiques sur la situation des femmes et des hommes sont en préparation et devraient être publiées d'ici juin 2000.

## **9. Les droits fondamentaux des femmes**

Au Canada, plusieurs mesures législatives protègent les droits fondamentaux des femmes, dont la *Charte canadienne des droits et libertés*, alors que d'autres lois interdisent la discrimination, notamment la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Lors de conférences internationales et mondiales — y compris la Conférence internationale sur la population et le développement, la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unie sur les femmes et dans le cadre de ses relations avec d'autres pays — le Canada insiste toujours sur l'importance de la réalisation complète des droits fondamentaux des femmes. Le Canada a, par exemple, joué un rôle de premier plan en s'assurant que le *Programme pour l'habitat et Plan d'action mondial*, le document de la conférence Habitat II de 1996, reconnaissent que l'habilitation des femmes et leur participation pleine et égale à la vie politique, sociale et économique sont essentielles pour assurer des établissements humains viables.

Comme le point de vue sur les différences entre les sexes n'est pas systématiquement pris en compte, les politiques, les lois et les pratiques de notre système de justice ne cadrent pas toujours avec les expériences et les besoins différents des femmes qui sont, pour cette raison, souvent victimes de discrimination. Les femmes peuvent en outre se heurter à des obstacles additionnels sur le plan de la justice, en raison de leur origine raciale ou ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou d'une incapacité.

D'importants progrès ont été réalisés au Canada par rapport aux droits fondamentaux des femmes, dont :

- le rétablissement, en 1994, du Programme de contestation judiciaire;
- le rétablissement, en 1997, de la Commission de réforme du droit;
- l'ajout, en 1996, de l'orientation sexuelle en tant que motif illicite de discrimination en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

D'autres initiatives liées au système de justice visent, entre autres, à améliorer le système de justice pénale en le rendant plus accessible pour les groupes vulnérables, notamment les femmes autochtones et les femmes handicapées.

### **Initiatives fédérales-provinciales-territoriales**

En 1997, le Groupe de travail sur l'égalité des sexes dans le système de justice des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine a obtenu l'assentiment des ministres de la Justice des administrations fédérale, provinciales et territoriales pour que l'apport des ministères fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine soit pris en compte dans la mise à jour de 1997 du rapport *Égalité des sexes dans le système de justice canadien* des ministres de la Justice. Le point de vue sur les différences entre les sexes est ainsi intégré plus efficacement à ce document.

### **Améliorer les conditions des femmes dans les prisons fédérales**

En 1996, M<sup>me</sup> la juge Arbour a dirigé une commission d'enquête, la Commission Arbour, chargée d'examiner les incidents survenus à la prison des femmes de Kingston, en Ontario. La

Commission a rendu public un rapport, *La création de choix*, dans lequel des recommandations étaient formulées afin d'assurer l'amélioration constante de la gestion par rapport aux délinquantes sous responsabilité fédérale. *La création de choix* recommandait de remplacer la prison des femmes par des installations régionales plus petites, conçues à des fins bien précises, ainsi qu'un pavillon de ressourcement pour les femmes autochtones. Après plus de cinq ans de travail et de planification, les quatre établissements régionaux et le pavillon de ressourcement sont opérationnels.

L'ouverture de ces installations va bien au-delà de la conception et de la construction. Une stratégie nationale pour les délinquantes a permis d'élaborer plusieurs programmes qui s'adressent particulièrement aux femmes, dont un programme de traitement contre la toxicomanie, un programme d'acquisition de compétences parentales, un programme pour les survivantes de traumatisme et de violence sexuelle et un programme mère-enfant. Le personnel responsable de ces nouvelles installations cadre aussi avec les besoins particuliers des délinquantes, ce que reflète le processus et les outils de sélection du personnel et de formation de ce dernier. À l'heure actuelle, 85 p. 100 des délinquantes sous responsabilité fédérale se trouvent dans ces installations alors qu'en 1997-1998, elles étaient toutes logées à la prison des femmes à sécurité maximale.

Des recommandations ont aussi été formulées dans *La création de choix* relativement aux services correctionnels communautaires pour les femmes. Ces recommandations, ainsi que les résultats d'une enquête sur le terrain et d'autres rapports, ont fait l'objet de discussions à l'occasion d'un atelier sur la stratégie des services correctionnels communautaires pour les délinquantes à Toronto, en mars 1996. En dépit des problèmes et enjeux recensés à l'atelier de 1996, il ne semble pas y avoir de problèmes systémiques qui restreindraient injustement les possibilités de remise en liberté des délinquantes dans la collectivité. Un plus grand nombre de délinquantes que de délinquants sont remis en liberté dans la collectivité. À l'heure actuelle, plus de la moitié des femmes condamnées à purger une peine fédérale se trouvent dans la collectivité, comparativement à un tiers des délinquants. Bien que la liberté des femmes soit suspendue ou révoquée, souvent en raison d'une rechute dans l'abus d'intoxicants (important facteur criminogène chez les délinquantes), il y a relativement peu de délinquantes qui récidivent en commettant un crime violent. Par conséquent, le Service correctionnel du Canada examine la possibilité d'avoir davantage recours à l'option des maisons de transition pour les femmes sous supervision qui ont de la difficulté à ne pas faire usage d'intoxicants plutôt que de les renvoyer dans les établissements correctionnels. Compte tenu du nombre relativement petit de femmes dans cette situation, à un moment et à un endroit donnés, ces stratégies sont élaborées et appliquées sur une base individuelle.

### **Recherche en matière de services correctionnels**

En 1996, la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) a entrepris un examen des procédures d'évaluation et de classification des délinquantes et des délinquants, en mettant tout particulièrement l'accent sur les délinquantes. Les résultats ont démontré que les instruments actuels d'évaluation et de classification des délinquantes sont fiables et valables, mais qu'il conviendrait d'examiner, dans le contexte de l'évaluation des délinquantes, des

questions qui pourraient s'avérer particulièrement importantes en regard d'une réintégration réussie de ces femmes.

Les initiatives en cours en vue de mettre au point de nouveaux outils d'évaluation ou de classification tiennent compte de ces préoccupations. Le SCC a entrepris un processus qui tient compte des différences entre les sexes au *début* du processus d'élaboration des outils. Les projets en cours comprennent notamment la mise au point d'un outil de reclassification de sécurité en ce qui concerne les délinquantes. Le protocole porte aussi sur des questions particulièrement pertinentes pour les femmes et est établi à l'aide d'un important échantillonnage comprenant *uniquement* des délinquantes.

Les programmes et la recherche sur l'évaluation des programmes correctionnels deviennent plus spécialisés afin de tenir compte des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes. Le SCC participe présentement à plusieurs projets à cet effet. Un modèle de programme fondé sur la recherche, à l'intention des délinquantes qui ont des comportements antisociaux, est en voie d'élaboration. Les analyses préliminaires des programmes sur les habiletés cognitives et l'abus d'intoxicants à l'intention des femmes sont terminées et une évaluation du Programme de l'équipe d'entraide des délinquantes est pratiquement terminée. Enfin, le plan de recherche du SCC pour 1999-2000 comprendra un cadre global pour l'évaluation des programmes de thérapie dialectique comportementale pour les femmes.

### **Harcèlement sexuel**

En 1998, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a pris des mesures afin de contrer plus efficacement le problème du harcèlement sexuel. La CCDP a reconnu que l'élaboration d'une politique contre le harcèlement peut être une tâche difficile, particulièrement pour les petits employeurs. En collaboration avec DRHC et CFC, la Commission a préparé des politiques modèles contre le harcèlement au travail. Deux politiques ont été préparées, une pour les grandes et moyennes entreprises et une autre pour les petites entreprises.

### **Activités internationales**

Le Canada continue à faire la promotion des droits fondamentaux des femmes à l'occasion de forums internationaux, y compris ceux des Nations Unies, de la Francophonie, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Commonwealth et de l'OEA. À l'occasion de la 49<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Canada a présenté une résolution sur l'intégration des droits fondamentaux des femmes dans l'ensemble du système onusien.

En partenariat avec une ONG canadienne de défense des droits de la personne, le MAECI a préparé un rapport annuel intitulé *Le système des droits humains à l'ONU : Bilan*. Il s'agit d'un condensé des documents des Nations Unies sur les droits fondamentaux, organisé par pays et thèmes. La prise en compte des droits fondamentaux des femmes par les Nations Unies est résumée dans chacune des sections. La section thématique sur les droits fondamentaux des femmes comprend des résumés du travail de la rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes (RSVF), des résolutions sur les femmes de la Commission des

droits de l'homme et de l'assemblée générale, ainsi que des activités de CFC. Les sections sur chacun des pays comprennent des éléments des rapports sur les mécanismes et les organismes des Nations Unies qui s'intéressent aux droits fondamentaux des femmes.

Le Canada fait la promotion des droits fondamentaux des femmes dans le cadre du suivi et de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Dans les conclusions concertées 1998/2 du Conseil économique et social, le Canada a tenté de faire accepter un libellé plus énergique sur l'importance de mesures qui intègrent les droits fondamentaux des femmes à l'ensemble du système onusien, en se fondant sur des résolutions antérieures de la Commission des droits de l'homme, et de faire valoir l'importance de la collaboration dans l'ensemble du système afin d'éliminer la violence faite aux femmes, notamment en assurant un suivi aux recommandations de la RSVF.

Dans le cadre du processus Vienne + 5, le MAECI a financé le Forum international des ONG sur les droits de la personne qui a eu lieu à Ottawa pendant trois jours. Le Forum a réuni 250 représentantes et représentants de 150 ONG et groupes autochtones qui ont évalué la situation globale des droits de la personne. Il a porté sur un certain nombre de thèmes, dont les droits fondamentaux des femmes.

Le Canada appuie fortement l'adoption d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui soit efficace et qui établirait à la fois un mécanisme de plaintes individuelles et une procédure d'enquête. Le Canada est au nombre des pays qui ont proposé le libellé original de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, qui demandait l'adoption d'un protocole facultatif à la Convention. Cette proposition a été adoptée et réitérée dans le PA.

Le Canada insiste sur l'importance de la ratification de la Convention et sur le renforcement du Comité chargé d'en surveiller la mise en oeuvre. De manière à composer avec le peu de temps dont dispose le Comité pour se réunir — le temps le plus court alloué aux six organes de surveillance des traités sur les droits de l'homme — le Canada a officiellement accepté une modification à l'article 20(1) de la Convention.

Le Canada continue de promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans ses relations bilatérales et par l'entremise d'organismes régionaux. Il préconise, par exemple, la mise au point, pour l'an 2000, du Programme interaméricain pour les femmes de l'OEA.

Le Canada souhaite la réaffirmation des droits des femmes en tant que composante indivisible, inaliénable et intégrale des droits de la personne pendant tout le processus de révision quinquennal des engagements pris à l'occasion de conférences mondiales des Nations Unies, notamment dans le cadre du PA de Beijing.

Au Salvador, le Fonds de promotion du développement démocratique et des droits de la personne de l'ACDI a appuyé la participation des femmes aux travaux de la Commission des droits de l'homme, ce qui comprenait la défense et la promotion des droits des femmes et, plus particulièrement, la conscientisation des femmes à leurs droits civils et électoraux. L'ACDI a



joué un rôle important en demandant qu'on porte une attention plus grande aux droits des femmes en matière d'aide aux réfugiés, particulièrement pour l'application de lignes directrices sur la violence sexuelle à l'endroit des femmes et des filles.

## **10. Les femmes et les médias**

(Voir aussi les initiatives sous « La violence ».)

L'image et la représentation des femmes dans les médias ne reflètent pas la diversité de la vie et l'évolution de la place des femmes dans la société canadienne. Dans les médias, on entend la voix de femmes moins souvent, leurs rôles sont limités, elles font communément l'objet de stéréotypes et les questions et points de vue importants pour les femmes sont souvent marginalisés. La violence dans les médias et la transformation des femmes en objets sexuels inquiètent sérieusement.

Grâce à diverses mesures, notamment à des lois, à des règlements, à la défense des droits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'industrie, à l'évolution dans l'industrie, à des changements dans les attentes du public, à des lignes directrices volontaires, à de l'éducation et de la formation, le Canada a fait des progrès sur le plan de la promotion de l'égalité des femmes dans les médias. Voici des exemples d'initiatives entreprises dans ce secteur :

- Le Prix Jeanne-Sauvé offre à des Canadiennes du secteur des communications la possibilité d'acquérir une connaissance et une compréhension directes des politiques fédérales sur les communications, du rôle du gouvernement et de son incidence sur l'industrie, grâce à des stages annuels d'une durée de 8 à 10 semaines au ministère du Patrimoine canadien, à Industrie Canada et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Le gouvernement du Canada appuie et fait la promotion du code d'éthique volontaire de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) concernant les stéréotypes sexuels à la télévision et à la radio, ainsi que du code d'éthique auquel adhère la Société Radio-Canada.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise des Lignes directrices sur la représentation des femmes et des hommes dans la publicité de la Fondation canadienne de la publicité, encourage une coopération et une contribution proactives du milieu de la publicité afin de s'assurer que la publicité reflète la diversité complète et la réalité de la vie des femmes et des hommes.

Chez les organismes professionnels, l'Association canadienne des journalistes organise depuis 1991 une conférence annuelle sur les femmes et les médias, qui comprend des ateliers sur diverses questions.

### **Campagnes de sensibilisation publique**

Grâce à un partenariat entre six ministères fédéraux et l'ACR, la Campagne de sensibilisation publique et d'action communautaire sur la violence dans la société a été lancée en avril 1994. Les contributions ont représenté plus de 6 millions de dollars en temps d'antenne. La Campagne comprenait une série de messages d'intérêt public sur le thème « La violence, ne restons pas indifférents ». En 1995-1996, une nouvelle série de messages d'intérêt public sur la violence à l'endroit des femmes et des enfants et les effets des médias a été diffusée. Une évaluation de ce projet a été complétée et démontre qu'il s'agit d'un partenariat des plus réussis entre les secteurs public et privé.

## **Société civile**

Les médias sont au nombre des moyens de communication qui contribuent à l'acquisition des rôles des femmes et des hommes. Les chercheuses et les chercheurs qui examinent les effets des stéréotypes dans les médias se fondent habituellement sur une hypothèse générale concernant l'acquisition des rôles des femmes et des hommes qu'ils appliquent aux médias. En reconnaissant ce fait, le gouvernement du Canada appuie le travail d'ONG, notamment :

- Évaluations-Médias donne des ateliers et des séances de formation sur les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes à des journaux et à d'autres organismes médiatiques et trouve des emplois à des étudiantes et à des étudiants. Le Réseau éducation-médias est un organisme privé, primé, sans but lucratif; son site Web favorise l'éducation sur les médias dans les écoles canadiennes et fait la promotion de la sensibilisation aux médias sur les enjeux médiatiques, notamment sur les questions d'égalité entre les sexes.
- Grâce à du financement de CFC, la Commission des étudiants du Canada a présenté, en 1998, un atelier intitulé « Défions ces images! » afin de contrer la représentation négative des jeunes femmes dans les médias. L'atelier a réuni des jeunes femmes de toutes les régions du Canada, des représentantes et des représentants de l'industrie des médias, des groupes de femmes et des fonctionnaires gouvernementaux. Dans le cadre de l'atelier, les personnes présentes ont appris comment influencer plus efficacement les professionnelles et professionnels des médias et d'autres décideurs responsables.

## **Activités internationales**

L'ACDI appuie de manière constante les médias et les organismes qui partagent de l'information sur les femmes, comme le Centre de la tribune internationale de la femme et l'agence de presse Interpress. L'ACDI a aussi aidé des organismes de défense des droits des femmes comme le Centre pour les droits des femmes au Honduras à utiliser les médias pour communiquer des messages et de l'information aux femmes. Elle favorise aussi la compréhension, par le public, des droits des femmes et d'autres questions liées à l'égalité, comme les campagnes d'éducation publique menées par des ONG sénégalaises pendant la Semaine internationale de la femme.

## **11. Les femmes et l'environnement**

Afin de répondre aux besoins humains et d'améliorer la qualité de la vie, le développement durable doit reposer sur une utilisation efficace et responsable, sur le plan environnemental, de toutes les ressources de la société — naturelles, humaines et économiques. Il permet à la génération actuelle de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire aux leurs. Le Canada est déterminé à tenir compte du point de vue des femmes sur la réalisation d'un développement durable.

### **Activités internationales**

Le Canada est à l'avant-garde de la promotion de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le programme international de développement durable. Le Canada a favorisé la prise en compte du point de vue sur les différences entre les sexes dans les textes des accords internationaux sur le développement durable, y compris dans le cadre de l'examen et de l'évaluation du Sommet de Rio et des recommandations de la Commission du développement durable. Le Canada a proposé et appuyé des textes qui favorisent l'égalité des sexes ou l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes à un certain nombre de secteurs du développement durable, notamment à tous les niveaux décisionnels, à la réduction de la pauvreté, à la santé, à la population, aux établissements humains, au renforcement des capacités, à la science, à l'éducation et à la sensibilisation, à l'information et aux outils d'évaluation du progrès.

Le Canada a aussi favorisé l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes à des questions sectorielles comme la gestion viable des plans d'eau douce, des océans et des forêts, la protection de la biodiversité et la lutte contre la désertification. Le Canada a, par exemple, encouragé le Service de la foresterie de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à faire rapport sur les mesures prises afin de tenir compte des questions liées aux rapports sociaux entre les sexes dans ses activités.

Les femmes autochtones du Canada ont participé activement aux efforts du gouvernement canadien afin de s'acquitter des engagements pris aux termes de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Grâce à l'aide financière et stratégique du MAECI, elles ont participé à la fois aux travaux du Groupe de travail canadien à composition non limitée sur la Convention sur la diversité biologique et à des rencontres internationales comme la Quatrième Conférence des parties et à l'Atelier de Madrid sur la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et les savoirs traditionnels. Le Canada reconnaît que les femmes autochtones sont souvent des observatrices de premier plan de la santé environnementale et qu'elles sont sensibles aux changements environnementaux.

Le Canada a contribué financièrement à la participation de la délégation de la Pauktuutit (Inuit Women's Association of Canada) à la conférence Northern Women, Northern Lives, qui a eu lieu en 1997 en Norvège. L'objectif de cette conférence était d'examiner des mesures permettant d'accroître la contribution des femmes autochtones et des régions nordiques à la réalisation du développement durable dans les pays circumpolaires.

Par l'entremise de la Fondation Aga Khan du Canada, l'ACDI a appuyé un groupe de femmes de l'Inde qui a récupéré des terres inutilisables en raison des dommages causés par le sel en construisant un système de captage de l'eau de pluie, en plantant des arbres résistants au sel et en introduisant dans les régions des fourneaux sans émissions. Les femmes ont aussi fondé une caisse d'épargne qui permet de consentir de petits prêts aux membres et d'assurer le suivi de nouveaux projets concernant l'eau potable. Grâce à son appui à UNIFEM, l'ACDI a permis la réalisation au Mali d'un projet visant à former et à outiller des femmes et à leur fournir des crédits pour leur permettre de lancer une entreprise d'élimination des déchets à Bamako. L'entreprise prospère et offre présentement des services d'enlèvement des ordures à 18 000 résidentes et résidents.

## **12. Les filles**

(Voir aussi les initiatives sous « Les femmes et la pauvreté », « L'éducation et la formation », « La violence faite aux femmes » et « Les femmes et les médias ».)

L'espérance de vie d'une fille née au Canada est sensiblement plus longue que celle d'un garçon. En dépit de cela, la socialisation sexuelle façonne et limite la vie des filles, particulièrement sur le plan des choix de carrière. Les filles se retrouvent souvent dans des emplois traditionnellement « féminins ». Alors que nous vivons dans un monde axé sur les sciences et sur la technologie, les filles s'intéressent relativement peu à ces sujets — fait qui a des conséquences économiques à long terme pour elles et la société.

Différentes collectivités et groupes d'âge de femmes ont des niveaux et des expériences de vulnérabilité à la violence qui leur sont propres. Les divers paliers de gouvernement au Canada et les partenaires communautaires cherchent tout particulièrement à répondre aux préoccupations relativement aux filles. Voici certaines initiatives récentes à cet égard :

### **Mutilation des organes génitaux des filles et des femmes (MOGFF)**

Des consultations communautaires ont été tenues afin de déterminer la meilleure façon de sensibiliser les membres des collectivités touchées et de formuler des recommandations relativement à des mesures tangibles et efficaces que peut adopter le gouvernement fédéral pour prévenir la MOGFF au Canada.

Le gouvernement fédéral a aussi commandité l'élaboration d'un module d'atelier par l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible (ONFIFMV), qui sera présenté dans des collectivités canadiennes afin d'éduquer les gens sur les conséquences juridiques, sociales, culturelles et sur le plan de la santé de la MOGFF. L'ONFIFMV a rendu le module public en août 1998. Le gouvernement tente aussi de déterminer l'information dont ont besoin les prestataires de soins de santé afin de dispenser des soins de santé efficaces et empreints de compassion aux filles et aux femmes touchées par la MOGFF.

### **Exploitation sexuelle**

Le gouvernement du Canada a accordé de l'aide financière pour l'organisation du Sommet des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, qui a eu lieu en mars 1998 à Victoria (en Colombie-Britannique), au Canada, et qui a servi de tribune aux victimes de violence sexuelle pour parler de leur expérience personnelle. Le Sommet a réuni des jeunes, surtout des filles des Amériques qui travaillent dans le commerce du sexe. Une déclaration et un plan d'action ont été élaborés. Le Canada examine maintenant la manière d'établir des mécanismes de soutien comme des services de réintégration, d'orientation professionnelle, d'éducation et de formation pour permettre aux jeunes, particulièrement aux filles, de réintégrer leurs collectivités et la population active.

### **Mesures législatives**

Le projet de loi C-27, la *Loi modifiant le Code criminel* (prostitution infantile, tourisme sexuel impliquant des enfants, harcèlement criminel et MOGFF), qui est entrée en vigueur le 26 mai 1997, cible le tourisme sexuel impliquant des enfants et permet de poursuivre en justice

des Canadiennes et des Canadiens qui ont des activités sexuelles avec des enfants pendant qu'ils sont à l'étranger en plus de créer l'infraction de proxénétisme grave dans les cas de personnes vivant des fruits de l'exploitation sexuelle de jeunes.

Le projet de loi C-51, la *Loi modifiant le Code criminel*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, considère comme une offense le fait de tenter d'obtenir les services sexuels d'une personne de moins de 18 ans et permet la surveillance électronique afin de recueillir de l'information menant à une poursuite.

### **Société civile**

L'**Institut canadien de la santé infantile (ICSI)**, organisme sans but lucratif voué à la santé et au bien-être des enfants, a entrepris un certain nombre de projets sur la santé des filles et des jeunes femmes. En 1997, l'ICSI a produit un rapport intitulé *L'initiative sur la fillette canadienne : Les déterminants de la santé et du bien-être des fillettes et des jeunes filles*.

Grâce à des fonds du gouvernement canadien, l'ICSI et ses partenaires procèdent à l'élaboration d'un réseau électronique sur les filles, qui permettra à des filles et à des jeunes femmes du monde entier de partager leur histoire.

Exemples d'obstacles ou de leçons à tirer

- Les projets de l'ICSI sont de bons moyens d'entendre parler des véritables enjeux, puisqu'ils permettent aux filles et aux jeunes femmes de se donner du soutien en partageant leurs vues et leurs préoccupations. Il s'agit d'un modèle de prise en charge de soi.
- En règle générale, on ne reconnaît pas que le sexe et le fait d'être une femme ou un homme sont des éléments distinctifs entre les enfants qui influent différemment sur leur croissance et leur développement.

CFC accorde de l'aide financière à des groupes de femmes et à d'autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité et qui s'intéressent à divers enjeux qui ont une incidence sur les jeunes femmes, y compris les filles. Cela comprend notamment :

- des fonds au **YMCA-YWCA de Saint John** pour la troisième phase d'un projet de recherche, d'éducation publique et de défense des droits relativement à la pornographie et à ses répercussions sur les femmes et les filles;
- des fonds à l'**Institut canadien de la santé infantile** afin d'appuyer le développement d'un cadre d'analyse comparative entre les sexes en ce qui concerne le développement des filles, une recherche et une analyse documentaire de preuves en ce qui a trait aux facteurs déterminants d'un développement en santé, la détermination des principaux enjeux et des lacunes relativement aux connaissances des filles et des jeunes femmes et la formation d'un groupe de jeunes femmes afin de contribuer au programme de recherche;

- des fonds aux **Grandes Soeurs de Kitchener Waterloo et de la région** pour réaliser un projet pilote de sept mois qui consiste à élaborer un module favorisant la prise en charge de soi et l'autonomie sociale afin d'aider les filles à établir des liens forts et équilibrés et ainsi briser le cycle de la victimisation. La démarche comprend notamment un système de suivi pour évaluer les répercussions à long terme du programme de prise en charge de soi qui servira de modèle à l'association nationale des Grandes Soeurs.
- des fonds aux **Saskatoon Communities for Children** pour appuyer un projet visant à mettre en oeuvre les stratégies et les recommandations du **Working Group to End the Sexual Abuse of Girl Children by Pimps and Johns** (groupe de travail pour mettre fin à l'exploitation sexuelle de filles par des souteneurs et des clients). Des travaux ont été faits avec des groupes communautaires et des ministères et organismes gouvernementaux afin d'établir les responsabilités financières et les échéanciers pour la mise en oeuvre des recommandations. Ce travail a permis d'établir et d'assurer le fonctionnement d'une maison d'hébergement pour les enfants de la rue, des patrouilles de parents, une présence policière accrue dans les secteurs visés et d'installer des panneaux décourageant l'achat de services sexuels auprès d'enfants. Afin de réussir, l'organisation a élaboré un mécanisme conjoint de planification regroupant les services de police, le gouvernement provincial (Justice, Services sociaux, Santé), les groupes prestataires de services, les conseils de tribu et d'autres intervenantes et intervenants.

### **Activités internationales**

L'ACDI en est à la seconde phase d'un projet d'éducation de 100 millions de dollars des filles en Afrique. Dans le cadre de ce projet, plusieurs centaines d'enseignantes et d'enseignants ont reçu une formation centrée sur l'enfant, sur les droits des enfants et sur une perspective qui tient compte des différences entre les sexes. Des documents de formation et d'apprentissage sensibles aux différences entre les sexes ont été mis au point pendant la première phase du projet. La seconde phase de ce projet, qui touche plusieurs pays et auquel participent l'UNICEF et des ONG locales, vise à améliorer l'accès des filles à l'éducation primaire et comprend de la formation pour les enseignantes et les enseignants, une évaluation des programmes d'études pour s'assurer qu'ils tiennent compte des différences entre les sexes et la détermination et l'élimination des obstacles à la participation des filles.

En 1996, le ministre des Affaires étrangères nommait une conseillère spéciale en matière des droits de l'enfant, qui est chargée de fournir des conseils sur les questions qui touchent les enfants, d'entretenir des liens avec les ONG, le milieu universitaire, celui des affaires et le public et de participer activement aux activités nationales et internationales portant sur les droits de l'enfant. La conseillère spéciale préside aussi un comité interministériel qui doit assurer le suivi du Programme d'action du Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales qui a eu lieu à Stockholm en 1996. Le comité doit contribuer à élaborer et à faire la promotion d'une stratégie canadienne qui soit conforme aux orientations énoncées dans le rapport du rapporteur général, préparé par l'ancien rapporteur spécial des



Nations Unies chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution d'enfants et à la pornographie impliquant des enfants.

Le Canada s'est aussi montré très favorable à l'adoption rapide d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants. Le Canada a aussi participé activement aux négociations pour s'assurer que le texte oblige les États à criminaliser ces pratiques et à mettre en place des mesures afin de protéger les enfants victimes de ces pratiques.

Le Canada accorde une attention spéciale aux questions qui ont une incidence sur les filles dans des régions affligées par la guerre. Celles-ci ont été désignées comme prioritaires à l'occasion du Dialogue entre le gouvernement et les ONG sur les enfants dans les conflits armés, le 2 octobre 1998, et sont des priorités dans le cadre de la contribution du Canada au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la protection des enfants en période de conflit armé, Olara Otunnu. Au nombre des questions soulevées, il y a la violence sexuelle, l'esclavage, les ménages dirigés par des enfants, les filles en tant que soldats ainsi que d'autres considérations comme la santé et l'éducation. La rencontre a permis de créer un comité conjoint sur les enfants dans les conflits armés, qui est présidé par la conseillère spéciale du MAECI en matière de droits de l'enfant. Le Canada appuie l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant qui aurait pour effet de hausser l'âge du recrutement et de la participation aux hostilités.

Le Canada s'est montré très favorable à ce que le recrutement et l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou d'autres groupes du genre et leur participation active aux hostilités soient considérés comme un crime de guerre en vertu du statut du Tribunal pénal international. Le Canada profite de sa présence au Conseil de sécurité des Nations Unies pour améliorer la protection des enfants dans les conflits armés en abordant la question dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Canada favorise activement la participation de spécialistes de la protection des enfants à de telles opérations.

Le MAECI a nommé l'ancien directeur des programmes d'urgence de l'UNICEF au poste de visiteur-stagiaire de l'ONU chargé de conseiller le Ministère et le ministre sur la question des enfants et des conflits armés. Cette personne a participé à la rédaction d'un cadre stratégique pour le Canada sur les enfants touchés par les conflits armés. La politique a été présentée à l'occasion d'un discours du ministre des Affaires étrangères à la Columbia University, à New York, le 12 février 1999.

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
AU QUESTIONNAIRE DES NATIONS UNIES  
SUR LA MISE EN OEUVRE  
DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

**Les femmes et la pauvreté**

Le crédit d'impôt pour enfants du Nouveau-Brunswick, accordé aux familles ayant un revenu maximal de 20 000 \$, est un crédit annuel remboursable de 250 \$ pour chaque enfant à charge. Un montant proportionnel est aussi accordé aux familles dont les revenus sont supérieurs à 20 000 \$.

Le **Supplément du revenu gagné** est un paiement pouvant atteindre 250 \$ par année pour les familles qui ont des enfants à charge et un revenu d'emploi se situant entre 3 750 \$ et 25 921 \$.

Grâce à son **Programme d'assistance au service de garderie**, le ministère du Développement des ressources humaines offre de l'aide financière aux familles à faible revenu afin de leur faciliter l'accès à des services de garderie de qualité et approuvés.

Le **logement social** vient en aide aux familles monoparentales et biparentales, aux personnes seules et aux personnes âgées qui, en raison de leur faible revenu, ont de la difficulté à trouver des logements adéquats et abordables dans le secteur privé. Les locataires des logements sociaux subventionnés sont choisis en fonction de leurs besoins. Le programme offre de l'aide au logement à environ 2 170 familles et 2 087 personnes âgées.

Le ministère des Municipalités et de l'Habitation administre le **Programme d'aide à la remise en état des logements**, qui aide les propriétaires à faible revenu, qui habitent des logements qui ne répondent pas aux normes et dont le revenu familial total est inférieur à 20 000 \$, à remettre en état ou à améliorer leur résidence pour qu'elle réponde à des normes acceptables de santé et de sécurité.

La Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick accorde un montant maximal de 200 \$ pour le paiement des impôts fonciers aux propriétaires dont le revenu familial total n'excède pas 20 000 \$. Environ 10 000 propriétaires de maisons au Nouveau-Brunswick étaient admissibles en 1998.

**L'éducation et la formation des femmes**

Le ministère de l'Éducation a mis en place plusieurs programmes éducatifs qui sont basés sur le fait qu'un choix de carrière, c'est pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants et que les femmes comme les hommes peuvent exercer toutes les professions. Le programme « Futures » (l'avenir), offert dans les écoles intermédiaires, est un programme qui tient compte tant des femmes que des hommes en regard de toutes les professions et qui invite les jeunes filles et les

jeunes hommes à faire l'examen de leurs intérêts et des possibilités qui s'ouvrent à eux au moment d'entreprendre des études secondaires. Une conférence ayant pour thème « Women in Cyberspace » (les femmes dans le cyberspace) a eu lieu en octobre 1997 et a réuni des étudiantes de toutes les écoles secondaires de la province afin de les familiariser avec les perspectives de carrières dans le domaine de la technologie de l'information. En outre, diverses troupes d'information, affiches et pages Web sur les emplois non traditionnels pour les femmes ont été envoyées aux conseillères et aux conseillers en orientation.

Le cours « Media Studies » (étude des médias) est un cours au choix offert au niveau de la 12<sup>e</sup> année où il est question de la violence dans les médias, des rôles sexuels, des stéréotypes et des représentations trompeuses des femmes. L'art d'être parent est abordé dans le cadre de la partie touchant à la préparation à la vie personnelle et professionnelle du cours au choix intitulé « Family Living » (vie familiale), toujours donné en 12<sup>e</sup> année.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail attribue 10 bourses d'études, qui peuvent atteindre 5 000 \$ par année, à des femmes au niveau du doctorat, pour une période maximale de quatre années d'études doctorales.

Les ministères du Développement des ressources humaines et des Finances et la Direction des programmes du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail ont mis en place un programme de mentorat d'été pour étudiantes. Ce programme permanent offre 14 semaines d'emploi aux étudiantes et la possibilité de travailler avec des hauts fonctionnaires ou des femmes qui exercent des emplois non traditionnels.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail est responsable du Programme JET (Jeunesse étudiante au travail), qui offre aux étudiantes et aux étudiants des emplois d'été pour leur permettre de financer leurs études et leur fournir l'expérience nécessaire pour trouver un emploi une fois leurs études terminées. En 1994-1995, il y a eu 2 344 participants au Programme JET, dont 1 431 femmes (61 p. 100).

### **Les femmes et la santé**

Le ministère de la Santé et des Services communautaires assure toujours le fonctionnement de cliniques de santé et de reproduction. Les objectifs visés sont la réduction des grossesses non désirées chez les adolescentes et les jeunes adultes seules, la promotion d'une sexualité saine et la prise de décisions éclairées par les jeunes de la province. On souhaite aussi aider les parents à se sentir plus confiants dans leur rôle de principal responsable de l'éducation sexuelle de leurs enfants. Le ministère de la Santé et des Services communautaires a mené une campagne d'information à l'automne de 1996 intitulée « Don't Kid Yourself » (pas d'enfantillage!). L'objectif était d'informer les adolescentes, les adolescents et les parents sur les moyens de réduire les risques de grossesses chez les adolescentes et de les conscientiser aux services existants.

En 1995, le Nouveau-Brunswick a commencé à offrir des services organisés de dépistage du cancer du sein. Avant cette date, un tiers seulement des femmes du Nouveau-Brunswick de

plus de 50 ans avait passé une mammographie. Le projet vise à ce que 70 p. 100 des femmes de 50 à 69 ans participent au dépistage du cancer du sein et que l'accessibilité à ces services soit plus grande afin de dépister et de traiter le cancer du sein le plus tôt possible.

### **La violence faite aux femmes**

Un **comité interministériel sur la violence familiale** existe depuis 1989. Il dispose d'un plan d'action qui fait état de secteurs de résultats clés. Il est responsable d'une vaste gamme d'activités dont la mise au point de protocoles afin de faciliter le travail d'équipe interdisciplinaire dans les domaines de la violence à l'endroit des enfants, des femmes et des adultes. Des initiatives de sensibilisation et de formation ont également été mises au point et offertes à un large éventail de professionnelles et de professionnels travaillant dans le domaine de la violence familiale.

La **consultation en matière de traumatisme** aide les enfants et les femmes victimes de violence ou de traumatismes à faire face au processus pénal. Dans certains cas, le niveau de traumatisme vécu par les victimes empêche celles-ci de parler en public des faits entourant les allégations de sévices. Dans ces cas, avant que des accusations puissent être portées ou qu'une poursuite aille de l'avant, la victime est orientée vers des services de consultation ou de thérapie professionnels.

Le ministère de la Santé et des Services communautaires fournit 80 p. 100 des fonds requis pour faire fonctionner les 13 **maisons de transition** de la province.

Le **projet provincial Caring Partnership** (vous nous tenez à coeur) est une initiative de prévention mise au point par le comité interministériel sur la violence familiale dans le but de sensibiliser et de prévenir la violence familiale. Le projet, supervisé par le comité du projet provincial, compte des représentantes et des représentants de divers organismes sans but lucratif et de ministères gouvernementaux. Il offre de l'aide aux collectivités qui désirent mettre sur pied un comité local de sensibilisation à la violence familiale. Le projet est en cours dans 12 collectivités du Nouveau-Brunswick et devrait s'étendre à l'échelle de la province d'ici 1999-2000. Le comité du projet travaille avec les collectivités afin d'élaborer des plans stratégiques dans le but de sensibiliser davantage le public à la signification de la violence familiale, à l'aspect criminel de ce type de violence, à ses origines et à ses causes de même qu'à ses effets sur la société. Un guide de développement communautaire, un guide des médias ainsi qu'une vidéo intitulée *Reaching In/Reaching Out* (se dévouer pour aider), sont des outils fournis à chaque comité communautaire. Des fonds de démarrage sont aussi offerts aux collectivités pour leur permettre d'entreprendre certaines activités. En 1996, la gestion du projet a été transférée du ministère de la Justice à la Fondation Muriel McQueen Fergusson.

Une politique sur le harcèlement au travail, à l'intention des employés municipaux, a été mise au point par le Groupe de travail sur le harcèlement en milieu de travail du Solliciteur général afin d'éliminer ce problème dans les forces policières et les autres services municipaux.

La Commission des droits de la personne a distribué des textes éducatifs sur la discrimination et le harcèlement au travail.

En collaboration avec la Chiefs of Police Association du Nouveau-Brunswick, la GRC et le Centre canadien de la statistique juridique ainsi que le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général a élaboré un système statistique qui permet de recueillir des données sur les incidents liés aux cas de violence à l'endroit des femmes et des enfants qui sont portés à l'attention du système de justice. La collecte de données aidera à assurer le suivi de la réponse du système de justice à ce problème en plus de fournir de l'information sur les stratégies à mettre en oeuvre afin de prévenir ou de contrer cet important problème.

Le Service public d'éducation et d'information juridiques (SPEIJ) du Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif qui reçoit de l'aide financière et autre de Justice Canada, de la New Brunswick Law Foundation et du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick. Le service favorise l'accès au système de justice en informant le public sur la loi et en vulgarisant celle-ci à son intention et souhaite tout particulièrement atteindre les groupes défavorisés, dont les femmes.

Depuis 1994, le SPEIJ a lancé un programme sur la violence familiale dans le cadre duquel des documents sont préparés afin d'aider les femmes victimes de violence à comprendre leurs droits et qui traitent de la violence familiale en général. Le Service a notamment produit une vidéo éducative intitulée *Changer sa destinée*. Une brochure intitulée *Violence conjugale : Ce que les victimes veulent et recherchent de la police* a été conçue pour sensibiliser les forces policières aux besoins des femmes victimes de violence.

Un dépliant sur le harcèlement sexuel a été préparé par le centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Fredericton et le SPEIJ, et il a été distribué dans les écoles intermédiaires et secondaires.

Le **ministère de l'Éducation** fait partie de deux des équipes de prévention de la violence familiale de la Fondation Muriel McQueen Fergusson : la prévention de la violence dans les fréquentations et un environnement d'apprentissage paisible.

De la formation dans les domaines de la médiation entre pairs, de la résolution de conflits et des programmes Second Step, Lions Quest Skills for Growing, etc., a été offerte au personnel des écoles.

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les conseillères et les conseillers en orientation du Nouveau-Brunswick et le SPEIJ, a mis au point un dépliant sur la violence dans les fréquentations, qui a été distribué dans les écoles intermédiaires et secondaires. Les maisons de transition présentent aussi régulièrement des programmes de prévention de la violence dans les fréquentations dans les écoles secondaires.

« Making Waves », programme qui est offert depuis quatre ans aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'aux représentantes et aux représentants du personnel des écoles secondaires de langue

anglaise, a été introduit dans les écoles secondaires de langue française l'automne dernier sous le titre de « Vague par vague ». Il s'agit de deux journées de réflexion où les étudiantes et les étudiants sont amenés à mieux comprendre ce qu'est la violence dans les fréquentations et son incidence sur leur vie et sur la société.

### **Les femmes et l'économie**

En 1997, les femmes de plus de 15 ans formaient environ 45,1 p. 100 de la population active du Nouveau-Brunswick.

Le ministère du Développement économique et du Tourisme offre un programme d'entrepreneuriat appelé « Self-Start » (autodémarrage). Les femmes en sont un des principaux groupes cibles.

En tant qu'employeur, le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'appuyer activement les initiatives d'équité en matière d'emploi afin d'assurer l'égalité sociale, économique et politique des femmes du secteur public du Nouveau-Brunswick.

En tant qu'employeur, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est déterminé à offrir un milieu de travail où toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité.

Le programme d'équité en matière d'emploi pour les femmes est en place dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick depuis 1985 et comprend les ministères axiaux.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail offre plusieurs programmes afin d'aider les personnes à lancer leur propre entreprise. Le programme Capital d'entreprise pour étudiants offre aux étudiantes et aux étudiants des prêts sans intérêts pouvant atteindre 3 000 \$. En 1994-1995, il y a eu 126 participantes et participants, dont 30 femmes. Le programme Entrepreneur permet aux personnes en chômage de diriger leur propre entreprise en garantissant un prêt auprès d'une banque. En 1994, il y a eu 253 participants, dont 101 femmes.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural dirige la Rural Riches Trading Co., société qui aide les fabricants de produits artisanaux à commercialiser leurs produits.

La New-Brunswick Farm Women's Association a reçu des fonds du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. Cette association exerce des pressions au nom des femmes et des familles qui vivent sur des fermes au Nouveau-Brunswick. L'Institut féminin du Nouveau-Brunswick reçoit aussi des fonds du ministère de l'Agriculture. L'Institut est un organisme provincial qui fait la promotion de l'égalité des femmes des régions rurales.

Le ministère de l'Agriculture continue de parrainer un programme de gestion agricole. Des enquêtes ont démontré que plus de 60 p. 100 des agricultrices du Nouveau-Brunswick ont suivi des cours de gestion des affaires.

## **Les femmes au pouvoir et le processus décisionnel**

En 1998, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick comptait 8 femmes députées sur 55 députés (15 p. 100).

En 1994, M<sup>me</sup> Margaret Norrie McCain est devenue la première femme nommée au poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Une deuxième femme était nommée à ce poste, soit M<sup>me</sup> Marilyn Trenholme Counsell, en 1997.

En 1999, 4 des 21 ministres du Cabinet étaient des femmes (19 p. 100).

En 1999, 4 des 21 sous-ministres du Nouveau-Brunswick étaient des femmes (19 p. 100).

Des 711 candidates et candidats aux conseils municipaux et au poste de maire aux élections municipales de mai 1998, 191 étaient des femmes (27 p. 100).

Entre 1994 et 1998, deux juges sur cinq nommés à la cour provinciale étaient des femmes, portant ainsi à trois le nombre total de femmes juges à la cour provinciale.

## **Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme**

En 1993, la responsabilité des questions relatives aux femmes est passée de la Direction générale de la condition féminine aux ministères axiaux qui continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de politiques et de programmes qui favorisent les femmes de la province dans le cadre de leur mandat. En 1994, la coordination a été confiée au Bureau du Conseil exécutif qui préside le Comité interministériel de la situation de la femme. Ce comité regroupe des fonctionnaires qui participent à l'élaboration de politiques et de programmes sociaux et économiques qui ont une incidence sur la situation des femmes. M<sup>me</sup> Marcelle Mersereau est la ministre responsable de la Situation de la femme.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick est un organisme qui informe le public sur les questions d'intérêt pour les femmes. Il continue de conseiller le gouvernement provincial relativement aux questions qui affectent directement ou indirectement la vie des femmes.

## **Les droits fondamentaux des femmes**

Un des principes directeurs sanctionné par les lois du Nouveau-Brunswick consiste en la reconnaissance du fait que toutes les personnes sont libres et égales en dignité et en droits, sans égard à la race, à la couleur, à la religion, à l'origine nationale, à l'ascendance, au lieu d'origine, à l'âge, à l'incapacité physique, à l'incapacité mentale, à l'état civil, à l'orientation sexuelle ou au sexe.

La discrimination fondée sur le sexe et le harcèlement sexuel demeurent les principales sources de plaintes officielles logées auprès de la Commission des droits de la personne du

Nouveau-Brunswick. Des 189 plaintes officielles soumises entre le 1<sup>er</sup> avril 1996 et le 31 mars 1997, 35 portaient sur la discrimination sexuelle et 32 sur le harcèlement sexuel.

### **Les femmes et les médias**

Information non disponible.

### **Les femmes et l'environnement**

Le ministère de l'Environnement est représenté au sein du Comité interministériel de la situation de la femme.

### **Les filles**

Voir les sections II et IV.



**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO  
AU QUESTIONNAIRE DES NATIONS UNIES  
SUR LA MISE EN OEUVRE  
DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

**L'éducation et la formation**

Le programme *Your Money, Your Life, Your Way* (ton, argent, ta vie, ton choix) est élaboré avec l'Ontario's Partners for Change Network, les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine, des représentantes et des représentants de nombreuses entreprises du secteur financier et le ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario. On y donne de l'information afin d'aider les jeunes filles à comprendre la planification financière et les nombreuses décisions à prendre concernant leur avenir financier. Le programme fait présentement l'objet d'un projet pilote auprès d'étudiantes et d'étudiants de 9<sup>e</sup> année dans le cadre de cours d'études familiales et commerciales.

*Est-ce si difficile que cela?* est une bibliographie annotée qui renseigne les enseignantes, les enseignants, les parents ainsi que les étudiantes et les étudiants sur les mathématiques, les sciences et les domaines techniques et qui leur fait connaître des sources d'information imprimées et électroniques.

*Teaching, Learning, Gender Equity* (enseignement et apprentissage de l'égalité des sexes) est conçu pour fournir aux futures enseignantes et aux futurs enseignants de l'information, des possibilités d'analyses et des ressources sur les questions d'égalité entre les sexes. Des documents qui tiennent compte du fait que les filles apprennent différemment des garçons et qu'elles doivent être encouragées à poursuivre leurs études dans des domaines clés comme les mathématiques et les sciences ont été mis au point. Ils ont été élaborés en partenariat avec l'Ontario Association of Deans of Education (association des doyennes et des doyens de l'éducation) et trois facultés d'éducation.

*Est-ce si difficile que cela?* et *Teaching, Learning, Gender Equity* se trouvent sur Internet à <http://www.gov.on.ca/owd>. *Your Money, Your Life, Your Way* sera offert à la fin du printemps 1999.

**La violence faite aux femmes**

*Schéma de mise en oeuvre – système de gestion du rendement*

En 1997, le gouvernement de l'Ontario rendait public le cadre stratégique du *Schéma de mise en oeuvre* dans le but de contrer la violence faite aux femmes. Une somme de 2,7 millions de dollars a été prévue sur quatre ans pour réaliser la stratégie. Depuis 1997, plus de 40 nouvelles initiatives ont été entreprises. Une initiative importante de la stratégie est l'élaboration d'un système de gestion du rendement à l'intention des services de lutte contre la violence financés par le gouvernement. Le projet permettra au gouvernement et aux prestataires de services de

déterminer comment les femmes victimes de violence et leurs enfants ont profité des programmes financés par le gouvernement et comment améliorer la prestation locale de services. Dans le cadre de l'initiative, on a eu recours aux conseils d'un groupe de prestataires de services ainsi que de représentantes et de représentants de dix ministères. Des indicateurs de résultats communs axés sur le service ont été mis au point pour tous les programmes de prévention de la violence à l'endroit des femmes, notamment les refuges, les programmes d'aide pour victimes et témoins, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et d'autres. Des outils de collecte de données, dont des questionnaires à l'intention des clientes, ont été mis au point afin de fournir de l'information sur le niveau de satisfaction de la clientèle. Les prestataires de services ont en outre reçu de l'équipement technologique pour appuyer la mise en oeuvre du système de gestion du rendement. L'initiative permet d'apporter des améliorations continues aux programmes et services et est présentement en cours de réalisation.

**Faits saillants de l'intervention du Québec en faveur de l'égalité entre  
les femmes et les hommes en prolongement des engagements liés au  
Programme d'action de Beijing**

L'énumération des actions ci-après d'écrites ne traduit que partiellement l'intervention du Québec dans le domaine des droits et des conditions de vie des femmes depuis la tenue de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes (appelée par la suite Conférence de Beijing), en 1995. Elle n'en souligne que les éléments les plus significatifs en omettant les interventions dont pouvaient également bénéficier les femmes et les hommes.

Les renseignements fournis sont factuels; ils répondent sommairement à la première et à la deuxième parties du questionnaire adressé aux gouvernements par la Commission de la condition de la femme des Nations unies. Ce texte ne constitue pas un compte rendu analytique. La troisième partie du questionnaire portant sur les actions menées dans les douze domaines critique du *Programme d'action de Beijing* pourra faire l'objet d'une recension au moment de la préparation du rapport pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, « Beijing + 5 » prévue en juin 2000, si un tel rapport était éventuellement produit.

**1. Les suites données au *Programme d'action de Beijing***

Le Québec est la seule province du Canada à s'être dotée de façon explicite d'un plan d'action qui donne suite aux engagements du *Plan d'action de Beijing*. Dix-huit mois après la Conférence de Beijing, le gouvernement du Québec adoptait et mettait en œuvre le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Cet outil constitue :

- une « adaptation » du *Plan d'action de Beijing* aux réalités et aux valeurs de la société québécoise de même qu'aux procurations et aux situations propres aux Québécoises; c'est le résultat d'une vaste opération de réflexion et de concertation réalisée avec 35 ministères et organismes gouvernementaux et paragouvernementaux et des partenaires de la société civile, principalement les ONG-femmes;
- un levier, un point d'ancrage et un instrument structurant qui inscrit l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités quotidiennes et permanentes du gouvernement, principalement en ce qui a trait à la réduction des écarts socio-économiques entre les femmes et les hommes;
- le cadre de référence de l'intervention du Québec en matière de condition féminine jusqu'au tournant du siècle.



Ce programme comprend trois types d'action, trois modes d'intervention :

- Les trois projets « mobilisateurs », piliers du programme d'action, « mobilisateurs », parce qu'ils touchent des problématiques importantes et urgentes à résoudre pour les femmes et qu'ils impliquent l'action concertée de plusieurs ministères et organismes :
  1. Un projet axe sur l'action institutionnelle et politique : « L'instauration de l'analyses différenciées selon les sexes dans les pratiques gouvernementales »;
  2. Un projet agissant sur une question sociale urgente à résoudre : « La prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes »;
  3. Un projet tourné vers l'avenir des femmes dans le domaine économique : « Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique ».
- Les 43 actions sectorielles placées sous la responsabilité de 22 ministères et organismes gouvernementaux et regroupées autour de 8 thèmes recoupant les 12 domaines critiques retenus au *Plan d'action de Beijing* :
  - l'emploi et l'entrepreneuriat;
  - la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales;
  - le partage du pouvoir;
  - l'éducation et la formation;
  - la santé et le bien-être;
  - la violence;
  - la coopération internationale;
  - la reconnaissance et le respect des droits.
- Les 15 actions locales et régionales, mises en œuvre pour assurer l'application des deux axes de la 5<sup>e</sup> orientation *La place des femmes dans le développement des régions*, ajoutée à la Politique en matière de condition féminine « *Une avenir à partager...* » adoptée en 1993 pour un horizon de 10 ans.

## 2. Les projets mobilisateurs

### ☐ **L'analyse différenciée selon le sexe**

Ce projet mobilisateur est directement inspiré de la plate-forme de Beijing. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) telle qu'elle est définie au Québec « *est un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une*

*politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions sociales, culturelles et économiques différentes qui les caractérisent » .*

Les travaux menés depuis 1998 ont conclu qu'il ne peut y avoir de méthode universelle d'analyse différenciée selon les sexes. Chaque pays, chaque État doit développer son approche en tenant compte des caractéristiques de sa propre société tant sur le plan de l'organisation sociale, politique économique et juridique que sur le plan de sa culture et de ses valeurs. L'ADS représente un moyen structurant pour apporter un éclairage adéquat relativement aux décisions à prendre en permettant de discerner à l'avance les effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes et de nature à compromettre l'atteinte de l'égalité. La mise en œuvre de l'analyse différenciée implique en particulier une connaissance approfondie des facteurs qui conduisent à des écarts dans la situation économique, sociale et culturelle des femmes et des hommes et la disponibilité des données factuelles détaillées ventilées selon le sexe.

L'instauration de l'ADS dans l'appareil d'État québécois a franchi les étapes suivantes :

- l'examen de la littérature et des expériences, notamment les travaux provenant du Secrétariat du Commonwealth et du Conseil de l'Europe; l'étude également des expériences en cours au gouvernement du Canada, dans d'autres provinces canadiennes (Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve), au gouvernement de la Nouvelle-Zélande et dans les gouvernements des pays scandinaves;
- l'étude des mécanismes ministériels et gouvernementaux actuels présidant à l'élaboration des lois, des politiques, des programmes ou d'autres mesures gouvernementales et menant à leur adoption;
- l'évaluation des données ventilées selon le sexe disponibles auprès des organismes spéciales en cette matière;
- l'organisation de rencontres de consultation avec des personnes du milieu de la recherche universitaire et des ONG;
- le démarrage du premier projet expérimental d'application de l'ADS dans le cadre de l'élaboration des *Lignes directrices pour les personnes âgées en perte d'autonomie*, par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la préparation du deuxième projet expérimental qui portera sur une mesure fiscale applicable aux particuliers;
- la détermination des conditions de réussite à l'instauration de L'ADS dans les pratiques gouvernementales;

- le choix des outils a privilégier.

Cette première phase des travaux a révélé l'importance capitale qu'un tel engagement soit soutenu par les plus hautes autorités de l'État. Le Québec peut donc se réjouir d'avoir obtenu l'appui de son premier ministre et de l'ensemble du gouvernement à ce projet de même que la collaboration du Conseil du trésor et du ministère du Conseil exécutif a sa prise en charge.

#### □ **La prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes**

Les organismes consultés aux fins de construire le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* ont rapidement établi consensus quant à la gravité de la situation et à l'urgence d'agir en vue de prévenir les grossesses précoces et de soutenir les mères adolescentes. D'une part, le taux de grossesses précoces au Québec a connu une hausse de 57% de 1980 à 1992, passant de 12,6 à 19,8 pour mille adolescentes. Cette importante hausse est spécifique au Québec, le taux canadien étant demeuré sensiblement stable pour cette même période. Le taux des grossesses précoces pour les années 1993, 1994 et 1995 est passé respectivement de 19,8 à 19,0 et 18,5, ce qui démontre une stabilisation suivie d'une légère baisse. Cette diminution s'observe chez les adolescentes de 16-17 ans. Cependant, les taux de grossesses pour les moins de 15 ans semblent continuer de progresser. Ceux-ci étaient de 4,4, 4,6 et 5,4 pour 1993, 1994 et 1995 respectivement.

D'autre part, l'ampleur et la gravité des conséquences d'une grossesse précoce justifient de mobiliser l'ensemble des responsables concernés. Au-delà des impacts possibles sur la santé psychologique et physique de la jeune fille (anémie, hypertension, hémorragie) et du bébé (petit poids à la naissance, risque de négligence), la grossesse chez une adolescente s'accompagne presque systématiquement du décrochage scolaire et d'une pauvreté endémique transmise aux enfants.

Aux termes de la consultation réalisée auprès d'une soixantaine de spécialistes en matière de prévention des grossesses précoces et de soutien aux mères adolescentes qui proviennent du milieu de la recherche universitaire, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'insertion en emploi, du milieu communautaire, de personnes issues de l'immigration de même que de représentantes des communautés autochtones et d'un groupe de jeunes mères adolescentes, des lignes directrices ont été élaborées, articulées autour de trois thèmes : la prévention des grossesses précoces, l'assistance à la prise de décision et le soutien aux mères adolescentes. La concertation des ressources humaines agissant dans ce domaine et la cohérence des interventions guideront la préparation des orientations qui seront suivies du plan d'action axé spécifiquement sur cette problématique.

#### □ **Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologiques**

La mondialisation des marchés, la libéralisation des échanges, le raffinement des moyens de communication, la vitesse de circulation de l'information, l'évolution rapide des technologies de pointe et leur implication dans la transformation structurelle des industries

entraînent une véritable révolution économique et culturelle qui a des effets importants sur la vie de chacun dans les sociétés avancées, mais plus particulièrement sur la vie des femmes.

Or, les enjeux de cette révolution scientifique et technologique sont cruciaux pour les femmes. Au Québec, les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), la micro-électronique, les nouveaux matériaux, les biotechnologies et l'aérospatiale apparaissent comme les secteurs industriels stratégiques de l'avenir. C'est principalement dans ces industries de haute technologie, intensive en recherche, à haut niveau de salaires et de qualifications et tournées vers les marchés extérieurs que l'accroissement de l'emploi et la création d'entreprises sont les plus prometteurs pour les années à venir.

Malgré les progrès importants réalisés au cours des trente dernières années dans l'accès des femmes aux études supérieures et au marché du travail, force est de constater, à quelques exceptions près, une progression beaucoup moins rapide dans les champs de formation et d'activité professionnelles associés à la science et à la technologie. On observe la même tendance dans le marché du travail et dans la création d'entreprises ou malgré les percées récentes des femmes, ces dernières demeurent aussi absentes des secteurs de pointe associés à la science et à la technologie.

L'effet ultime de cette ségrégation dans les choix professionnels est le maintien, voire même l'accentuation des disparités socio-économiques entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi le gouvernement de Québec se préoccupe de cette situation. Il ne s'agit pas bien sûr de contraindre les femmes à des options qui sont contraires à leurs dispositions mais de lever les obstacles qui se posent à l'éveil d'un tel intérêt et à la réalisation de telles aspirations pour celles qui en manifestent le goût et les aptitudes.

Par l'action concertée de ses ministères et organismes, le gouvernement tente d'infléchir cette tendance à la ségrégation professionnelle et d'inciter les Québécoises à s'engager dans l'économie du savoir. Ce choix cependant résulte de facteurs nombreux et complexes dont certains offrent à court terme peu de prise à l'action gouvernementale. Un rapport est une voie d'élaboration pour bien cerner cette problématique et orienter l'intervention gouvernementale dans les voies les plus efficaces et les plus sûres.

### **3. Les principales actions sectorielles en faveur de l'égalité**

#### **Les femmes aux postes de commande**

- ❑ La percée des Québécoises entre 1995 et 1999 dans les hautes sphères de l'administration publique, par le biais des nominations effectuées à la prérogative du Conseil des ministres, est un fait marquant extrêmement significatif et révélateur d'une authentique volonté d'agir en faveur de l'égalité. Globalement, c'est une croissance de près de 150 % en moins de 5 ans :



- sous-ministres et secrétaires générales associées : de 3,7 a 29,6 %
- sous-ministres adjointes ou associées : de 12,5 a 28,6 %
- présidentes d'organismes : de 14,2 a 28,3

### **La lutte contre la pauvreté par le soutien a l'emploi**

- En octobre 1996, le Québec crée le *Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail*, mesure exceptionnelle spécialement conçue pour les personnes démunies, à la jonction du développement social et du développement économiques. Après 10 mois d'application (juin 1997 a mars 1998), ce fonds spécial de 250 M \$CAN pour 3 ans a soutenu la réalisation de 901 projets aux paliers local, régional et national permettant a 8 013 personnes, majoritairement des femmes, de sortir de la pauvreté en accédant à un emploi ou en s'y préparant. Près de la moitié d'entre elles (47 %) ont accédé à un emploi, 29 % suivent une formation et 24 % participent à des activités d'insertion en emploi ou font des stages en entreprise. Les participantes et les participants aux projets du Fonds sont en fait les personnes les plus démunies de notre société.

### **L'économie social**

- Le taux de chômage élevé, le contexte des finances publiques et les transformations tant sociales qu'économiques imposent des voies moins habituelles pour créer des emplois. C'est le propre de l'économie sociale qui vise la création d'emplois stables et le développement de biens et services d'utilité collective permettant de répondre aux besoins sociaux de la communauté locale et régionale par l'utilisation des ressources du milieu. Le gouvernement s'est engagé a verser 225 M \$ CAN dans l'économie sociale dont 25 M \$CAN pour l'année financière 1995-1996 et 50 M \$CAN les quatre années subséquentes.

L'impact recherche vise à contrer la situation de pauvreté et de précarité vécue principalement par les femmes, sachant qu'elles sont fortement représentées dans les secteurs cibles et l'économie sociale.

### **L'entrepreneuriat**

- Une étude réalisée en 1995 conclut que le financement des entreprises détenues et gérés par des femmes est plus difficile a obtenir et souvent plus coûteux, ce qui peut avoir des conséquences directes sur l'implantation et l'expansion de ces entreprises. Ce problème est apparu comme le plus crucial pour les femmes chefs d'entreprise.

Devant ce constat, le ministère de l'industrie et du Commerce produite en 1998 un vidéo « Prêt pour un prêt » dans le but de faciliter la rencontre avec un banquier. Cet outil est assorti d'un guide présenté dans un vocabulaire accessible et parserné de mises en situation servant à imagé les concepts, a formuler une demande, à comprendre le langage financier et a préparer la négociation.

## **La politique familiale**

- ❑ À l'automne 1996, le gouvernement du Québec annonçait trois nouvelles dispositions en matière familiale visant trois objectifs majeurs :
  - assure l'équité par un soutien universel aux familles et module selon le revenu, ce qui permet une aide accrue aux familles à faible revenu;
  - faciliter la conciliation des responsabilités parentale et professionnelles;
  - favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

Cette politique familiale constitue un virage majeur; elle comprend 3 grands volets :

- la nouvelle allocation familiale est instaurée en 1997 et modulée en fonction de la situation de la famille (monoparentale ou biparentale), de son revenu et du nombre d'enfants;
- le développement des services-éducatifs et de garde à la petite enfance, assure : 1) l'accessibilité des enfants de cinq ans à la maternelle à plein temps et des enfants de quatre ans handicapés ou de milieux défavorisés à la maternelle à demi-temps ou à des services éducatifs; 2) l'accessibilité progressive des enfants de moins de cinq ans à des services de garde et éducatifs à un coût minime (5 \$CAN/jour/enfant). En septembre 1998, cette mesure est étendue aux enfants de maternelle et de niveau primaire en milieux scolaire;
- la mise en place d'un nouveau régime d'assurance parental visant à remplacer la plus grande partie du revenu pendant les congés de maternité et les congés parentaux. Ce volet entrera en vigueur au cours des prochaines années.

## **La diversification professionnelle**

- ❑ Créé en 1997, le concours « Chapeaux les filles », prix destinés aux filles et aux femmes dans les formations techniques et scientifiques, a été reconduit pour une troisième année consécutive. L'édition 1999 du concours a remis 12 bourses de 1 000 \$CAN aux gagnantes nationales et 130 de 500 \$CAN à autant de récipiendaires régionales. Des stages rémunérés en milieux de travail et différents types de soutien à la recherche d'emploi s'ajoutent aux prix en argent. Ce concours a été mis sur pied par les services de coordination de la condition féminine du ministère de l'Éducation avec le soutien financier de partenaires du secteur privé, des milieux syndicaux et des ministères et organismes gouvernementaux.

## **Le soutien à l'action locale et régionale**

- ❑ En mai 1999, le Secrétariat à la condition féminine lance le programme À égalité pour décider doté d'une enveloppe de 1 M \$CAN pendant cinq ans. Ce programme vise à susciter et à soutenir l'initiative des groupes locaux et régionaux de femmes et d'autres groupes communautaires, pour concevoir et réaliser des projets qui auront un effet concret et mesurable sur la présence des femmes dans les postes de décision. Les projets qui seront présentés devront poursuivre l'un ou l'autre des objectifs suivants :
  - faciliter et promouvoir l'accès des femmes aux postes décisionnels des instances locales et régionales;
  - augmenter le bassin de candidatures de femmes à ces postes;
  - préparer et former les femmes à occuper ces postes;
  - favoriser le maintien des femmes dans ces postes;
  - Sensibiliser les institutions à la nécessité d'une répartition équitable des postes de décision entre les femmes et les hommes.

## **La lutte contre la violence**

- ❑ En octobre 1998, le Québec donne le coup d'envoi à la campagne de sensibilisation à la violence « *La Violence, c'est pas toujours frappant...mais ça fait toujours mal* ». Cette campagne met l'accent sur la violence dans les relations amoureuses, particulièrement chez les jeunes adolescentes et adolescents (13 et 14 ans), et sur les agressions sexuelles. Elle incite les filles à dire non au contrôle et à la domination dans les relations amoureuses et fait découvrir aux garçons la satisfaction que procure une relation « d'égal à égal ». Les éléments de la campagne, au coût de 1,6 M \$CAN comprennent :
  - un message télévisé qui met en scène des situations d'agression sexuelle quotidiennes;
  - des outils d'information, dont un journal tabloïd imprimé à 2 400 000 d'exemplaires;
  - un vidéo-clip diffusés sur les ondes d'une chaîne de télévision « jeunesse »;
  - une chanson intitulée « ça fait toujours mal », spécialement composée par un groupe populaire auprès des jeunes et une tournée de ce groupe musical dans les écoles secondaires du Québec.

## **4. L'action législative**

- ❑ Entre 1995 et 1998, le Québec a adopté ou modifié **60 lois** ayant une incidence sur les droits et les conditions de vie des femmes, ont 8 majeures au regard de cet objectif.

### **La Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**

Cette loi a pour objet d'établir de quelle manière et suivant quelles modalités doit s'effectuer l'exécution des jugements accordant des aliments sous forme de pension aux créancières et aux créanciers alimentaires. La Loi prévoit qu'une débitrice ou qu'un débiteur alimentaire doit désormais verser au ministre du Revenu la pension au bénéfice de la créancière ou du créancier alimentaire, sauf si le tribunal, dans les cas qui sont prévus, en décide autrement. La Loi établit à cette fin deux modes de perception de la pension alimentaire : la retenue sur des montants versés périodiquement à la débitrice ou au débiteur ou l'ordre de paiement au ministre.

### **La Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives**

Cette loi interdit la discrimination en raison de la grossesse, de l'orientation sexuelle et du handicap dans les régimes d'assurance, les rentes et les avantages sociaux. Cependant, elle n'interdit pas la discrimination basée sur l'âge, le sexe et l'état civil, si elle est légitime et basée sur des données actuarielles.

### **La Loi sur l'équité salariale**

Cette loi a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. C'est une des lois les plus progressistes pour assurer un salaire égal à un travail équivalent du fait qu'elle s'applique tant au secteur privé qu'au secteur public.

Les obligations des employeurs en vertu de la loi sur l'équité salariale varient selon la taille des entreprises québécoises pour tenir compte des réalités qui leur sont propres. Cette loi est souple et adaptée au fonctionnement des entreprises, tout en permettant de corriger efficacement les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe.

Ainsi, la loi crée des régimes d'obligations différenciées selon le nombre de personnes salariées des entreprises. Aucune exigence ne s'applique aux entreprises qui comptent moins de dix personnes salariées, tandis que celles de 100 personnes et plus sont assujetties à l'établissement d'un programme d'équité comportant la participation des personnes salariées à un comité d'équité. Des obligations moins lourdes sont prévues sous ce seuil et sous le seuil de 50 personnes salariées.

## **La Loi modifiant le Code civil du Québec et le Code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants**

Cette loi introduit au *Code civil du Québec* et au *Code de procédure civile* des mesures destinées à faciliter la fixation des pensions alimentaires pour enfants et reconnaît à cet égard la responsabilité partagée des deux parents. Elle prévoit l'utilisation d'une table de calcul permettant d'établir la contribution alimentaire de base à laquelle les parents d'un enfant doivent ensemble être tenus envers lui ainsi que l'utilisation d'un formulaire qui sert à déterminer le montant annuel des aliments normalement exigibles d'un parent pour son enfant, en tenant compte de certains frais relatifs à l'enfant, du temps de garde assumé par chacun des parents à son endroit et des revenus respectifs de chacun.

## **La Loi modifiant la Loi sur le normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental**

Cette loi prévoit l'augmentation de la durée du congé parental de 34 à 52 semaines. Elle prévoit également la possibilité, pour une personne salariée justifiant entre un et cinq ans de service continu, de demander le nombre de jours de congés sans solde nécessaire afin de porter la durée de son congé annuel à trois semaines.

## **La Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres disposition de ce code**

Cette loi introduit au *Code de procédure civile* des mesures visant principalement à favoriser la déviation dans les procédures en matière familiale. Elle instaure, sous réserve de certaines exceptions, l'exigence d'une participation à une séance d'information sur la médiation préalablement à l'audition de toute demande mettant en jeu les intérêts des parents et d'un ou plusieurs de leurs enfants, dès lors que la demande est contestée sur des questions relatives à la garde des enfants, aux aliments dus à un parent ou aux enfants ou au patrimoine familial et aux autres droits patrimoniaux résultant du mariage.

## **La Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres disposition législatives d'ordre fiscal**

Cette loi modifie la *Loi sur les impôts* afin de prévoir notamment la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfants qui sont versées en vertu d'un premier accord écrit ou d'une première ordonnance judiciaire intervenue après le 30 avril 1997 ou, dans certains cas, qui sont visés par une accord écrit ou une ordonnance intervenue avant le 1<sup>er</sup> mai 1997.

## **La Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes**

Cette loi prolonge les dispositions de la Loi adoptée en 1990 qui a pour objet d'autoriser, à titre expérimental, l'exercice de la pratique des sages-femmes dans le cadre de huit projets-pilotes. Elle décrit les objectifs de l'expérimentation et détermine ce qui constitue, dans le cadre de projets-pilotes, l'exercice de la pratique des sages-femmes. Elle prévoit le mécanisme de reconnaissance par le ministre de la Santé et des Services sociaux des projets-pilotes. Le prolongement doit permettre l'élaboration et l'adoption en 1999 d'une loi créant un ordre professionnel spécifique aux sages-femmes et leur intégration au système socio-sanitaire.

### **5. Les mécanismes institutionnels et financiers**

- ❑ Tous les ministères et les organismes du gouvernement du Québec partagent la responsabilité d'agir en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Ils sont imputables des actions qu'ils s'engagent à réaliser dans le cadre des programmes d'action et doivent réserver les fonds nécessaires à leur concrétisation. Ces engagements s'inscriront progressivement dans la planification stratégique annuelle du gouvernement.

C'est la ministre responsable de la Condition féminine qui, au nom du gouvernement, assume la cohérence des orientations et la coordination des interventions en cette matière. Elle veille également à ce que les lois, les règlements, les politiques et les programmes proposés par ses collègues prennent en compte les réalités, les aspirations et les intérêts différents des femmes et des hommes du Québec. Tant à l'étranger que sur la scène intergouvernementale canadienne, elle représente le gouvernement en ces matières.

- ❑ Mis sur pied il y a 20 ans, le Secrétariat à la condition féminine fournit à la ministre l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation de son mandat. Il produit des analyses et soumet des recommandations à la ministre sur des questions qui ont une incidence sur les conditions de vie des femmes et prend une part active à l'élaboration de projets de loi ou de politique qui relèvent de la ministre responsable de la Condition féminine. Il coordonne la mise en œuvre et le suivi de *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...*, et les activités qui découlent des programmes d'action de la Politique.
- ❑ Depuis 1979, la gestion de la condition féminine au sein de l'État québécois s'appuie sur un **réseau central** de responsables coordonné et animé par le Secrétariat à la condition féminine. Ces personnes, désignées par les autorités de leur ministère, assurent la liaison entre leur organisation et le Secrétariat. L'essentiel de leur travail vise à faire en sorte que leur organisation intègre la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités, ses programmes et ses services. Elles conseillent les autorités en ce qui concerne la condition de vie des femmes, et s'assurent de la réalisation des engagements

inscrits par leur ministère ou organisme au programme d'action en matière de condition féminine.

Certains ministères comme le ministère de l'industrie et du Commerce, le ministère de la Solidarité sociale et le ministère des Relations internationales ont mis sur pied un réseau interne de responsables de la condition féminine dans leurs bureaux régionaux. D'autres, comme le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux, ont une unité administrative entièrement dédiée à la condition féminine.

- ❑ Le réseau central s'est enrichi d'un **réseau régional** en 1997. En vertu d'une entente de collaboration conclue entre le ministère des Régions, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le Secrétariat à la condition féminine, un réseau régional de responsables du dossier de la condition féminine a été constitué. Ces responsables ont le mandat de coordonner et d'harmoniser les interventions du gouvernement en régions afin que les femmes soient également présentes dans les instances locales et régionales et que leurs intérêts y soient pris en compte.
- ❑ Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'études qui, depuis 1973, veille à promouvoir et défendre les droits des Québécoises. Organisme indépendant, il conseille le gouvernement sur tout sujet lié à la condition féminine et fournit l'information pertinente aux femmes, aux groupes de femmes et au public sur l'ensemble du territoire québécois.

## 6. Le soutien aux ONG-femmes

Le Québec reconnaît le rôle et l'apport du mouvement des femmes à l'édification de la société, entre autres en apportant un soutien financier important aux projets entrepris par les ONG-femmes. À titre d'exemple, le gouvernement :

- a accordé en 1998 300 000 \$CAN pour la mise en place du premier site Web sur la condition féminine « NetFemmes »;
- a versé jusqu'à maintenant 413 068 \$CAN au soutien de l'organisation de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 engagée par la Fédération des femmes du Québec, soutenue par le mouvement des femmes et appuyée par 1 569 groupes répartis dans 116 pays (mars 1999);
- a octroyé entre 1995 et 1998, 24 000 \$CAN à chaque table de concertation régionale des groupes de femmes (16) et 48 000 \$CAN à celle de Montréal. En 1998-1999, la somme est doublée, elle passe à 50 000 \$CAN pour chaque table de concertation au nombre de 17.

A subventionnée une part de l'acquisition et de la réfection d'un édifice historique (107 000 \$CAN). Cet édifice appelé « La Maison Parent-Roback » souligne le travail de deux pionnières du mouvement des femmes dans les domaines social et syndical. La Maison

Parent-Roback abrite des regroupements à caractère national ou régional, une maison d'édition et un centre de documentation. Oeuvrant dans le domaine de la condition féminine, leur action s'exerce à divers niveaux dans les secteurs suivants : éducation, édition, travail, santé, violence faite aux femmes.

En outre, le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, géré par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), est constitué de 5 % du bénéfice net résultant de l'exploitation des casinos d'État, permet d'attribuer du financement aux organismes communautaires. Les programmes de soutien financier gérés par le SACA ont particulièrement soutenu les interventions des groupes de femmes ou des projets destinés à améliorer leur conditions de vie. Les sommes accordées ont progressé depuis 1995. Pour l'ensemble de ses programmes, le SACA a versé à ces projets des montants respectifs de 225 000 \$CAN en 1996-1997, 664 825 \$CAN en 1997-1998 et de 1,8 M \$CAN en 1998-1999.

Toutefois, c'est à l'aide aux femmes en difficulté ou victimes de violence que sont consenties les sommes les plus importantes. En effet, chaque année, le gouvernement distribue, par le biais des régis régionales de la santé et des services sociaux, plus de 30 M \$CAN aux maisons d'hébergement aux centre de femmes et aux autres organismes qui œuvrent pour éliminer la violence faite aux femmes.